



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## Journal des débats

---

---

Le jeudi 20 octobre 1988

Vol. 30 - No 52

**Président : M. Pierre Lorrain**

---

**QUÉBEC**

**Table des matières**

|  |      |
|--|------|
| Présence du gouverneur de la province de San Juan, M. Carlos Enrique Gomez Centurian   | 2605 |
| Présence du secrétaire général adjoint des Nations unies, M. Xie Quimei  | 2605 |
| Demande de renseignements sur une panne d'électricité qui a entraîné l'interruption des travaux                                  | 2605 |
| Affaires courantes   |      |
| Dépôt de documents   |      |
| Rapports annuels de corporations professionnelles  | 2606 |
| Rapport annuel de la Commission de protection du territoire agricole   | 2606 |
| Rapport annuel du Fonds de la recherche en santé du Québec   | 2606 |
| Rapport annuel de l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche   | 2606 |
| Décrets sur l'approbation d'ententes relatives à la communication de renseignements nominatifs                                   | 2606 |
| Rapport annuel du ministère du Conseil exécutif  | 2606 |
| Dépôt de rapports de commissions   |      |
| Vérification des engagements financiers  | 2606 |
| Dépôt de pétitions   |      |
| Que le dimanche reste un jour de repos   | 2607 |
| Questions et réponses orales   |      |
| Primauté de la clause de la société distincte insérée dans l'entente du lac Meech  | 2607 |
| L'affichage bilingue dans les établissements commerciaux   | 2611 |
| Visites des enquêteurs chez les assistés sociaux   | 2613 |
| Le programme d'aide aux travailleurs âgés victimes de licenciement   | 2615 |
| Avis touchant les travaux des commissions  | 2616 |
| Renseignements sur les travaux de l'Assemblée  | 2617 |
| Affaires du jour   |      |
| Affaires prioritaires  |      |
| Motion de censure proposant que l'Assemblée blâme le gouvernement d'avoir manqué à son devoir de défendre les intérêts du Québec | 2617 |
| M. Jacques Brassard  | 2617 |
| M. Gil Rémillard   | 2622 |
| M. Guy Chevrette   | 2626 |
| M. Michel Pagé   | 2630 |
| M. François Gendron  | 2634 |
| M. Jean Leclerc  | 2639 |
| M. Jean-Pierre Bélisle   | 2641 |
| M. Denis Perron  | 2645 |
| M. Jean A. Joly  | 2648 |
| M. Jean-Guy Parent   | 2651 |
| M. René Serge Larouche   | 2654 |
| M. Jacques Brassard (réplique)   | 2656 |
| Ajournement  | 2658 |
| Annexe   |      |
| Membres du Conseil des ministres   |      |
| Membres de l'Assemblée nationale   |      |

Le jeudi 20 octobre 1988

(Quatorze heures neuf minutes)

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!  
Un moment de recueillement.  
Veuillez vous asseoir.

**Présence du gouverneur de la  
province de San Juan**

Avant de procéder aux affaires courantes, si vous me permettez, j'ai le très grand plaisir de souligner la présence dans la tribune du gouverneur de la province de San Juan, Son Excellence M. Carlos Enrique Gomez Centurian.

**Présence du secrétaire général  
adjoint des Nations unies**

Également, j'ai le grand plaisir de souligner la présence du secrétaire général adjoint des Nations unies, responsable du Département de la coopération technique pour le développement, M. Xie Quimei.

M. le leader de l'Opposition.

**Demande de renseignements sur  
une panne d'électricité qui a entraîné  
l'interruption des travaux**

**M. Gendron:** M. le Président, c'est parce que j'estime que c'est peut-être le temps privilégié, avant de commencer les affaires courantes du feuilleton, que vous puissiez nous indiquer, comme je le souhaitais hier, d'avoir quelques éclaircissements, quelques précisions sur la panne de courant qui a eu lieu hier et qui, pour la première fois, a empêché cette Chambre de poursuivre normalement ses travaux.

Vous aviez donné l'assurance aux parlementaires que vous vérifieriez ce qui s'est exactement passé. Nous aimerions, à ce moment-ci, avoir quelques informations afin de savoir ce qui s'est exactement passé.

**Le Président:** Habituellement, je répons à toute question administrative ne concernant pas les travaux de la Chambre au Bureau de l'Assemblée nationale, mais vu le cas très exceptionnel d'hier et ce qui est arrivé... Il s'agit d'une panne électrique sur la colline parlementaire seulement. C'est un disjoncteur qui n'a pas fonctionné, ici à l'Assemblée, ce qui a fait que quelques services ont été privés, pendant à peu près 20 minutes, du courant nécessaire. Étant donné que les génératrices de secours ont pris la relève, lorsque la télévision qui commande beaucoup de voltage a voulu revenir en ondes, c'est là qu'il y a eu bris. C'est tout. C'est tout réparé.

**M. Gendron:** M. le Président, est-ce que vous nous donnez, dans le fond, l'assurance que pour ce qui est de la conduite des travaux

parlementaires dans la perspective où les parlementaires auraient été appelés à travailler sur un projet de loi majeur - on ne sait pas quelle sorte de "résurrection" appréhendée pourrait nous arriver - qui aurait nécessité...

**Une voix:** "Insurrection" ou "résurrection"?

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Gendron:** ...que nous, comme parlementaires, nous puissions poursuivre nos travaux, est-ce que vous êtes en train de nous donner la garantie, et c'est ce que je souhaiterais, M. le Président, que l'Assemblée nationale a les moyens techniques de nous donner les instruments de fonctionnement normaux que nous devons utiliser dans des périodes où nous serions obligés de le faire, même s'il y avait une panne de courant? Est-ce que nous pouvons avoir cette assurance que, pour ce qui est des outils normaux de communication comme le **Journal des débats**, la transcription ou autre, l'Assemblée nationale est équipée pour nous assurer que ce service fonctionne, même s'il y avait éventuellement une panne de courant?

**Le Président:** Exactement. Nous sommes équipés et c'est pourquoi, après une seconde et quart, tout le courant est revenu sur la colline parlementaire, sauf qu'un appareil n'a pas fonctionné et le courant ne s'est pas rendu à deux ou trois services de l'Assemblée.

Maintenant, j'aimerais faire la réserve suivante. C'est extrêmement important. Il n'y a absolument rien dans nos règlements et dans la loi qui oblige les travaux de l'Assemblée nationale à être télédiffusés ou enregistrés. C'est une coutume et un consentement qui est intervenu. Mais il n'y a absolument rien sur le plan légal et réglementaire qui oblige l'Assemblée à enregistrer les débats ou à les télédiffuser et qui pourrait empêcher...

**Des voix:**...

**Le Président:** Si vous me permettez, c'est de consentement, hier après-midi, après avoir réuni les deux leaders des deux formations politiques, que nous sommes arrivés à la conclusion qu'il valait mieux reporter la continuation de la déclaration ministérielle de M. le ministre de l'Environnement à la semaine prochaine. Sinon, on aurait pu en toute légalité, tel que je vous l'ai mentionné hier lors de notre mini-réunion, continuer les travaux parlementaires.

D'ailleurs, pour informer tous les autres membres de l'Assemblée, à peine trois minutes après que nous ayons ajourné les débats de cette Assemblée, une commission parlementaire a siégé tout l'après-midi et la soirée hier, avec tous les services. Tout était revenu à peine quelques minutes - je dirais trois ou quatre minutes - après

que nous ayions ajourné les travaux de l'Assemblée. J'assure tout le monde que nous sommes équipés. Nous avons un circuit parallèle qui entre en fonction à peine une seconde et demie ou deux secondes après la panne, sauf qu'après consentement, hier, les travaux ont été ajournés. Est-ce que cela vous satisfait, M. le leader de l'Opposition?

**M. Gendron:** Oui, M. le Président.

**Le Président:** Très bien.

**Une voix:** Nous aussi.

**Le Président:** Je l'espère.

Affaires courantes.

Déclarations ministérielles.

Présentation de projets de loi.

Dépôt de documents. M. le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science.

#### Rapports annuels de corporations professionnelles

**M. Ryan:** M. le Président, je voudrais déposer les rapports des quatre corporations professionnelles suivantes, pour l'année 1986-1987: conseillers d'orientation; techniciens en radiologie, travailleurs sociaux et urbanistes et, en plus, les rapports de 23 autres corporations professionnelles pour l'année 1987-1988. Je voudrais les nommer pour la raison qu'on a mentionnée tantôt et que cela soit enregistré dans nos comptes rendus officiels: administrateurs agréés, architectes, comptables en management accrédités, chimistes, comptables agréés, conseillers d'orientation, conseillers en relations industrielles, infirmiers et infirmières auxiliaires, pharmaciens, psychologues, techniciens en radiologie, technologues des sciences appliquées, ingénieurs forestiers, inhalothérapeutes, médecins vétérinaires, dentistes, diététistes, évaluateurs agréés, ingénieurs, notaires, **physiothérapeutes**, techniciens dentaires et technologues médicaux.

**Le Président:** M. le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science, tous vos documents sont maintenant déposés. M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, toujours à l'étape du dépôt de documents.

#### Rapport annuel de la Commission de protection du territoire agricole

**M. Pagé:** M. le Président, je voudrais déposer le rapport de la Commission de protection du territoire agricole pour la période comprise entre le 1er avril 1987 et le 31 mars 1988.

**Le Président:** Votre document est déposé,

M. le ministre. Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

#### Rapport annuel du Fonds de la recherche en santé du Québec

**Mme Lavoie-Roux:** M. le Président, il me fait plaisir de déposer le rapport annuel 1987-1988 du Fonds de la recherche en santé du Québec.

**Le Président:** Votre rapport annuel est déposé, Mme la ministre. M. le ministre des Communications et ministre délégué à la Technologie.

#### Rapport annuel de l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche

**M. French:** M. le Président, conformément au règlement, j'ai l'honneur de déposer le rapport annuel 1987-1988 de l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche en deux exemplaires.

#### Décrets sur l'approbation d'ententes relatives à la communication de renseignements nominatifs

Il me fait plaisir de déposer quatre décrets concernant l'approbation d'ententes relatives à la communication de renseignements nominatifs entre la Fondation de l'Hôpital général de la région de l'amiante inc. et l'Hôpital général de l'amiante inc., la Fondation de l'hôpital Laval et l'hôpital Laval, la Fondation du Centre hospitalier régional de l'Outaouais et le Centre hospitalier régional de l'Outaouais et la Fondation du centre hospitalier Sainte-Marie et le centre hospitalier Sainte-Marie.

**Le Président:** M. le ministre des Communications, vos rapports sont maintenant déposés. Toujours à l'étape du dépôt de documents, M. le premier ministre.

#### Rapport annuel du ministère du Conseil exécutif

**M. Bourassa:** M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport annuel du ministère du Conseil exécutif.

**Le Président:** M. le premier ministre, votre rapport est maintenant déposé. Y a-t-il d'autres dépôts de documents?

Dépôt de rapports de commissions, M. le président de la commission de la culture et député de Bourget.

#### Vérification des engagements financiers

**M. Trudel:** M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission de la culture

qui a siégé le 20 septembre 1988 afin de procéder à la vérification des engagements financiers du ministère des Affaires culturelles pour les mois de janvier à juillet 1988.

**Le Président:** Votre rapport est déposé, M. le député de Bourget. Y a-t-il d'autres dépôts de rapports de commissions?

Dépôt de pétitions. M. le député de Taillon, avez-vous le consentement de cette Assemblée?

**M. Filion:** Oui.

**Le Président:** Il y a consentement, M. le leader du gouvernement?

**M. Gratton:** Oui, M. le Président.

**Le Président:** Un dépôt de pétition non conforme.

**M. Filion:** Merci.

**Le Président:** M. le député de Taillon.

#### Que le dimanche reste un jour de repos

**M. Filion:** Je vous remercie, M. le Président. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée par 212 pétitionnaires de Longueuil et des environs. Les faits invoqués sont les suivants: "Que le dimanche est un jour de repos collectif et que la famille a besoin de ce jour pour resserrer ses liens et ainsi favoriser une société plus humaine en évitant ainsi une vie réduite à la production et à la consommation."

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! Allez, M. le député de Taillon.

**M. Filion:** L'intervention réclamée se résume ainsi: "Que le premier ministre du Québec fasse en sorte que le dimanche ne devienne pas un jour ouvrable comme les autres jours de la semaine."

**Le Président:** M. le député de Taillon, votre pétition est maintenant déposée. Mme la députée de Marie-Victorin.

**Mme Vermette:** Oui, M. le Président. Je dépose l'extrait d'une pétition...

**Le Président:** Vous avez le consentement, Mme la députée?

**Mme Vermette:** Oui, M. le Président.

**Le Président:** Allez.

(14 h 20)

**Mme Vermette:** Je dépose l'extrait d'une pétition signée par 27 pétitionnaires du comté de Marie-Victorin. Les faits invoqués sont les

suivants: "Le dimanche est un jour de repos collectif et la famille a besoin de ce jour pour resserrer ses liens..."

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**Mme Vermette:** ...et ainsi favoriser une société plus humaine en évitant ainsi une vie réduite à la production et à la consommation."

L'intervention réclamée se résume ainsi: "Que le premier ministre du Québec fasse en sorte que le dimanche ne devienne pas un jour ouvrable comme les autres jours de la semaine."

**Le Président:** Alors, Mme la députée de Marie-Victorin, votre pétition est maintenant déposée. Est-ce qu'il y a d'autres dépôts de pétitions?

Alors, cet après-midi il n'y aura pas d'intervention portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur une question de fait personnel. Nous allons maintenant procéder à la période régulière des questions et des réponses orales. Je vais reconnaître la première principale à M. le chef de l'Opposition.

#### QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

##### Primauté de la clause sur la société distincte insérée dans l'entente du lac Meech

**M. Chevette:** Merci, M. le Président. Ma question s'adresse au premier ministre. On se rappellera que le premier ministre était très heureux, il y a environ un an, dans cette Chambre, de nous annoncer qu'il avait obtenu, dans le cadre des discussions sur l'entente du lac Meech, une clause pour la société distincte. Or, M. le Président, les conversations, les déclarations, même de sa part, nous amènent à être très inquiets aujourd'hui puisqu'il déclarait lui-même et je le cite: "Si jamais la clause sur la société distincte ne primait pas sur la charte, ce serait non seulement pire que le statu quo, ce serait un recul." Ma question est donc directe: Est-ce que le premier ministre a signé l'entente ou a adhéré à l'entente du lac Meech sans avoir la certitude des effets directs de la clause sur la société distincte?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Bourassa:** M. le Président, je remercie le chef de l'Opposition de me poser une question qui est grandement d'actualité. Je crois qu'il faut faire une distinction. Cela peut nous mener à un débat juridique assez complexe, mais on va essayer de garder cela au niveau des principes. Il faut souligner que la clause "nonobstant" a été adoptée en 1982, à la demande de plusieurs provinces et non pas uniquement du Québec. À ce moment-là, ceux qui voulaient rapatrier la constitution ont accepté, selon le principe d'une

morale politique qu'on peut discuter, à savoir que la fin justifie les moyens, l'établissement d'une clause "nonobstant", même s'ils étaient opposés en principe à une telle clause pour rapatrier la constitution. M. le Président, je le dis parce que plusieurs de ces gens font aujourd'hui des reproches aux provinces qui veulent maintenir cette clause, alors qu'eux-mêmes l'ont acceptée pour atteindre leurs fins sur le plan du rapatriement unilatéral de la constitution. Donc, ce que je veux dire au chef de l'Opposition, c'est qu'il y a une nette distinction entre la clause "nonobstant" et le fait que la charte devrait prévaloir sur la clause d'interprétation de la société distincte, ce qui, comme il l'a dit dans sa question, affaiblirait le Québec par rapport à la situation actuelle et qui serait tout à fait inacceptable, parce que la clause de la société distincte a pour but d'augmenter la force de l'article 1 de la charte qui permet à des gouvernements démocratiques de limiter certains droits, dans certaines circonstances, comme cela existe également, je crois, dans l'article 3 de la charte québécoise.

Donc, il faut faire une distinction très nette entre la priorité de la charte sur la clause de la société distincte et la clause "nonobstant" comme telle. La clause "nonobstant" n'est pas limitée aux questions culturelles. Elle a été appliquée par le gouvernement précédent dans les relations du travail. Elle a été appliquée également par le gouvernement actuel dans certains cas.

Pour terminer, M. le Président, la constitution contient actuellement certaines dispositions un peu anachroniques; je pense à l'article 93 qui ne répond pas nécessairement aux besoins actuels de la société contemporaine au Québec. Donc, la clause "nonobstant" a une certaine utilité. Nous l'avons également appliquée dans le cas de programmes agricoles pour favoriser les jeunes. Dans cette question de la clause "nonobstant", il ne faut pas se concentrer sur un seul aspect. Il y a des aspects positifs pour le gouvernement de conserver cette clause.

**Le Président:** M. le chef de l'Opposition, en additionnelle.

**M. Chevrette:** M. le Président, je reviendrai sur la clause "nonobstant", mais je vais reprendre ma question pour permettre au premier ministre d'y répondre très directement. Est-ce que vous aviez l'assurance, est-ce que le premier ministre du Québec avait l'assurance, s'était fait garantir par le premier ministre canadien, est-ce qu'il s'était fait garantir par ses autres collègues premiers ministres, comme le premier ministre Peterson de l'Ontario, par exemple, est-ce qu'on lui avait dit lorsqu'il a décidé d'adhérer à l'entente du lac Meech, est-ce qu'on lui a garanti que la clause sur la société distincte primerait sur la charte des droits?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Bourassa:** L'accord a été signé comme tel, puis ratifié par l'Assemblée nationale en juin 1987, ainsi que par sept autres gouvernements. La clause de la société distincte a priorité sur la charte canadienne. Il n'y a pas que le premier ministre du Québec ou le ministre responsable qui le disent. Le Procureur général de l'Ontario abonde dans le même sens. Je pourrai vous faire parvenir le rapport qui a été déposé à l'Assemblée législative de l'Ontario. S'il n'y a pas priorité de la clause de la société distincte sur la charte ou, en d'autres termes, si la charte a priorité sur la clause de la société distincte, nous nous retrouverons dans une situation empirée au Québec. C'est pourquoi actuellement, selon la Charte canadienne des droits, nous pouvons utiliser le fait que le Québec est une société culturellement distincte, à tout le moins. Nous pouvons l'invoquer actuellement devant les tribunaux. Alors qu'on peut le faire actuellement, on ne pourrait pas le faire si la charte avait priorité, c'est-à-dire qu'on pourrait se retrouver hypothétiquement devant une situation d'unilinguisme anglophone parce qu'on ne pourrait pas invoquer que le Québec est une société distincte. Cette disposition permet, à tout le moins, l'application du principe que le français est obligatoire actuellement selon les tribunaux, selon le jugement de la Cour d'appel. Il a été établi qu'on peut imposer le français, mais pas d'une façon exclusive. C'est la position des tribunaux. Mais si on accepte que la charte a priorité sur la société distincte, il est même possible qu'on ne puisse pas avoir cette protection. C'est pourquoi tous les esprits responsables et lucides seront d'accord avec le gouvernement du Québec sur le fait que la clause de la société distincte ne soit pas assujettie à la charte, pour ceux qui comprennent la question.

**Le Président:** M. le chef de l'Opposition, en additionnelle.

**M. Chevrette:** M. le Président, je conviens que tous les êtres intelligents devraient aller dans le sens dont parle le premier ministre, mais il n'en demeure pas moins qu'il y a deux parties quand on signe une entente. Il apparaît clairement que l'autre partie ne lui donne pas les garanties qu'il prétend avoir. Vous n'avez qu'à lire tous les chefs politiques présentement dans la course à l'élection fédérale. Ils ne s'entendent sûrement pas avec le premier ministre du Québec. Non seulement le premier ministre du Québec ne nous garantit pas non plus qu'il a, lui-même, obtenu des garanties, mais il dit que la clause "nonobstant" devient indispensable. Comment peut-il soutenir que la clause "nonobstant" devient indispensable au moment où les trois chefs politiques présentement dans la course pour être premier ministre canadien, sont carrément

contre la clause "nonobstant"? M. Broadbent le dit carrément et je pourrais vous citer au texte sa déclaration du 3 mai dernier. M. Mulroney dit que c'est un gâchis et M. Turner dit qu'il la déchirerait - parce qu'il est habitué à déchirer, lui - ou bien qu'il la retirerait carrément.

**M. Bourassa:** M. le Président.

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Bourassa:** Je voudrais, dans cette période électorale, être le plus prudent possible. Je ne conteste pas la bonne foi de nos amis canadiens qui voudraient consacrer la priorité de la charte sur la clause de la société distincte. Je leur demande simplement d'examiner les implications juridiques de leurs propositions et de se rendre compte à ce moment-là que, si nous acceptons leurs propositions, nous nous trouvons, au Québec, à empirer une situation qui est déjà vulnérable.

Pour ce qui a trait à la question du chef de l'Opposition et pour lui répondre plus précisément, je lui demande de faire une distinction. Il y a eu toutes sortes de déclarations sur la clause "nonobstant". Je voyais dans le **Globe and Mail** de ce matin que M. Broadbent n'était pas contre. M. Mulroney aura l'occasion de préciser sa pensée. M. Turner a dit de son côté qu'il était pour en discuter avec les provinces après le 21 novembre. Je ne vois pas de danger immédiat. (14 h 30)

Le chef de l'Opposition sait très bien que dans le cas de la clause "nonobstant", ça prend un amendement constitutionnel et donc, que le Québec sera impliqué dans cet amendement constitutionnel. Les juristes parmi son équipe peuvent lire également l'article 38.3 qui peut permettre un droit de retrait. C'est peut-être une base juridique discutable mais, à tout le moins, au minimum, l'article qui dit que l'amendement suppose sept provinces et 50 % de la population doit être exigé.

Comment concevoir qu'au Canada on pourrait avoir sept provinces qui refusent la clause "nonobstant" et trois qui l'acceptent? À toutes fins utiles, ça suppose l'unanimité appuyée possiblement par l'article 38.

Ce que je dis au chef de l'Opposition, comme je le lui disais tantôt, c'est qu'il y a, indépendamment de tout triomphalisme idéologique qu'on peut utiliser dans cette question-là, plusieurs arguments pratiques qui justifient l'utilité de la clause "nonobstant", comme dans le cas de programmes agricoles ou d'autres programmes qui veulent favoriser les jeunes, comme dans le cas de l'article 93, qui est un peu anachronique. Les territoires des commissions scolaires de 1867 ne coïncident évidemment pas avec ceux de 1988. C'est pourquoi lorsqu'on examine cette question-là, non pas d'un point de vue strictement idéologique mais d'un point de vue pragmatique, on s'aperçoit que cette clause-

là peut avoir son utilité.

**Le Président:** M. le chef de l'Opposition, en additionnelle.

**M. Chevrette:** M. le Président, non seulement le premier ministre nous affirme carrément qu'il n'a pas eu de garantie au niveau de l'entente du lac Meech, mais il vient de plus ajouter maintenant que la seule clause qui pourrait être sécuritaire, c'est la clause "nonobstant" et que c'est maintenant subordonné aux modifications et non pas à l'unanimité des provinces mais bien à la clause des sept provinces versus 50 % de la population.

Est-ce que le premier ministre savait, au moment où il a signé, où il a adhéré à l'entente du lac Meech, qu'il n'avait pas cette sécurité face à l'obtention d'une clause véritable qui nous permettrait de nous distinguer réellement?

Est-ce que le premier ministre du Québec est en train d'ignorer que ce sont les hommes et les femmes politiques qui font les lois et que les hommes et les femmes politiques présentement en élection au niveau fédéral sont unanimes pour dire que la seule clause à laquelle on pourrait se raccrocher, ils sont prêts à la faire sauter? Les trois... Je ne sais pas ce que le premier ministre lit le matin, mais il serait mieux de lire les journalistes du Québec qui rapportent les nouvelles parce qu'il verrait que les journalistes du Québec voient exactement en Broadbent un adversaire de la clause "nonobstant", voient très bien en M. Mulroney, qui a confirmé ce qu'il avait dit au **Globe and Mail**, que la clause "nonobstant" est un gâchis et qu'il contredit son secrétaire d'État là-dessus... Il sait très bien que M. Turner n'est pas intéressé à la clause "nonobstant" et que ce sera un des trois qui aura à gérer la politique canadienne et que la seule clause sur laquelle pourrait s'appuyer le Québec est mise en péril par les trois leaders dont l'un est l'éventuel chef du pays.

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Bourassa:** M. le Président, constatons d'abord que le chef de l'Opposition, le premier ministre du Canada et le secrétaire d'État ne s'entendent visiblement pas sur l'interprétation à donner à la clause "nonobstant". Ils ont quand même un point en commun: tous les trois ont été nommés par celui qui vous parle à la commission Cléche.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Bourassa:** Ils pourraient tous les trois se réunir tout en se rappelant de bons souvenirs pour essayer de clarifier la situation. Ce que je veux dire...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre!

**M. Bourassa:** M. le Président, ce que je veux dire au chef de l'**Opposition**, c'est qu'il y a plusieurs étapes juridiques. Nous avons une constitution qui donnait au gouvernement du Québec, en vertu de l'article 1 de la charte, certains pouvoirs pour protéger sa spécificité culturelle. L'article 1 de la charte permet à des gouvernements, dans certaines circonstances, si l'objectif est raisonnable, de restreindre certains droits. Nous l'avions déjà ce pouvoir-là. Nous l'avons enrichi par la clause sur la société distincte, dans la mesure, évidemment, comme je l'ai dit, où cette clause n'est pas assujettie à la charte? Autrement, on empire la situation.

Troisièmement, il y a la clause "nonobstant", qui n'est présentement en aucune façon en danger d'être retirée, quelles que soient les déclarations qu'on puisse entendre en campagne électorale. Nous verrons le 22 novembre si c'est une question d'actualité. Pour autant que le premier ministre du Canada est concerné, il a clairement dit que sa priorité était la ratification de l'accord du lac Meech. Il faut faire une distinction entre l'accord du lac Meech et la clause "nonobstant" qui a sa propre utilité, pour les raisons que j'ai mentionnées tantôt. Alors, ce que je dis au chef de l'**Opposition**, c'est que personnellement, je ne suis pas inquiet. Je crois que je pourrai toujours parler au nom de l'Assemblée nationale sur ces questions et je ne vois pas l'intérêt à ce qu'on se divise les uns les autres. Je pourrai toujours parler au nom de l'Assemblée nationale pour protéger l'avenir culturel des Québécois. Et je ne peux concevoir que le Québec puisse être isolé sur une clause comme celle-là, qui a son utilité, qui est déjà acceptée, si on me permet, M. le Président, d'une certaine façon par l'article 1 de la charte, qui a son utilité non seulement sur la question culturelle pour le Québec, mais également dans l'ensemble de l'administration publique et qui relève d'une philosophie politique tout à fait défendable, elle aussi, selon laquelle le Parlement a des pouvoirs et que le Parlement doit avoir priorité dans l'exercice de ces pouvoirs, tel qu'on connaît la situation dans la mère des démocraties, c'est-à-dire au Royaume-Uni, en Angleterre.

**Le Président:** M. le chef de l'**Opposition**, en additionnelle.

**M. Chevette:** Oui, M. le Président. Est-ce que le premier ministre, qui présume d'ores et déjà qu'il aura l'appui du Parlement, pourrait à l'avenir se faire garantir les choses d'une façon claire par le Parlement fédéral avant d'embarquer le Québec en disant qu'il a confiance? Pourrait-il se faire garantir d'abord que ce à quoi il adhère est partagé par les gouvernements et que c'est vis-à-vis des négociateurs?

M. le Président, il m'apparaît, et j'aimerais que le premier ministre en prenne bien avis, que le premier ministre fait des aveux magistraux aujourd'hui. Il admet carrément qu'il n'avait pas

de garantie quand il a adhéré à l'accord du lac Meech et il admet maintenant pour la première fois que même la clause "nonobstant" n'exige pas l'unanimité du Parlement fédéral, mais qu'elle exige exclusivement sept provinces et 50 %. Admet-il qu'il a placé le Québec en état de faiblesse devant le gouvernement central?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Bourassa:** M. le Président, bien amicalement, le chef de l'**Opposition** n'a pas besoin de compenser la faiblesse de ses arguments par une certaine démagogie. Je lui demande de faire une distinction bien nette, et nous pourrions revenir sur cette question, entre l'accord du lac Meech où nous avons obtenu des gains énormes, ratifié actuellement par huit provinces et la question de la clause "nonobstant" qui date de 1982. Il n'y a pas d'aveu dans ce que je lui dis aujourd'hui. Où sont les aveux en citant la loi, M. le Président? Depuis quand un premier ministre va-t-il faire des aveux quand il invoque la loi du pays?

M. le Président, la garantie que nous avons c'est le bon sens politique du Canada et la loi... M. le Président, la loi, la garantie...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Bourassa:** La garantie que nous avons c'est l'application de la loi. Ce que je dis au chef de l'**Opposition**, c'est que s'il examine la constitution, il doit en examiner l'article 38. Je comprends qu'il n'ait pas eu le temps d'examiner tous les aspects juridiques. Je lui demande d'examiner cela. Je ne vois pas pourquoi le Parti québécois essaie aujourd'hui de se faire du capital politique au détriment du gouvernement qui défend les intérêts du Québec dans cette question.

La loi est claire. L'accord du lac Meech nous donne plus de force. Nous nous opposerons toujours à ce qu'on donne la priorité à la charte sur la clause de la société distincte. C'est ça le débat aujourd'hui. Actuellement, huit provinces sont d'accord. Comment penser que les autres provinces pourraient renier ce qu'elles ont demandé en 1982, c'est-à-dire qu'elles puissent utiliser... Le chef de l'**Opposition** était membre du gouvernement en 1982. Le chef du gouvernement à ce moment-là, se souvient que ce sont les provinces de l'Ouest qui ont insisté pour obtenir la clause nonobstant.

(14 h 40)

Nous nous sentons tout à fait en sécurité: sécurité pour la ratification de l'accord du lac Meech et sécurité pour le maintien d'une clause qui a démontré son utilité, indépendamment du caractère distinct du Québec.

**Le Président:** Je vais reconnaître, pour une deuxième question principale cet après-midi, M. le député de Taillon.

### L'affichage bilingue dans les établissements commerciaux

**M. Filion:** Merci, M. le Président. En matière d'affichage commercial, c'est le gouvernement libéral lui-même, le premier ministre et le ministre responsable qui ont relancé le débat en envoyant, selon leur mauvaise habitude, un nouveau ballon d'essai. En date du 4 octobre 1988, la sagesse moyenne du moment, c'était l'affichage unilingue à l'extérieur des commerces mais bilingue à l'intérieur. L'âme québécoise aurait désormais deux facettes.

Aux yeux de l'Opposition, cette formule est inacceptable, notamment parce que le Québec doit être français et pas en surface seulement. Les immigrants ne doivent pas recevoir le message, par l'affichage bilingue, qu'il n'est pas nécessaire d'apprendre le français au Québec. Une application d'une telle formule pose des difficultés insurmontables.

Le ministre responsable de la loi 101 ne convient-il pas avec nous que cette formule est tout à fait inacceptable à cause de son impact négatif considérable sur le sort du français, langue de travail à l'intérieur de ces mêmes commerces et langue de service, à l'intérieur, encore une fois, de ces mêmes commerces où l'on veut bilinguifier l'affichage?

**Le Président:** M. le ministre délégué à l'application de la loi 101. M. le ministre.

**M. Rivard:** M. le Président, au cours de l'été, j'ai eu l'occasion de faire quelques commentaires à propos de cette hypothèse qui en demeure une parmi de multiples autres qui pourraient être envisagées par ce gouvernement à la suite du jugement de la Cour suprême que nous attendons toujours. Il m'apparaîtrait particulier que le député de Taillon emploie, pour qualifier cette hypothèse, le terme "inacceptable". J'ai souligné à *La Presse*, à la suite de la publication de certains articles que c'est le Parti québécois lui-même qui, dans la loi 101, avait introduit le principe. Je lis l'article 60: "Les entreprises employant au plus quatre personnes, y compris le patron, peuvent afficher à la fois en français et dans une autre langue dans leurs établissements." L'intention du législateur, à ce moment-là, c'était de créer une différence entre l'extérieur et l'intérieur du commerce et c'est le gouvernement précédent lui-même qui a introduit une telle distinction.

**Le Président:** M. le député de Taillon, en additionnelle. M. le député de Taillon, en additionnelle.

**M. Filion:** Oui. Est-ce que le ministre responsable de la loi 101...

**Le Président:** Non, non, non, non. M. le député de Taillon, en additionnelle. M. le député

de Taillon, en additionnelle.

**M. Filion:** Le ministre responsable de la loi 101 peut-il faire la distinction entre un commerce de moins de quatre employés, donc, de nature familiale, et tous les commerces au Québec? Deuxièmement, le ministre responsable de la loi 101 peut-il nous dire s'il a fait des études sur l'impact d'une formule comme celle qui faisait l'objet du dernier ballon d'essai sur la langue de service et la langue de travail au Québec?

**Le Président:** M. le ministre délégué aux Affaires culturelles. M. le ministre délégué aux Affaires culturelles.

**M. Rivard:** Encore une fois, je rappelle qu'en dépit de toutes ces distinctions fines que pourrait vouloir faire le député de Taillon, à la suite de ses réflexions estivales sur le sujet, en dépit de toutes ces distinctions fines et de toutes les interprétations qu'il pourrait vouloir donner à l'article 60 que je viens de lire, il n'en demeure pas moins que le principe a été introduit dans la loi par le gouvernement précédent. Quant aux solutions, quant aux études faites, déjà faites, à faire, ou en cours en ce qui concerne les impacts de telle ou telle hypothèse de solution, je répondrai comme je l'ai fait depuis le début: Nous sommes dans l'attente du jugement de la Cour suprême et il n'est pas question pour moi de discuter de la valeur de quelque hypothèse que ce soit.

**Le Président:** M. le député de Taillon, en additionnelle. M. le député de Taillon.

**M. Filion:** Le ministre nous dit qu'il ne s'agit que d'une hypothèse. Je vais lui demander comment il fait pour concilier cette déclaration avec le fait que le premier ministre lui-même, le 12 mars 1988, confirmait à *La Presse*, qu'on n'en était pas à une étape d'hypothèses, mais que les solutions étaient bel et bien trouvées, que le secret de *Fatima* lui avait été transmis, qu'il n'y avait pas d'hypothèse et que le premier ministre savait où il s'en allait. Alors, comment le ministre responsable de la loi 101 peut-il aujourd'hui, en octobre 1988, nous parler d'hypothèse?

**Le Président:** M. le ministre délégué aux Affaires culturelles.

**M. Rivard:** M. le Président, étant donné que le député de Taillon met en cause par sa question le premier ministre du Québec, je lui cède la parole.

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Bourassa:** M. le Président, le député de Taillon, étant un juriste renommé dans certains dossiers à tout le moins, devrait savoir...

**Une voix:**...

**M. Bourassa:** J'ai mis une réserve.

Le **Président:** S'il vous plaît! S'il vous plaît! M. le premier ministre, vous avez la parole.

**M. Bourassa:** Ce que je dis au député et ce que j'ai toujours dit, finalement, c'est que dans des questions comme celle-là, nous ne pouvons pas annoncer d'avance la position du gouvernement avant même de connaître le jugement. Par exemple, on m'a demandé à plusieurs reprises, pour revenir à la question de la clause "nonobstant", de renoncer à l'avance à l'application de la clause "nonobstant" qui, comme je le disais tantôt au chef de l'Opposition, est appuyée par le Québec en vertu du droit de retrait, au moins par l'article 38.

Ce que je dis au député de Taillon, c'est que sur cette question, si nous annonçons la position du gouvernement sans connaître le jugement, nous pouvons nous retrouver dans une situation d'outrage au tribunal. Je ne comprenais pas, M. le Président, la position de l'Opposition qui disait: Annoncez d'avance la clause "nonobstant". J'ai une expérience personnelle là-dessus. En 1973, alors qu'il y avait - juste pour expliquer ma position, M. le Président, je ne vois pas pourquoi le leader est toujours craintif sur le contenu de mes réponses. Alors, ce que je veux dire...

Le **Président:** Sur une question de règlement.

**M. Gendron:** Oui. Je n'ai aucune crainte...

Le **Président:** Sur une question de règlement, M. le leader de l'Opposition.

**M. Gendron:** ...sur les réponses qu'on n'a pas. Comment voulez-vous que je vive cela. Les craintes que j'ai concernent cette permissivité qui dépasse les bornes.

**Une voix:** C'est cela.

**M. Gendron:** C'est simple. Écoutez, on n'a pas une période de questions uniquement pour le premier ministre.

**Des voix:** Ah! Ah!

**M. Gendron:** M. le Président, il est évident que la question posée par le député de Taillon n'a rien à voir avec la clause "nonobstant". C'était une question sur la langue et votre solution, vous l'aviez dans les poches, alors parlez-nous de la solution que vous aviez. L'autre cherche, vous, vous l'avez trouvée. Qu'est-ce que cette histoire-là?

Le **Président:** À la question, M. le premier ministre.

**M. Bourassa:** Ce que je dis...

Le **Président:** À la question, M. le premier ministre.

**M. Bourassa:** ...au député de Taillon, c'est que j'ai connu exactement - c'est dans le sens de sa question - une expérience en octobre 1973, alors que j'avais dit: "Quoi qu'il arrive - les situations sont comparables - nous allons procéder avec le développement de la baie James." J'ai été poursuivi pour outrage au tribunal, en pleine campagne électorale. J'ai sauvé 102 députés de justesse, M. le Président, à la fin du mois d'octobre!

Ce que je dis au député de Taillon...

Le **Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Bourassa:** ...c'est que nous devons - il me semble que c'est facile à comprendre - attendre de connaître le jugement avant d'annoncer notre politique, c'est le bon sens même, et pour éviter, au surplus, d'être poursuivi pour outrage au tribunal.

Le **Président:** M. le député de Taillon, en additionnelle.

M. Filion: En additionnelle, au premier ministre. Je comprends bien sa réponse, il me dit: On a la solution; je veux éviter de la rendre publique, soit-disant à cause de l'outrage au tribunal. On pourrait le rassurer là-dessus. Je voudrais lui demander pourquoi, à ce moment-là, il a, lui et son ministre, en date du 4 octobre, selon la sagesse moyenne du moment ou le bon sens politique... Leur déclaration ou la déclaration du premier ministre: "Libéraliser l'affichage à l'intérieur des commerces ne nuirait pas au français", Robert Bourassa, en parlant de la solution intérieure-extérieure. Pourquoi cette déclaration et celle de son ministre, alors qu'il prétend avoir trouvé la solution?

Le **Président:** M. le premier ministre. (14 h 50)

**M. Bourassa:** Je crois qu'il faut voir dans le contexte où cela s'est fait. On nous parlait de différentes options. On nous parlait de l'option et de la proposition de M. Léon Dion, un éminent nationaliste qui a fait une proposition sur cette formule: protéger le visage français à l'extérieur et, à l'intérieur, permettre le droit à l'information. C'est-à-dire qu'à l'extérieur, le français est exclusif et qu'à l'intérieur, il est obligatoire. C'est le sens de la proposition de M. Léon Dion.

Le ministre responsable et moi-même avons dit que c'était l'une des options - parce que c'est normal qu'on attende le jugement de la

Cour suprême, il me semble que cela ne devrait pas surprendre le député de Taillon - qui était examinée par les intéressés.

**Le Président:** M. le député de Taillon, en additionnelle.

**M. Filion:** Est-ce que le premier ministre ignore l'avis du Conseil de la langue française qui disait que de lancer tous ces ballons d'essai ou de traiter publiquement de ces hypothèses, si vous voulez, engendrait sur le terrain un effritement de la légitimité de la loi 101 et engendrait un climat de désobéissance à la loi 101, à tel point, que même la **maresse d'Aylmer**, une personne en autorité, déclarait pour sa ville d'Aylmer que les commerçants pouvaient afficher dans les deux langues? En deux mots, est-ce que le premier ministre ne convient pas que l'ensemble de ces tergiversations, de ces déclarations et de ces contradictions mènent actuellement à un climat de désobéissance à la loi 101?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Bourassa:** Depuis quand est-il interdit au gouvernement d'examiner publiquement ou de répondre aux questions? Si on refusait de répondre à quelque option que ce soit, quelle serait l'attitude de l'Opposition? Cachotier! Sphinx au mieux! Hypocrite peut-être!

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Bourassa:** Il faut faire une distinction entre des options qui peuvent être examinées et l'application de la loi. On admet que l'application de la loi n'est pas parfaite, pas plus qu'elle n'a été parfaite du temps du député de Mercier. Le député de Mercier disait lui-même: Ce n'est pas facile d'appliquer une loi qui restreint les libertés individuelles. C'est le député de Mercier, grand défenseur des libertés individuelles au Québec et à l'extérieur qui disait cela. C'est lui-même qui disait que la loi 101, dans la mesure où elle restreint les libertés individuelles, n'est pas facile d'application.

Alors, M. le Président, on le sait, le député de Mercier a dû accepter le prix Démérites de la Société Saint-Jean-Baptiste parce qu'il refusait d'appliquer la loi 101. Alors, il faut faire une distinction entre cette question-là et la question de discuter des options d'avenir.

**Le Président:** Mme la députée de Maisonneuve, en principale.

#### Visites des enquêteurs chez les assistés sociaux

**Mme Harel:** M. le Président, je sais que le nouveau ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, depuis sa nomination, essaie de faire ressembler le projet de loi 37 à un

semblant de réforme. Malheureusement, M. le Président, il n'y a pas plusieurs manières d'améliorer un projet de loi dont les fondements mêmes sont viciés, sauf de le retirer pour en présenter un nouveau.

C'est d'ailleurs ce que disait Mgr Gilles Ouellet, évêque de Rimouski et président du comité des affaires sociales de la Conférence des évêques catholiques du Canada lors d'une manifestation...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**Mme Harel:** ...samedi à Montréal qui réunissait des milliers de personnes. M. le Président, le ministre a choisi, en matière de visites à domicile, d'ignorer les craintes et les inquiétudes qui lui avaient été exprimées, de qualifier d'ailleurs ces craintes et ces inquiétudes de fumisteries, de rabrouer sa collègue à la Condition féminine et la nouvelle présidente du Conseil du statut de la femme.

**Le Président:** Votre question.

**Mme Harel:** Alors, comment le ministre peut-il justifier les pratiques d'inquisition - appelées ainsi par des enquêteurs investigateurs eux-mêmes qui m'ont téléphoné hier encore pour me les dénoncer - qui consistent à ne plus visiter les cas où il y a soupçon de fraude, mais à visiter systématiquement, à partir d'un échantillonnage choisi au hasard du Québec, des centaines de personnes pour vérifier, entre autres, s'il y a des vêtements d'homme sur les cordes à linge?

**Le Président:** M. le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.

**M. Bourbeau:** M. le Président, la question de la députée de Maisonneuve me donne l'occasion de souligner comment ce n'est pas tellement sérieux d'affirmer, comme elle vient de le faire, comme beaucoup d'individus l'ont fait au cours des derniers jours, que les agents visiteurs de l'aide sociale, non seulement pénétraient dans les foyers lorsqu'ils étaient autorisés, mais que, à l'occasion, ils s'inséraient même dans les chambres à coucher des gens.

Ce que j'ai dit hier, c'est que cet aspect de la question est totalement faux et erroné. Ce n'est tout simplement pas vrai. Cela ne se produit jamais que les agents de l'aide sociale aillent dans les chambres à coucher des gens. C'est là-dessus qu'ont porté mes propos et uniquement là-dessus. Maintenant, M. le Président, affirmer, comme vient de le faire la députée et comme l'ont fait certaines gens...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Bourbeau:** ...que les agents de l'aide sociale pénétrèrent dans les chambres à coucher,

qu'ils se mettent à quatre pattes en-dessous des lits - c'est ce qu'on a dit - et vont dans les garde-robes, ce n'est tout simplement pas sérieux.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! En conclusion, M. le ministre.

**M. Bourbeau:** Comme disait mon fils quand il avait six ans: Ce sont des "éléphantillages".

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Le Président:** Mme la députée de Maison-neuve, en additionnelle s'il vous plaît.

**Mme Harel:** Oui, M. le Président, en additionnelle. Comment le ministre peut-il justifier l'actuel système d'inquisition que commencent à révéler les agents visiteurs et investigateurs eux-mêmes, qui consiste à ne plus visiter "à large" à partir de soupçons de fraude mais à visiter "à large" à partir d'échantillonnages, au hasard, du Québec? Comment peut-il justifier un système où l'important n'est plus d'enquêter sur les vrais cas de fraude mais où l'important est de lancer l'idée qu'il y a un contrôle sur tous les bénéficiaires?

**Le Président:** M. le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.

**M. Bourbeau:** M. le Président, les contrôles existent au Québec depuis 20 ans, depuis la Loi sur l'aide sociale au début des années soixante-dix. L'ancien gouvernement est celui qui a instauré un service spécial d'investigation et qui a engagé 97 investigateurs spéciaux à la fin des années 1984-1985.

**Des voix:** Oui, c'est vrai, ça.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Bourbeau:** Nous avons maintenu le même nombre d'agents visiteurs que l'ancien gouvernement. C'est l'actuel chef du Parti québécois qui a félicité le gouvernement présent pour le courage politique de faire ces contrôles administratifs.

**Une voix:...**

**M. Bourbeau:** Ceci dit, M. le Président, je tiens à dire que les agents visiteurs ont pour mandat de traiter les assistés sociaux avec civilité, avec compassion et avec compréhension et de les traiter dans le respect de leur dignité humaine. Ce sont les instructions qu'ils ont dans le code d'éthique qui leur a été remis et qu'ils doivent suivre. Je vous assure que c'est ce qu'ils font.

**Le Président:** Mme la députée de Maison-neuve.

**Mme Harel:** M. le Président, comment le ministre peut-il continuer à ignorer les directives différentes qui ont été données aux enquêteurs investigateurs depuis exactement trois ans? Comment peut-il ignorer que dorénavant ce ne sont plus des visites à partir de soupçons de fraude mais des visites systématiques organisées à l'encontre des personnes assistées sociales? Comment peut-il ignorer les inquiétudes du Protecteur du citoyen, Me Jacoby lui-même, sur le sort des assistés sociaux qui soulèvent, disait-il, plus d'un millier de plaintes par année, à son bureau, depuis deux ans...

**Le Président:** Vous êtes en additionnelle, Mme la députée.

**Mme Harel:** Oui, M. le Président. Comment réfute-t-il les déclarations du Protecteur du citoyen? Je cite ces déclarations de son rapport annuel: "Ces gens-là - en parlant des assistés sociaux - ont peur même s'ils ont des droits. Ils craignent que les fonctionnaires de l'aide sociale n'exercent des représailles à leur endroit. C'est souvent la loi du silence."

**Le Président:** M. le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.

**M. Bourbeau:** Autant nous avons un devoir de compréhension et de compassion envers les assistés sociaux qui sont les gens les plus démunis de la société et envers qui les agents vérificateurs ont des instructions strictes de les traiter avec dignité et respect, autant nous avons un devoir comme gestionnaires de fonds publics de faire en sorte que le montant de 2 200 000 000 \$, que nous payons à chaque année aux assistés sociaux, soit bien géré comme doivent le faire tous les bons gestionnaires. C'est justement dans le but de faire une bonne gestion que nous faisons des contrôles, que vous faisiez des contrôles quand vous étiez là, que le ministère du Revenu fait des contrôles à l'égard de ceux qui paient des impôts. C'est normal quand on gère des fonds publics.

Je vous signale, en ce qui concerne les vérifications, que l'Ontario, dans son projet de réforme, fait présentement des vérifications systématiques de ses propres clients une fois par année. Je parle des clients de la province de l'Ontario. Donc, on n'innove absolument pas là-dessus. Je peux vous assurer qu'on va continuer à agir avec beaucoup de respect pour la dignité de nos clients.

**Le Président:** Mme la députée de Maison-neuve, en additionnelle.

**Mme Harel:** Comment se fait-il que le nouveau ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu n'ait pas pris connaissance de la décision récente, en date du 8 octobre, de la Commission des droits et libertés de la

personne sur la plainte d'Hélène G. et recommandant au ministère de modifier ses méthodes d'enquête et de vérification et concluant à une discrimination et au harcèlement fondés sur la condition sociale et le sexe? Comment le ministre peut-il refuser de modifier ces méthodes d'enquête et de vérification présentement en usage?

(15 heures)

**Des voix:** Bravo!

**Le Président:** M. le ministre de la Main-d'Œuvre et de la Sécurité du revenu.

**M. Bourbeau:** M. le Président, les vérifications que font nos agents visiteurs portent sur un grand nombre de sujet et non seulement sur les questions de vie maritale. En fait, les cas de refus ou de diminution de l'aide sociale portant strictement sur la vie maritale sont d'environ 21 %. Dans 21 % des cas seulement, cela porte sur ces sujets. Il faut donc dire que cela porte sur l'ensemble du dossier. Certains organismes peuvent avoir des vues différentes sur le sujet. Je dirai simplement que nous avons, quant à nous, des opinions différentes de celles qu'a pu émettre tel ou tel organisme.

Je continue à dire, M. le Président, que nous agissons avec équité envers tous les assistés sociaux, que notre but n'est pas de les harasser et que, dans certains cas même, lors des visites, cela se traduit par une augmentation de la prestation lorsque nous constatons que les assistés sociaux n'ont pas bien rempli les formules et qu'ils ont droit à plus. Cela arrive dans 1.2 % des cas. C'est donc dire que l'objectif n'est pas de harasser les assistés sociaux, mais de s'assurer que la loi et les règlements sont bien suivis.

**Le Président:** Mme la députée de Maison-neuve, en additionnelle.

**Mme Harel:** M. le Président, comment le ministre peut-il encore justifier les questions intimes et insidieuses posées par les agents réviseurs? Je voudrais déposer, en annexe, ces questions qui sont posées par les agents régionaux lors des auditions, à savoir: Qui fait la nourriture? Prenez-vous vos repas ensemble? Sortez-vous seule avec monsieur? Qui fait l'épicerie? Avez-vous déjà eu des relations sexuelles avec monsieur?

**Le Président:** Vous êtes en additionnelle, madame.

**Mme Harel:** Vous êtes-vous déjà donné des cadeaux?

**Le Président:** Vous êtes en additionnelle, madame. Je vous ai rappelé à plusieurs reprises...

**Mme Harel:** Je demande l'autorisation pour

déposer en liasse les questions qui sont posées aux personnes dont on annule l'aide au Québec.

**Le Président:** Avez-vous le consentement pour déposer, madame?

**Des voix:** Oui.

**Le Président:** Il y a consentement.

**M. Bourbeau:** M. le Président, la députée de Maison-neuve en met et en met évidemment et à outrance. Je dirai que quand les...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! M. le ministre, vous avez la parole.

**M. Bourbeau:** Il faut bien comprendre que lorsqu'un couple est marié ou que des conjoints de fait vivent ensemble, ils ont une prestation qui tient évidemment compte du fait qu'il y a une famille. Si un couple est marié et que le mari, par exemple, gagne beaucoup d'argent, la femme n'a pas droit à l'aide sociale, c'est évident. Ils se donnent des secours mutuels. La même chose pour un couple de fait, pour les conjoints de fait qui sont assimilés à un couple. Si vous avez quelqu'un qui vit en couple, maritalement, et que l'un des époux gagne 30 000 \$, par exemple, il ne serait pas équitable envers les autres assistés sociaux et envers la société de continuer à payer de l'aide sociale si l'un des deux époux...

**Une voix:** Bravo!

**M. Bourbeau:** ...ou ceux qui vivent ensemble maritalement ont des gains substantiels. Pour vérifier ces cas, quand nous avons des soupçons qu'il y a vie maritale et que l'un des époux gagne beaucoup d'argent, les agents doivent poser des questions. Ces questions, je le répète, M. le Président, doivent être toujours dans le respect de la dignité de nos clients, et j'insiste là-dessus.

**Le Président:** Je reconnais une quatrième question principale à M. le député d'Arthabaska.

#### **Le programme d'aide aux travailleurs âgés victimes de licenciement**

**M. Gardner:** En août 1986, le programme fédéral-provincial d'aide aux travailleurs était arrêté. Quelques semaines plus tard, on annonçait qu'un nouveau programme était à l'étude pour venir en aide aux travailleurs âgés. Après 26 mois d'étude et plusieurs licenciements de personnes de plus de 50 ans, dont plus d'une cinquantaine du comté d'Arthabaska, on en arrivait, dernièrement, à une entente pour tous les travailleurs de 55 ans et plus victimes de licenciements collectifs survenus à compter du

1er janvier 1988. Ma question s'adresse au ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu: Le ministre peut-il nous dire pourquoi il a signé une entente rétroactive au 1er janvier 1988 et non pas à la fin de l'ancien programme, soit en août 1986?

**Le Président:** M. le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.

**M. Bourbeau:** On doit comprendre que l'ancien programme auquel le gouvernement fédéral avait mis fin unilatéralement était un programme exclusivement fédéral. Il portait sur des secteurs spécifiques, tels la chaussure, le textile, les vêtements et le tannage et certains autres secteurs comme par exemple l'amiante. Or, il me fait plaisir d'annoncer au député d'Arthabaska qu'en ce qui concerne les secteurs visés par l'ancien programme, la rétroactivité a été accordée pleinement pour tous les travailleurs qui auraient été mis à pied dans ces secteurs qui étaient protégés par l'ancien programme. Nous allons respecter les droits acquis de ces gens. Leur admissibilité sera protégée dans le nouveau programme PATA que nous avons annoncé.

Pour ce qui est du nouveau programme, il porte non seulement sur les secteurs dont j'ai parlé mais sur tous les secteurs d'activité. Ce nouveau programme vient en vigueur, c'est-à-dire que l'admissibilité compte à partir du 1er janvier 1988. C'est donc une nette amélioration par rapport à l'ancien programme.

**Le Président:** Je vais reconnaître cet après-midi une dernière courte question additionnelle à M. le chef de l'Opposition.

**M. Chevrette:** Oui, M. le Président, je pose l'additionnelle parce que je sais que le député avait le goût de dire qu'il va être pris pareil demain matin avec ces 60 travailleurs chez lui et que le programme PATA ne règle rien. Si je pose une question additionnelle, c'est parce que le premier ministre - j'aurais aimé lui poser la question - s'est vanté que le programme PATA était une excellente entente qu'il avait conclue avec le fédéral. Est-il exact, M. le ministre de la Main-d'Oeuvre et responsable du programme PATA, qu'anciennement, ce programme donnait 350 000 000 \$ dont 300 000 000 \$ au Québec par an alors que vous venez de signer un programme de quelque 100 000 000 \$ qui en donnera 70 000 000 \$ seulement au Québec par an? Deuxièmement, est-il exact que ce programme fantastique que vous venez de signer est complètement laissé à la discrétion d'une équipe de fonctionnaires fédéraux-provinciaux et échappera complètement à l'application par les responsables politiques et qu'il n'y a même pas un processus d'appel? Troisièmement, pourriez-vous nous dire si cela ne ressemble pas, pour une première, à une privatisation de services qui doivent être des services sociaux?

**Des voix:** C'est cela!

**Le Président:** M. le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, brièvement.

**M. Bourbeau:** M. le Président, il ne fait aucun doute que le nouveau programme est une nette amélioration par rapport à l'ancien. On croit que le Québec, d'après nos projections, retirera **au-delà** de 70 % des bénéficiaires du programme canadien. Autrement dit, tous les fonds disponibles au Canada du gouvernement fédéral devraient normalement revenir au Québec dans une proportion de 70 %. C'est également une nette amélioration en ce qui regarde la gestion du programme. L'ancien programme était géré uniquement par des fonctionnaires fédéraux. Le nouveau programme est géré à parts égales entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral bien que nous ne contribuions qu'à 30 % du nouveau programme. Je peux dire au député qu'en plus de cela, non seulement les fonctionnaires des deux gouvernements à parts égales vont gérer le programme mais que les deux gouvernements auront aussi un mot à dire dans la détermination des bénéficiaires. Merci.

**Le Président:** Fin de la période régulière de questions et réponses orales.

Votes reportés.

Motions sans préavis.

Avis touchant les travaux des commissions. M. le leader du gouvernement. M. le leader adjoint du gouvernement.

À l'ordre, s'il vous plaît! J'aimerais avoir la collaboration de tous avant d'accorder la parole à M. le leader adjoint du gouvernement. MM. les députés. À l'ordre, s'il vous plaît! Je vais maintenant reconnaître M. le leader adjoint du gouvernement.

#### Avis touchant les travaux des commissions

**M. Lefebvre:** Merci, M. le Président. J'avise cette Assemblée qu'aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 18 heures et, si nécessaire, de 20 à 22 heures, à la salle **Louis-Joseph-Papineau**, la commission de la culture poursuivra l'étude détaillée du projet de loi 43, Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec et, de 15 heures à 18 h 30, à la salle du Conseil législatif, la commission des institutions complètera sa consultation générale sur le document intitulé "Les droits économiques des conjoints".

(15 h 10)

J'avise également cette Assemblée que le mardi 25 octobre, de 10 heures à 12 heures, à la salle **Louis-Hippolyte-Lafontaine**, la **sous-commission** des institutions entreprendra sa consultation générale sur l'avant-projet de loi intitulé Loi portant réforme au Code civil du Québec du droit des obligations. Merci, M. le Président.

**Le Président:** Je vous remercie, M. le leader adjoint du gouvernement.

J'ai également un avis à donner à cette Assemblée concernant les travaux des commissions. Je vous avise tous que la commission du budget et de l'administration se réunira mardi prochain, le 25 octobre 1988, de 11 heures à midi, à la salle du Conseil législatif, afin de vérifier les engagements financiers des organismes relevant du ministre délégué aux Finances et à la Privatisation. Est-ce qu'il y a d'autres avis concernant les travaux des commissions, M. le leader?

**M. Lefebvre:** Non, M. le Président.

**Le Président:** Nous allons maintenant passer aux renseignements concernant les travaux de l'Assemblée.

Si vous me permettez, M. le leader de l'Opposition, le deuxième avis qui nous a été livré tout à l'heure par M. le leader adjoint du gouvernement nécessitait un consentement de l'Assemblée relativement à l'heure.

**M. Gendron:** D'une commission?

**Le Président:** Oui, jusqu'à 18 h 30.

**M. Gendron:** Cela va.

**Le Président:** Est-ce qu'il y a consentement?

**M. Gendron:** Oui, il y a consentement.

**Le Président:** Consentement.

#### Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Nous allons maintenant procéder aux renseignements concernant les travaux de l'Assemblée, M. le leader de l'Opposition. J'ai une première motion.

Concernant la déclaration ministérielle du ministre de l'Environnement, hier, je veux vous faire part de l'entente intervenue entre les leaders, hier, et la soumettre à l'Assemblée pour en constituer un ordre, s'il le faut. Dans un premier temps, que le ministre de l'Environnement puisse faire sa réplique mardi prochain, aux affaires courantes, à l'étape des déclarations ministérielles. Dans un deuxième temps, que les périodes de questions des 25, 26 et 27 octobre soient prolongées d'un quart d'heure chacune et, enfin, qu'il soit permis de débattre une motion de l'Opposition pour une durée de 1 h 30 au maximum, le premier mercredi de décembre prochain, après la période des affaires courantes.

Est-ce que cette motion présentée par M. le leader adjoint du gouvernement est adoptée?

**M. Gendron:** Adopté.

**Le Président:** Adopté. J'ai un autre renseignement concernant les travaux de l'Assemblée à vous transmettre. Puis-je obtenir le consentement de l'Assemblée et de tous ses membres pour permettre que le sujet de l'interpellation du vendredi 28 octobre prochain, dont le sujet n'apparaît pas au feuilleton d'aujourd'hui, porte sur la situation du transport ambulancier au Québec? Cette interpellation sera présentée par M. le chef de l'Opposition officielle et s'adressera au ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux. Elle se tiendra de 9 heures à 11 heures.

Quant à l'interpellation inscrite au feuilleton d'aujourd'hui, elle aura lieu le 4 novembre prochain. C'est une interpellation qui s'adresse au ministre des Transports, si ma mémoire est fidèle. Elle sera reportée au 4 novembre prochain. L'avis est donné à cette Assemblée.

Est-ce qu'il y a d'autres renseignements concernant les travaux de l'Assemblée, M. le leader de l'Opposition?

#### Motion proposant que l'Assemblée blâme le gouvernement d'avoir manqué à son devoir de défendre les intérêts du Québec

Nous allons maintenant procéder aux affaires prioritaires. À l'article 1 du feuilleton apparaît une motion de censure qui se lit comme suit: "Que l'Assemblée nationale du Québec blâme sévèrement le gouvernement libéral qui, par sa mollesse et son attentisme, a gravement manqué à son devoir de défense vigoureuse des intérêts du Québec, n'a pas obtenu la juste part des retombées économiques liées aux investissements fédéraux et laisse s'accréditer au Canada anglais le mythe que le Québec soit choyé par le régime fédéral."

Cette motion de censure est présentée par M. le député de Lac-Saint-Jean et whip de l'Opposition officielle.

Je vais remettre immédiatement la parole à M. le député de Lac-Saint-Jean, sur cette motion de censure. Vous avez la parole, M. le député.

#### M. Jacques Brassard

**M. Brassard:** Merci, M. le Président. À la veille du scrutin fédéral, nous nous devons, je pense, de refaire - je dis bien de refaire, parce que nous l'avons déjà fait auparavant - un constat en matière de relations fédérales-provinciales et de dire que nous sommes en face d'un bilan lamentable et désastreux de défaites, d'échecs, d'injustices dans le domaine des relations fédérales-provinciales et que c'est là le fruit, le résultat de trois ans de mollesse, de faiblesse, d'avachissement, je dirais, Mme la Présidente, face à Ottawa de la part du gouvernement du Québec. Pourquoi ce triste bilan? Pourquoi ce bilan lamentable? Nous l'avons déjà dit et je le répète, le gouvernement libéral a

adopté en cette matière depuis trois ans une stratégie de chiffé molle, une stratégie de mollusque à l'égard du gouvernement fédéral sur la base de deux objectifs poursuivis inlassablement par ce gouvernement, dont le premier est d'éviter de compromettre le processus de ratification de l'accord du lac Meech et dont le deuxième est de maintenir à tout prix un climat harmonieux au chapitre des relations avec Ottawa, c'est-à-dire d'éviter à tout prix, peu important les résultats négatifs, tout affrontement, toute confrontation dans le cadre d'un fédéralisme "bon ententiste".

Cette stratégie appliquée depuis trois ans s'est faite malheureusement au détriment des intérêts fondamentaux du Québec. Ai-je besoin de rappeler, Mme la Présidente, certaines de ces tristes défaites? Ai-je besoin de rappeler que nous nous sommes retrouvés, par exemple, avec une version dénaturée et étriquée du Centre bancaire international de Montréal? Ai-je besoin de rappeler l'octroi en exclusivité du contrat du deuxième groupe de six frégates aux chantiers St. John's Shipbuilding, du Nouveau-Brunswick, ce qui implique 3 500 000 000 \$ avec, évidemment, la perte de milliers d'emplois au Québec découlant de la réduction des activités des chantiers maritimes du Québec à Sorel, à Lauzon et à Montréal?

Ai-je besoin de rappeler que nous n'avons obtenu aucune assurance de la part d'Ottawa à l'endroit de certaines conditions, jugées pourtant essentielles, posées par le gouvernement libéral pour son adhésion à l'Accord de libre-échange concernant, par exemple, des programmes de recyclage et d'adaptation de la main-d'oeuvre, concernant la participation au mécanisme de règlement des différends découlant de l'accord, découlant du traité? Ai-je besoin de rappeler que nous n'avons encore aucune décision quant à la localisation de l'agence spatiale, et il est à craindre, au fur et à mesure qu'on voit les contrats être accordés dans ce domaine, qu'on se retrouve finalement avec une coquille vide?

Ai-je besoin de rappeler, Mme la Présidente, la diminution constante, soutenue, depuis trois ans, de la part du Québec, au chapitre des contrats fédéraux reliés à la recherche et au développement? Nous en obtenions 20 % en 1985-1986; nous avons chuté à 10 % et nous nous y maintenons alors que d'aucuns, alors que tout le monde reconnaît la part vitale que jouent, dans l'économie, les investissements dans le secteur de la recherche, dans le secteur du développement en termes d'effets, en termes d'impact.

(15 h 20)

Oui, Mme la Présidente, le gouvernement libéral a échoué lamentablement dans sa défense des Intérêts du Québec. Il a fait preuve d'un manque de vigueur, d'un manque de rigueur et d'un manque de lucidité face à un régime, face à un système dont la dynamique interne a toujours été centralisatrice et face à un régime qui, historiquement, a toujours défavorisé le Québec

et les intérêts du Québec. Il aurait fallu que le gouvernement fasse preuve de vigueur, de rigueur et de lucidité et ça n'a malheureusement pas été le cas.

À la lumière de ce sombre bilan en matière de relations fédérales-provinciales, je vous dirai, Mme la Présidente, qu'on comprend mieux les propos tout à fait récents, parus dans **La Presse** du 4 octobre 1988, de l'ex-ministre Gilles Rocheleau qui a décidé, comme on le sait, de faire le saut sur la scène fédérale sous la bannière du Parti libéral du Canada. M. Rocheleau disait: "Il y a des mamours qui sont naturelles, d'autres moins. À un moment donné il faut revenir à la réalité. Il ne faut pas que ça devienne du somnambulisme. Il ne faut pas dormir." M. Rocheleau poursuivait en estimant que les Québécois et les Québécoises se font duper, berner et leurrer par le gouvernement fédéral de M. Mulroney.

Ce n'est pas l'Opposition qui le dit. Nous l'avons déjà dit, je l'admets volontiers, Mme la Présidente, nous l'avons même répété, mais dans ce cas-là, ce n'est pas l'Opposition qui le dit, c'est un acteur privilégié de ces relations Québec-Ottawa à titre de membre du Conseil des ministres du gouvernement Bourassa et que les députés libéraux connaissaient bien.

Je mentionnerai qu'il a fallu qu'il quitte l'Assemblée nationale pour qu'enfin M. Rocheleau soit d'accord avec l'Opposition. C'est malheureux que ça se produise au moment de son départ mais, enfin, il faut noter cette concordance entre M. Rocheleau et l'Opposition. M. Rocheleau, cependant, il est bon de le signaler, a fait ces déclarations alors qu'il était toujours membre du gouvernement libéral de M. Bourassa. Il n'avait pas encore démissionné au moment où il a fait cette déclaration-choc sur le somnambulisme du premier ministre actuel et sur le somnambulisme du gouvernement libéral.

La neutralité bienveillante du premier ministre à l'endroit de M. Mulroney au cours de cette campagne électorale apporte, comme on le sait, beaucoup de divisions au sein du Conseil des ministres et au sein du caucus libéral, notamment avec les ministres rouges à Ottawa, rouges à Québec et l'implication soutenue et affichée, entre autres, du ministre des Transports, Marc-Yvan Côté, auprès des candidats libéraux fédéraux de la région de Québec. Et tout cela pendant que l'attaché de presse du premier ministre, M. Poupart, dont la neutralité ne trompe personne, déclare en réplique aux propos de M. Rocheleau: "Je crois que l'on a le meilleur défenseur du Québec à Ottawa actuellement et on le verra le 22 novembre au lendemain de l'élection."

L'attitude bienveillante du premier ministre à l'endroit de son homologue fédéral est marquée du sceau de la faiblesse, du sceau de la mollesse, du sceau du somnambulisme. L'expression de M. Rocheleau est tout à fait adéquate. Cette attitude bienveillante doit cesser immédiatement.

Un coup de barre s'impose au chapitre des relations Québec-Ottawa justement parce qu'on est en conjoncture électorale. Un changement de stratégie s'impose. Le premier ministre doit se réveiller. Il doit sortir de son somnambulisme, sortir de sa torpeur et réagir. À cette pseudo-neutralité qu'il affiche, le premier ministre doit substituer une défense vigoureuse, ferme et déterminée des intérêts du Québec et je dis, Mme la Présidente, que ça presse, que ce changement de cap doit se produire avant les élections. Ce changement de stratégie de la part du gouvernement libéral à l'égard d'Ottawa doit se faire et se produire avant le scrutin fédéral.

Le premier ministre du Québec doit profiter de cette conjoncture d'élection fédérale pour interpellier les trois chefs des principaux partis politiques fédéraux, en particulier son ami Bryan, afin que ces derniers prennent des engagements formels, concrets et sans équivoque à l'égard d'un certain nombre de dossiers où les intérêts du Québec sont en jeu. Je me permettrai d'en énumérer un certain nombre où les intérêts du Québec sont précisément en jeu, Mme la Présidente. Au cours de ce débat, mes collègues aborderont également un certain nombre de dossiers où les intérêts du Québec sont en jeu.

Le premier de ces dossiers, c'est évidemment l'Agence spatiale de Montréal. Il est impérieux, et nous reviendrons sur ce dossier-là, que le gouvernement fédéral, non seulement s'engage à ce que l'Agence spatiale soit localisée à Montréal, mais qu'il prenne une décision avant l'élection. Il faut que, sur ce dossier, on se retrouve avec une décision de la part du gouvernement avant l'élection fédérale. Il est impérieux que les chefs des partis politiques fédéraux et surtout le premier ministre fédéral, M. Mulroney, l'ami du premier ministre Bourassa, s'engagent formellement et sans équivoque pour que la part du Québec en matière de contrats de recherche et développement soit accrue et que cesse l'injustice qui prévaut présentement dans ce domaine. Je vois le ministre de la Justice, responsable des relations fédérales-provinciales, et je me permets, sur cette question-là, de lui signaler que la fameuse stratégie qu'il a mise en place il y a maintenant plusieurs mois visant à rétablir un juste équilibre en matière d'octroi des contrats fédéraux de recherche n'a rien donné. On était, il y a trois ans, à seulement 10 % des contrats et on l'est toujours. Stratégie, donc, totalement inefficace.

Il faut que le gouvernement fédéral s'engage à accroître la part du Québec en cette matière. Il faut que le gouvernement du Québec s'assure que les compétences constitutionnelles du Québec seront respectées, et en particulier les compétences linguistiques qui ont été battues en brèche depuis plusieurs mois par la loi fédérale sur les langues officielles, la loi C-72. On sait que des dispositions de cette loi C-72 vont à l'encontre, entrent en contradiction avec des objectifs de la Charte de la langue française et

qu'il est impérieux que les compétences linguistiques du Québec soient respectées. L'attitude du gouvernement sur cette question de la loi C-72 a été marquée par la mollesse et la faiblesse à l'égard du gouvernement fédéral. Respect des compétences du Québec également en matière de services de garde. Ces compétences du Québec en matière de services de garde sont menacées par le projet de loi C-144 qui n'a pas été adopté et qui est actuellement devant le Sénat. Il est essentiel et urgent que le gouvernement du Québec fasse connaître ses intentions précises quant au projet de loi sur les services de garde et qu'il annonce maintenant, durant la période électorale fédérale pour que les chefs des partis fédéraux soient bien au courant de sa position, son intention de recourir au droit de retrait avec compensation financière pour ce qui est du programme fédéral en matière de services de garde.

(15 h 30)

Il est essentiel, Mme la Présidente, que soit assuré aux pêcheurs et aux entreprises de pêche du Québec un accès à la zone de pêche des 200 milles. C'est une question majeure dans plusieurs régions du Québec. Cela implique des emplois. Actuellement, il y a des emplois de perdus, des emplois qui ne sont pas créés parce que les pêcheurs québécois ne peuvent pas accéder à la zone des 200 milles, qui est réservée à Terre-Neuve. On en reparlera également au cours de ce débat.

Je vous signale également un autre dossier important où le Québec est traité injustement. C'est pourquoi il serait essentiel que, sur cette question, nous obtenions un moratoire, entre autres, sur l'abandon des lignes de chemin de fer au Québec. Le gouvernement fédéral a deux politiques actuellement pour gérer le réseau ferroviaire du Canada. D'un côté, c'est la protection et les investissements dans le réseau de l'Ouest et, de l'autre côté, c'est l'abandon des lignes ferroviaires au Québec. Cette injustice doit cesser. Le Québec doit être traité justement en matière de chemins de fer.

Mme la Présidente, je dirais également que le gouvernement libéral doit réclamer et revendiquer un traitement équitable de la part du gouvernement fédéral envers les producteurs agricoles du Québec.

Sur cette question, j'aimerais évidemment parler un peu plus longuement. Nous sommes actuellement face à une situation tellement injuste dans le domaine agricole que l'on peut vraiment et sérieusement parler de scandale. Dans une lettre signée par le premier ministre du Québec adressée à son homologue fédéral le 21 septembre dernier, une lettre qui est malheureusement passée presque inaperçue... Je ne sais pas si c'est délibéré de la part du premier ministre, qu'il n'a pas voulu la faire connaître. Il n'y a qu'un journal qui en a parlé. C'est une lettre qu'il adressait le 21 septembre à son homologue fédéral et dans laquelle il déplorait la situation

faite aux producteurs agricoles du Québec par le gouvernement fédéral.

Je cite le premier paragraphe. "Dans le secteur agricole, dit M. Bourassa, certains dossiers majeurs qui font l'objet de discussions entre nos gouvernements depuis plusieurs mois n'ont pas encore reçu de solutions." Écoutez bien ce qu'il dit. "Les retards du gouvernement fédéral à satisfaire les besoins des producteurs du Québec pénalisent lourdement l'économie agricole québécoise."

C'est une déclaration très grave. Le premier ministre du Québec, dans une lettre qui est passée presque inaperçue, indique que la politique fédérale en matière d'agriculture au Québec pénalise lourdement l'économie agricole québécoise. Il faut dire qu'il s'agit là de la part du premier ministre du Québec d'un constat peu flatteur et assez accablant sur la triste performance du ministre québécois de l'Agriculture au chapitre de ses relations avec le gouvernement fédéral.

Parce que, après avoir dû reconnaître le principe de l'équité lors de la conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture, qui avait eu lieu en juillet 1986, le ministre de l'Agriculture du Québec a été carrément incapable d'amener Ottawa à livrer concrètement la marchandise. Il s'est contenté d'un accord de principe. Mais rien n'a suivi et Ottawa n'a pas encore livré la marchandise soi-disant à partir ou sur la base de cet accord de principe. En mars dernier, en mars 1988, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a échoué également dans sa tentative d'assurer une participation des producteurs québécois au régime tripartite de stabilisation mis en place en 1985 pour les producteurs de viande rouge: producteurs de porc, producteurs de boeuf, producteurs d'agneau.

Cet échec s'explique par le fait que les autres provinces exigent que l'adhésion des producteurs québécois au régime tripartite passe par l'abandon des régimes québécois d'assurance-stabilisation qui sont plus généreux que celui du gouvernement fédéral. La non-participation du Québec à ce programme, évidemment, se traduit par un manque à gagner d'environ 15 000 000 \$ au moins par année pour les producteurs agricoles québécois. De plus, depuis 1985, la mise sur pied par le gouvernement fédéral de nouveaux programmes d'aide, des programmes spéciaux d'aide destinés aux producteurs de céréales de l'Ouest, et de l'Ouest seulement, a provoqué une diminution importante de la part du Québec à l'intérieur du budget consacré par Ottawa au secteur agro-alimentaire canadien.

Alors que la production agricole du Québec représente 16 % du secteur agricole du Canada, le Québec a reçu ou ne reçoit en 1987 que 7,6 % du budget consacré à l'agriculture par le gouvernement fédéral. C'est vraiment une injustice et une injustice qu'on peut qualifier de scandaleuse. L'évolution des dépenses fédérales

depuis quelques années en agriculture élargit l'écart. Pour la période 1980-1981 jusqu'à 1987-1988, quand on étudie les budgets fédéraux consacrés à l'agriculture, on se rend compte que ces budgets ont augmenté de 191 % sur cette période, mais que la part versée au Québec, elle, n'a augmenté que de 36 % alors que l'augmentation est environ de 285 % en Saskatchewan et de 339 % en Alberta.

Donc, la part du Québec est en chute libre. La part du Québec prise à même les budgets fédéraux en matière d'agriculture est en chute libre. Elle est passée de 16 % en 1980 à 11 % en 1985, et maintenant à 7,6 % en 1987-1988. C'est tout à fait désastreux et inacceptable. Face à cette situation justement inacceptable pour nos producteurs agricoles, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec mettait sur pied une coalition au printemps 1988 avec l'UPA et la Coopérative fédérée pour essayer de corriger ces injustices absolument inadmissibles de la part du gouvernement fédéral.

Les demandes du Québec sont bien connues en matière d'agriculture. Ces demandes sont connues depuis longtemps. Elles ont été clairement indiquées, précisées à l'occasion justement de la mise sur pied de cette coalition au printemps dernier. Je les rappelle, Mme la Présidente, parce que le premier ministre, dans sa lettre de septembre 1988 au premier ministre fédéral, les rappelait également. C'est d'abord l'application, pour 1988, d'un programme spécial pour les éleveurs de porc sur les mêmes bases que le programme spécial canadien pour les céréales parce qu'il y a actuellement une chute des revenus des éleveurs de porc qui est importante. Elle est estimée entre 120 000 000 \$ et 150 000 000 \$ pour les années 1988-1989, prévisions, sur la base d'ailleurs des prévisions d'Agriculture Canada.

(15 h 40)

Il faut donc, comme on a mis sur pied un programme spécial d'aide pour les **céréaliculteurs** de l'Ouest, un programme spécial d'aide pour les producteurs de porc du Québec. C'est la justice. C'est l'équité.

Deuxièmement, il faut verser aux **céréaliculteurs** du Québec, pour chaque tonne produite, une aide financière équivalente à celle dont ont bénéficié les producteurs des Prairies, les producteurs de l'Ouest au cours des dernières années. L'écart est considérable. Au cours des cinq dernières années, les producteurs de l'Ouest recevaient, en moyenne, 32 \$ d'aide par tonne produite, alors qu'au Québec cette aide n'était que de 12 \$, une situation tout à fait **inacceptable** et injuste. Il faut non seulement dénoncer, mais il faut exiger que cette situation soit corrigée. Au cours des dernières années, les producteurs de céréales québécois ont ainsi perdu plus de 200 000 000 \$. On peut dire que le gouvernement fédéral doit considérer que c'est une dette. Il doit aux producteurs de céréales du

Québec au moins 200 000 000 \$ depuis 1984.

Troisièmement, la reconnaissance du droit du Québec d'adhérer au programme de stabilisation tripartite sur les viandes rouges, mais tout en maintenant ses propres régimes d'assurance-stabilisation des revenus. Le ministre de l'Agriculture nous dit qu'il y a eu une entente là-dessus en décembre 1987, sauf qu'on est maintenant en octobre 1988 et le gouvernement fédéral n'a toujours pas livré la marchandise, il n'a toujours pas permis au Québec d'adhérer à ce programme de stabilisation, tout en maintenant ses propres programmes qui, comme on le sait, sont plus généreux. Cela se traduit par des pertes, pour les producteurs québécois, d'au moins 15 000 000 \$ par année. Pour 1988, pour ce qui est des producteurs de porc, c'est beaucoup plus important, compte tenu de la chute des prix. C'est au moins 25 000 000 \$, uniquement pour les producteurs de porc, en 1988.

Quatrièmement, le paiement des sommes qui sont dues au Québec par l'Office de stabilisation des prix agricoles pour les producteurs de porc, d'agneau et de betteraves sucrières entre 1982 et 1984. On estime que le remboursement devrait se situer autour de 22 000 000 \$ ou de 23 000 000 \$.

Cinquièmement, enfin, l'établissement des paiements de l'Office de stabilisation des prix agricoles aux céréales consommées à la ferme. Actuellement, ce programme ne couvre, comme on le sait, que les céréales commercialisées. Cela se traduit par des pertes considérables pour les producteurs québécois. On estime que pour 1986-1987, cela doit se situer autour de 30 000 000 \$. Cela fait beaucoup de millions de dollars si vous faites l'addition, Mme la Présidente. C'est ce qui fait qu'on doit parler d'injustice à l'égard des producteurs agricoles québécois de la part du gouvernement fédéral. On doit surtout parler d'échec du ministre actuel de l'Agriculture parce que toutes ces tentatives et ces beaux accords de principe n'ont pas fait en sorte que cela se traduise par des aides véritables, concrètes et par des remboursements aux producteurs agricoles du Québec.

Le ministre de l'Agriculture a beau déclarer qu'il est encouragé par la nouvelle attitude fédérale dans les dossiers agricoles, au terme de la conférence des ministres qui a eu lieu en juillet dernier, il faut reconnaître qu'il n'a obtenu aucun engagement concret du gouvernement fédéral permettant un traitement plus équitable à l'égard de nos agriculteurs. Cela doit changer et c'est très simple. Le premier ministre du Québec doit exiger, avant les élections, avant le scrutin fédéral, que les demandes du Québec en matière d'agriculture soient respectées, que ces demandes soient satisfaites de la part du gouvernement fédéral aussi bien pour les producteurs de céréales, les producteurs de porc que pour l'ensemble des producteurs agricoles du Québec. Il ne faut pas attendre après les élections. Ce n'est pas pour rien que le premier

ministre a décidé d'écrire le 21 septembre, cela doit avoir une signification. Le premier ministre du Québec a décidé d'écrire au premier ministre fédéral le 21 septembre sur les questions d'agriculture. Il n'a pas attendu après les élections. Il a dû juger que c'était important de lui écrire avant les élections parce qu'il a dû juger, j'imagine, que c'était important d'obtenir satisfaction avant les élections. J'espère qu'il ne se contentera pas d'une lettre qui a été envoyée presque en cachette, dont on n'a pas pris ou presque pas connaissance, mais qu'il va aussi revenir à la charge et se montrer ferme, déterminé face à son homologue fédéral pour qu'on obtienne satisfaction sur les différents dossiers agricoles concernant le gouvernement fédéral.

C'est d'autant plus important, Mme la Présidente, que pendant ce temps-là, le nouveau ministre de l'Agriculture fédéral ne se gêne pas. M. **Mazankowski**, nouveau ministre de l'Agriculture fédéral depuis le dernier remaniement, en pleine campagne électorale, annonçait que son gouvernement travaillait à la mise en place d'un programme d'aide intégré pour les producteurs de l'Ouest éprouvés par la sécheresse, comme si ces producteurs de l'Ouest n'en avaient pas suffisamment. On a vu tantôt l'écart considérable qu'il y a entre l'aide accordée aux producteurs de l'Ouest et l'aide accordée aux producteurs québécois, mais on en remet encore. Le gouvernement fédéral veut en remettre encore, c'est le ministre même de l'Agriculture qui l'indique et qui l'annonce; c'est dans le *Calgary Herald*. Évidemment, ce n'est pas un journal qui circule beaucoup au Québec, mais on en a obtenu une copie et c'est chose assurée.

C'est d'autant plus important, Mme la Présidente, que le gouvernement du Québec et que le premier ministre du Québec obtiennent satisfaction et fassent en sorte d'obtenir satisfaction sur les dossiers et fassent en sorte d'obtenir une réponse satisfaisante à la lettre qu'il a écrite à son homologue fédéral en septembre 1988.

Mme la Présidente, je conclurai évidemment là-dessus. Dans le contexte électoral fédéral actuel - nous sommes en marche vers une élection le 21 novembre - nous nous devons, comme Opposition officielle, de blâmer le gouvernement du Québec d'abord pour sa mauvaise stratégie face à Ottawa, une stratégie dont les résultats sont littéralement catastrophiques, désastreux parce que cela se traduit par des manques à gagner considérables en matière d'agriculture - je viens d'insister longuement là-dessus - et également en matière de recherche et de développement - un de mes collègues en parlera plus en détail tout à l'heure. C'est là un des résultats de cette stratégie désastreuse.

Deuxièmement, cette stratégie désastreuse s'est traduite par des reculs graves sur le plan constitutionnel. J'ai parié tout à l'heure du projet de loi sur les langues officielles où nos compétences linguistiques sont battues en brèche.

J'ai parlé du projet de loi C-144 sur les services de garde où nos compétences exclusives en cette matière sont également menacées. J'ajouterais également la loi de mise en vigueur du traité de libre-échange qui constitue, à n'en pas douter, par certaines de ses dispositions, une ingérence inacceptable dans nos champs de juridiction.

(15 h 50)

Troisièmement, cette stratégie désastreuse et catastrophique s'est traduite, malheureusement, par des défaites cinglantes infligées au gouvernement libéral. J'ai rappelé au tout début de mon intervention, le dossier des frégates, défaite cinglante du gouvernement libéral actuel. Je rappelle également la défaite qu'on a connue aussi dans nos demandes pour que les pêcheurs québécois aient accès à la zone des 200 milles. Cela a été non. Cela a été une réponse négative de la part du gouvernement fédéral.

Donc, Mme la Présidente, nous nous devons de blâmer le gouvernement libéral pour sa mauvaise stratégie face à Ottawa, stratégie, je le répète, de chiffres molles, stratégie de mollusques, stratégie d'invertébrés. Nous nous devons également, Mme la Présidente, de blâmer le gouvernement libéral pour le sortir de son somnambulisme comateux dénoncé par l'ex-ministre Rocheleau, l'ex-député de Hull, au moment où il était encore membre du Conseil des ministres. Nous nous devons de blâmer le gouvernement pour le sortir de son somnambulisme comateux et l'obliger à se réveiller et à faire preuve de fermeté, de vigueur, et l'obliger à exiger, avant le scrutin fédéral, Mme la Présidente, des engagements fermes sur les dossiers litigieux concernant le gouvernement fédéral et celui du Québec, mais j'irais même jusqu'à dire, à exiger des décisions sur un certain nombre de dossiers. Je pense en particulier au dossier de l'agence spatiale et au dossier agricole. Et j'ajouterais enfin qu'il est essentiel pour nous de blâmer le gouvernement libéral ne serait-ce que pour faire voler en éclats le mythe qu'il a malheureusement contribué à forger, le mythe du Québec choyé par le système fédéral, le mythe du Québec enfant gâté du régime fédéral, parce que c'est un mythe démenti par les faits, démenti par la réalité, que le premier ministre actuel a contribué malheureusement à accréditer et à forger. Pourquoi et comment a-t-il contribué à forger ce mythe du Québec, enfant gâté du système? Je vais vous dire comment, Mme la Présidente. C'est tout simplement par un "bon ententisme" de mauvais aloi, en diffusant, en accréditant la perception, une perception fausse qui découle des flagorneries mutuelles entre M. Mulroney et le premier ministre du Québec. C'est cette perception qui a accrédité et consolidé le mythe du Québec, enfant gâté, parce que les faits démentent ce mythe.

Je sais, Mme la Présidente, que la motion que je présente sera évidemment battue, la force du nombre est là, mais si ce débat provoquait à tout le moins un réveil et une réorientation

stratégique de la part du gouvernement libéral dans le contexte électoral fédéral, nous aurions, quant à nous, atteint notre objectif qui est de faire en sorte que les intérêts du Québec soient mieux défendus par le gouvernement actuel. Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente:** Merci, M. le député de Lac-Saint-Jean. Si vous me permettez, et cela à la suite d'une rencontre qu'il y a eu avec les leaders, je vais vous informer du partage du temps dans ce débat qui sera réparti comme suit. Il va y avoir à la fin quinze minutes pour la réplique du député de Lac-Saint-Jean et le reste du temps sera partagé également entre les deux formations politiques, sans limite de temps à l'intérieur de leur enveloppe. Là-dessus, je suis prête à vous reconnaître, M. le ministre de la Justice et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

#### M. Gil Rémillard

**M. Rémillard:** Merci, Mme la Présidente. Il y a 124 ans, par un mois d'octobre, ici à Québec, avait lieu une rencontre des Pères de la confédération, qui a été déterminante pour la construction de notre pays. Les Pères de la confédération, il y a 124 ans, se réunissaient ici à Québec pour établir les bases de ce pays qu'ils voulaient construire - le Canada - un pays qui devait réunir les colonies anglaises d'Amérique du Nord, un pays qui représentait un projet audacieux, un projet audacieux fondé sur un très grand projet aussi non moins ambitieux qui était celui de construire un chemin de fer d'un océan à l'autre. Les Pères de la confédération avaient cette vision d'un grand pays capable de rassembler des gens qui vivaient sur cet immense territoire en fonction de disparités, en fonction d'éléments de composition sociale, économique et culturelle différents, mais rassemblés en fonction de grands principes de vie, de démocratie, de liberté, de justice. On voulait donc respecter, d'une part, le désir de ces Canadiens de vivre ensemble, tout en respectant les caractéristiques qui leur étaient propres, leur régionalisme, leur façon de vivre, d'être. Et c'est comme ça qu'on a pensé créer un régime fédéral au Canada. Nous avons l'exemple de nos voisins américains. On s'est inspiré de cet exemple et on a réussi ce tour de force - il faut le réaliser maintenant - de cette constitution de 1867 qui, dans son préambule même, établit ce principe que les colonies anglaises d'Amérique du Nord veulent se former en fédération.

Mme la Présidente, le fédéralisme, c'est un défi de tous les jours. Depuis que nous formons ce gouvernement, depuis le 12 décembre 1985, à la suite des élections du 2 décembre, nous nous efforçons de faire du Québec un partenaire majeur de cette Fédération. Il s'agissait, bien sûr, dans un premier temps, de redonner au Québec sa place dans la Fédération canadienne.

On se souvient de ces événements de 1982. On se souvient de ce rapatriement qui a été fait sans l'accord du Québec et que, par la suite, le Québec a décidé, sur le plan politique, de ne pas participer pleinement à toute l'action constitutionnelle de la Fédération canadienne. Il faut dire aussi qu'après ces événements de 1982, la période de morosité dont on se souvient, les relations fédérales-provinciales étaient dans un état difficile, très difficile. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en 1985, il s'agissait pour nous de redonner au Québec sa place dans la Fédération canadienne, d'en faire un partenaire majeur sur le plan économique, pour que le Québec puisse prendre la place qui lui revient dans ce pays, dans cette Fédération.

(16 heures)

Il y a des réalisations dont nous sommes particulièrement fiers. Il y en a. Il y a des projets. Il y a des secteurs d'activité où on peut être beaucoup plus critiques. Mme la Présidente, bien sûr, dans les projets qui sont des réalisations dont nous sommes particulièrement fiers, il y a, en premier lieu, cette entente du lac Meech. Deux provinces n'ont pas encore signé cette entente pour qu'elle devienne partie de la constitution canadienne - le Manitoba et le Nouveau-Brunswick - mais nous espérons que dans un avenir prochain, ces deux provinces pourront à leur tour accepter cette entente qui pourra devenir partie de la constitution canadienne, ce qui voudra dire que cette entente du lac Meech fera du Québec un partenaire majeur de la fédération en consacrant le fait qu'il est une société distincte, en consacrant le fait aussi que ce pays est fondé sur la dualité en fonction des deux grandes communautés nationales, francophone et anglophone et donnant aussi, et c'est un aspect important, à notre fédéralisme de nouvelles assises pour son développement futur, assises fondées sur une réelle collaboration entre les deux ordres de gouvernement.

Nous savons que nous devons avoir à Ottawa un gouvernement fort. C'est évident. Le Canada est un pays qui est vaste, qui est faiblement peuplé et nous devons avoir un gouvernement fort à Ottawa, capable de gouverner. Cependant, pour nous, cette force est fondée sur la collaboration de tous les partenaires. Elle est fondée sur des institutions fédérales capables de représenter les intérêts de tous les partenaires fédéraux, les provinces et le gouvernement fédéral. Dans un premier temps, il fallait donc redonner au Québec sa place dans la Fédération et établir des bases qui pourront maintenant nous guider dans l'évolution de notre fédéralisme et les limites que nous apportons au pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral. Dans cette entente du lac Meech, cette conférence économique annuelle devra maintenant avoir lieu entre le gouvernement fédéral et les provinces pour discuter du développement économique de l'État canadien.

Voilà des fondements à un développement

économique harmonieux en fonction d'une réelle collaboration entre les deux niveaux de gouvernement, le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces. C'est donc dire que nous sommes particulièrement fiers de cette entente du lac Meech qui est une entente historique et qui, très bientôt, nous l'espérons, fera partie de la constitution canadienne.

Une autre entente, dont nous sommes aussi très fiers, c'est cette entente sur le développement économique régional que nous avons conclue au mois de mai dernier. L'Opposition n'a pas beaucoup parlé de cette entente sur le développement économique régional. L'Opposition ne nous a pas beaucoup questionné à propos de cette entente sur le développement économique régional. Pourtant, il s'agit d'une entente sans précédent dans l'histoire des relations fédérales-provinciales. Pour la première fois, nous avons réussi à établir une entente entre le gouvernement fédéral et les provinces pour développer le Québec en fonction de nos priorités de développement économique régional. Plus de 1 150 000 000 \$ seront dépensés dans les cinq prochaines années pour le développement économique du Québec, respectant nos principes de développement économique régionaux, respectant premièrement la prépondérance de la responsabilité du Québec sur la planification et l'établissement des priorités de développement économique de ces régions, deuxièmement, respectant la nécessité d'utiliser les mécanismes, les structures et les programmes mis en place ou approuvés par le Québec et, troisièmement, respectant la maîtrise d'oeuvre pour tous les programmes et projets relevant de la compétence provinciale.

Mme la Présidente, avec cette entente de développement économique régional il n'y a pas un sou du gouvernement fédéral qui sera dépensé ici, au Québec, sans qu'il soit encadré par des normes, par des balises, des directives venant du gouvernement du Québec.

Il faut bien comprendre que ce n'est pas une guerre de drapeaux. Il ne s'agissait pas de mettre notre drapeau plus haut que celui du gouvernement fédéral. Ce n'est pas ça qu'on recherchait. On recherchait l'efficacité. Lorsqu'on fait des batailles en ce qui regarde le développement économique régional, lorsqu'on fait des batailles sur le partage des responsabilités entre les deux ordres de gouvernement, ce n'est pas pour avoir le plaisir de dire: Ne venez pas dans ma cour, il faut que je mette mon drapeau. Vous ne mettez pas le vôtre. C'est pour être le plus efficace possible. S'il n'y a pas de coordination entre les deux ordres de gouvernement, chacun va dépenser de son côté sans coordination et il va se produire des situations que l'on connaît tous.

On pourrait nommer ces situations. Des collègues, en face ici, m'ont raconté des choses qui sont arrivées dans leur comté: on a construit des aéroports où des avions peuvent difficilement

atterrir; on a construit des ports où on n'a pas véritablement besoin de faire accoster des navires, etc. Cela s'est passé comme ça. Mais ce que nous avons voulu, c'est de l'efficacité. On a dit: On va s'asseoir et on va en discuter. Je dois vous dire, Mme la Présidente, que cela n'a pas été facile, mais nous pouvons aujourd'hui être fiers des résultats. Nous avons une entente qui va nous permettre d'établir un développement économique régional harmonieux, équilibré en fonction de l'action des deux ordres de gouvernement.

Mme la Présidente, en négociant cette entente de développement économique régional, nous avons aussi réglé un problème qui traînait dans le décor depuis un bon bout de temps: le fameux problème du fonds Laprade. On sait que ce fonds Laprade, ce sont des sommes d'argent de plus de 100 000 000 \$ qu'on a données au Québec en compensation pour des usines d'eau lourde qu'on devait construire et qu'on n'a finalement pas construites. Alors on dit: On va vous donner un montant en compensation pour cette construction qu'on ne fait pas. Ce fonds a été utilisé pour faire toutes sortes de choses. On a construit des patinoires, refait des toits, des sous-sols d'églises, qu'on me dit, Mme la Présidente. En fait, on s'en est servi à toutes les sauces. Mais pour nos municipalités qui voulaient avoir recours à ce fonds qui est maintenant de plus de 80 000 000 \$, Mme la Présidente, et qui voulaient l'utiliser pour leur développement à elles, pour le bénéfice de leurs citoyens, il n'y avait pas de possibilité parce qu'on ne s'entendait pas. Le gouvernement fédéral disait: Je vais donner l'argent directement aux municipalités. Nous, on disait: Un instant! Les municipalités sont sous notre juridiction et vous devez passer par nous si vous voulez donner de l'argent aux municipalités.

Là encore, j'insiste sur ce point, Mme la Présidente, ce n'était pas une guerre de drapeau, mais il faut qu'on sache quelles responsabilités nos municipalités acceptent pour qu'on puisse ensuite voir leur évolution et connaître les vrais besoins de la population. Dans ce cadre-là, une entente est intervenue entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. Elle a été annexée à ce protocole d'entente concernant le développement économique régional, dont je parlais tout à l'heure, et elle permet maintenant l'utilisation par nos municipalités de ce fonds Laprade pour leur développement. J'ai ici des exemples qu'on m'a donnés. Par exemple, à Saint-Narcisse, on a eu recours au fonds Laprade tout dernièrement pour l'aménagement du secteur industriel: 289 412 \$; à Sainte-Ursule, pour la construction d'un centre communautaire: 233 000 \$; à Sorel, pour la rénovation d'un centre **communautaire**: 250 000 \$; à La Tuque, pour l'amélioration d'un centre de ski qui va aider au développement économique de toute la région: 100 000 \$. Je **pourrais** citer d'autres cas. Voilà une réalisation très concrète qu'on a faite,

qui touche la vie économique de tous les jours de nos citoyens et de nos citoyennes.

Mme la Présidente, mentionnons aussi ce sommet de la Gaspésie qui a eu lieu le 24 septembre dernier. Ce sommet a été un franc succès et on a justement pu y appliquer les principes que nous avons négociés dans l'entente de développement économique régional. J'ai eu l'occasion de négocier cette entente avec mon collègue et ami, le ministre des Transports, M. Marc-Yvan Côté, qui a assisté à ce sommet pour recevoir les projets de la population parce que c'est là un principe auquel tient mon collègue, le ministre des Transports à titre de responsable du Développement économique régional. Il tient à ce que les projets ne soient pas imposés à la population par en haut, mais qu'ils viennent de la base même, que ce soit de la population, des citoyens, des citoyennes qui réalisent qu'ils ont besoin de certaines solutions à des problèmes qu'ils identifient eux-mêmes. Et, en fonction de cette identification, on peut les étudier ensemble et apporter des solutions par des projets que nous pouvons élaborer.

(16 h 10)

Mme la Présidente, ce sont des réalisations bien concrètes que nous avons faites sur un sujet très important qu'est le développement économique régional du Québec, pour que la richesse du Québec puisse profiter à l'ensemble des Québécois et Québécoises et que les deux ordres de gouvernement, le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, puissent travailler ensemble en harmonie pour ce développement économique régional.

Dans un autre domaine important aussi, de première importance pour le Québec, le domaine des richesses naturelles, là aussi nous avons eu des relations très fructueuses avec le gouvernement fédéral. Il y a eu des négociations avec le gouvernement fédéral qui nous ont permis de signer deux ententes importantes au bénéfice de régions du Québec. Il faut signaler aussi, bien sûr, l'entente qui concerne la prospection minière touchant surtout le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie, et l'entente sur le développement forestier de la Côte-Nord, ces ententes qui garantissent l'exercice exclusif des compétences du Québec sur les secteurs de richesses naturelles, tout en travaillant, là encore, en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral.

Je vois des collègues qui me font des signes d'approbation parce qu'ils ont eu à vivre dans leur comté... Je vois la députée de Matane qui a à vivre dans son **comté** des situations bien concrètes où cette harmonie entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial permet d'en arriver à des résultats concrets, des résultats qu'on attendait depuis des années.

En ce qui regarde l'exportation d'électricité, un **domaine** tellement important pour le Québec, soulignons que nous n'aurons plus besoin maintenant de nous présenter devant l'Office national de l'énergie pour exporter cette électricité. C'est

ce que réclamait le Québec depuis plusieurs années afin qu'on puisse profiter au maximum du marché américain. Mais on demandait ça depuis des années! Et on l'a réussi! Évidemment, ça s'est fait en fonction de notre diplomatie que nous appelons tranquille. Tranquille mais efficace. Le résultat est là dans un domaine essentiellement dynamique pour le Québec, un autre résultat de ces relations entre le Québec et Ottawa, résultat très concret dans un domaine particulièrement important pour le Québec.

Dans le domaine social, plusieurs dossiers ont évolué de façon très intéressante pour le Québec. Dans le domaine des programmes d'emploi, beaucoup d'ententes ont été signées et sont intéressantes. Il y a cette entente avec le gouvernement fédéral sur l'intégration des bénéficiaires de l'aide sociale au marché du travail qui rapporte plusieurs millions au gouvernement du Québec et qui nous permet d'intégrer nos bénéficiaires de l'aide sociale au marché du Québec en fonction de nos critères.

En ce qui regarde les services de garde, j'entendais le député de Lac-Saint-Jean nous parler tout à l'heure de cette loi sur les services de garde du gouvernement fédéral. Il faut dire, Mme la Présidente, que nous avons négocié et discuté de façon intensive avec le gouvernement fédéral jusqu'au dernier moment pour faire en sorte que cette loi respecte le principe qu'il s'agit là d'un domaine de compétence provinciale, que le Québec a droit à sa juste part des sommes d'argent qui seront données par le gouvernement fédéral à l'ensemble des provinces canadiennes pour qu'elles développent leurs services de garde, respectant notre compétence d'établir nos normes de qualité, notre façon de voir le développement de nos garderies sur notre territoire au Québec. C'est ce que nous avons obtenu.

Nous avons entendu des interventions, qui ont été faites au gouvernement fédéral, de gens qui réclamaient des normes nationales au niveau canadien, ce que nous avons demandé. Ce que nous avons obtenu, c'est que ces normes soient établies par le Québec en ce qui regarde le Québec, en fonction des critères qui s'appliqueront au Québec.

Mme la Présidente, je viens de faire une liste de dossiers dont nous pouvons particulièrement être fiers. J'aurais pu en nommer d'autres. Il y a aussi des dossiers très importants qui sont dans des situations beaucoup moins favorables pour le Québec. J'entendais le député de Lac-Saint-Jean mentionner plusieurs dossiers sur lesquels j'étais d'accord avec lui. Il a parlé des dossiers concernant l'agriculture. Il a fait référence à cette lettre que le premier ministre du Québec a envoyée au premier ministre du Canada. Je n'insisterai pas sur ce dossier parce que mon collègue, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, interviendra tantôt dans le débat, et je lui laisse le soin de faire le point sur la situation. Il est bien évident

que dans ce dossier, le Québec doit réclamer sa juste part, ce que nous n'avons pas.

Autre dossier des plus importants aussi, pour lequel nous considérons que nous n'avons pas notre juste part, c'est celui de la recherche scientifique. Le ministre responsable du dossier, le ministre de l'Industrie et du Commerce l'a dit en cette Chambre à plusieurs reprises - je l'ai dit moi-même, Mme la Présidente - nous n'avons pas notre juste part des subventions de recherche dans le domaine scientifique. C'est inacceptable. Nous avons pris des moyens pour tenter d'améliorer la situation. Par exemple, nous avons une personne spécialisée et reconnue pour son expertise dans le domaine scientifique qui est très souvent à Ottawa, au bureau du Québec à Ottawa, et qui multiplie les contacts avec les organismes, avec les ministères fédéraux qui donnent de ces subventions de recherche scientifique, mais cela ne suffit pas. Il faut bien le constater. Nous n'avons pas notre part dans ce domaine. Nous sommes en discussions avec le gouvernement fédéral et nous allons être fermes sur ce principe qu'on doit avoir notre juste part dans le domaine de la recherche scientifique.

Cela peut être relié directement à un autre dossier qui, si vous me permettez, Mme la Présidente, est devenu plus qu'un dossier de discussion de relations fédérales-provinciales, mais qui est devenu un véritable symbole pour nous, Québécois, face à ces relations que nous avons à Ottawa et à notre développement économique dans le cadre de la Fédération canadienne, c'est ce projet de l'agence spatiale. Mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, qui pilote aussi ce dossier, l'a mentionné à plusieurs reprises. Plusieurs intervenants au Québec - des chambres de commerce, des villes - sont intervenus et ont bien mentionné que ce centre spatial devait être situé à Montréal.

Mme la Présidente, je n'ai pas à revenir sur des dossiers qui nous ont fait très mal, je dois l'avouer. Les frégates qui sont construites au **Nouveau-Brunswick**. On devait avoir, au moins en partie, la construction de ces frégates. C'est au Nouveau-Brunswick qu'elles ont été construites. D'autres dossiers qui nous paraissent difficiles aussi. La question de la péréquation. C'est une question qui ne touche pas seulement le Québec; elle affecte aussi d'autres gouvernements qui sont dans une situation semblable.

(16 h 20)

L'Opposition nous dit dans sa motion qu'on laisse s'accréditer au Canada anglais le mythe que le Québec soit choyé par le régime fédéral. Je le mentionnais au début, je le répète: une de nos tâches principales lorsque nous sommes arrivés au gouvernement au mois de décembre 1985 - et depuis c'est toujours une de nos priorités - fut de rétablir des contacts avec les autres provinces, contacts qui n'existaient presque plus, rétablir des contacts harmonieux avec le gouvernement fédéral. Nous sommes

partis de loin, Mme la Présidente. Il a fallu reconstruire ces relations fédérales-provinciales. Il a fallu reconstruire ces relations interprovinciales, mais nous sommes maintenant en mesure de dire, avec l'entente du lac Meech, avec ces ententes que je viens de mentionner, en particulier l'entente de développement économique régional, que nous avons repris notre place de partenaire majeur dans cette Fédération.

Un des ministères que je dirige, le ministère des Relations fédérales-provinciales, le Secrétariat aux affaires canadiennes, a reçu la responsabilité - c'était dans le discours inaugural de cette session - d'étudier le partage économique dans la Fédération canadienne, d'étudier justement la part que le Québec reçoit de sa participation à la fédération canadienne et de proposer des moyens pour améliorer notre situation. Nous ne sommes pas un enfant gâté ou choyé de cette Fédération, mais nous sommes un enfant fier de l'être et qui veut avoir sa part de la richesse nationale, qui veut participer pleinement à ce jeu du fédéralisme qui, pour nous, est le meilleur.

Je sais que nos amis de l'Opposition... Tantôt, j'écoutais le député de Lac-Saint-Jean qui faisait ses remarques, j'ai écouté avec grand intérêt ce qu'il nous disait, je respecte son option, mais dans la mesure où le député de Lac-Saint-Jean a choisi l'indépendance du Québec, il est évident que, dans ce cadre-là, on ne pourra pas le satisfaire tant qu'il n'aura pas cette indépendance. Je l'ai mentionné, je le répète, sur bien des aspects, il a soulevé des points très intéressants. Nous devons être vigilants. Je termine là-dessus. Le fédéralisme est un défi que nous acceptons de ce côté-ci. C'est un fédéralisme que nous vivons tous les jours; c'est un défi de tous les jours. C'est un défi que nous allons relever avec toute l'énergie dont nous sommes capables.

Mme la Présidente, quand nous voyons notre bilan, c'est un bilan qui est intéressant. Il y a beaucoup de travail à faire. Nous devons travailler pour avoir cette part de cette richesse nationale qui doit nous revenir. Nous sommes loin d'être les enfants choyés de la Fédération canadienne, mais nous allons faire en sorte que cette part qui nous revient dans la Fédération nous revienne par notre action de relations fédérales-provinciales et de relations interprovinciales. Je vous remercie, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente:** Merci, M. le ministre de la Justice et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes. Je vais maintenant reconnaître M. le chef de l'Opposition.

#### M. Guy Chevrette

**M. Chevrette:** Merci, Mme la Présidente, si j'ai bien compris le ministre des affaires canadiennes, et vous l'aurez remarqué, toute son option, c'est un défi. Le fédéralisme, pour lui,

c'est un défi. Ce n'est pas une conviction, ni un objectif, ni une philosophie, ce n'est pas quelque chose d'essentiel et de fondamental, c'est un défi. C'est la différence qui nous caractérise, précisément. Pour nous, la souveraineté du Québec, la souveraineté de l'Assemblée nationale du Québec, c'est un objectif, une option fondamentale. On va y travailler fort parce qu'on n'aura pas de défi à essayer de partager. On va travailler pour les Québécois, avec les Québécois à se bâtir un avenir au Québec. Cela est fondamental, c'est vrai que c'est fondamental comme perception par rapport à la perception du ministre des affaires canadiennes et de tout ce gouvernement.

Cependant, je le croyais beaucoup plus rigoureux, ce ministre, Mme la Présidente. Je le croyais fondamentalement honnête également, intellectuellement. Je l'ai écouté parce qu'un de ses seuls points sur lesquels il a mis de l'emphase pour justifier toute la beauté du fédéralisme et de ses bienfaits sur le territoire québécois, c'est son entente de développement économique régional. Vous aurez remarqué que c'est surtout là-dessus qu'il s'est pété les bretelles et à plus forte raison probablement parce qu'il était le négociateur. C'est fort! Il a dit: C'est une première au Québec. M. le ministre, Mme la Présidente, aurait pu lire au moins les considérants de sa propre entente. Il aurait compris que la première entente véritable qui a été signée sur le plan du développement régional l'a été par mon collègue de l'Abitibi en 1984, Mme la Présidente, et cette entente était de 1 600 000 000 \$ comparativement à 515 000 000 \$. Plus que le double.

Plus que cela, dans sa propre entente, il la reconnaît, regardez le premier attendu, Mme la Présidente: Attendu que le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont conclu une entente de développement économique et régional, EDER, le 14 décembre 1984. Le premier attendu de sa propre entente, il le reconnaissait, la première entente de développement économique a été signée le 14 décembre 1984. C'est lui-même qui l'écrit dans son entente et il vient dire à l'Assemblée nationale du Québec: C'est du jamais vu, quelque chose de tout nouveau, quelque chose de tout neuf et lui-même la reconnaît dans son papier. Il faut le faire! C'est manquer de rigueur de dire que c'est mirobolant, fantastique maintenant, 1 000 000 000 \$ au-dessus contre 515 000 000 \$; du simple au double.

Mon collègue de l'Abitibi-Ouest, Mme la Présidente, au moment où il était ministre du Développement économique régional a signé une entente du double par rapport à celle de ce ministre pan canadien qui se targue, les bretelles étirées je ne sais pas jusqu'à quel point, d'être un des champions du développement économique régional. Il faut le faire! Ce n'est pas l'humilité qui l'étouffe, ni la modestie. Regardons, Mme la Présidente, de quoi il se vante avec son petit 515 000 000 \$. C'est mirobolant, c'est fantasti-

que, cela donne 84 \$ par tête au Québec. Savait-il, le grand défenseur du fédéralisme canadien, que le gouvernement du Canada avec lequel il a négocié donnait en Colombie britannique, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta 163 \$ per capita et qu'il a signé une entente à 84 \$ per capita?

**Une voix:** À rabais.

**M. Chevette:** De quoi se vante-t-il? Savait-il ce même ministre pan-canadien qu'à Terre-Neuve, à l'île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, le même gouvernement canadien qui a négocié avec lui la superbe entente avait donné 456 \$ per capita à ces provinces-là? Et lui, bon petit dernier à 84 \$, a les bretelles rendues au bout des bras pour dire que c'est mirobolant ce qui a été signé. De grâce, un peu de modestie. Ne vous arrangez pas, au moins, pour que les Québécois qui lisent un tantinet l'information qui se diffuse ici se rendent compte que vous essayez de les duper et de les leurrer.

Si cette motion de blâme est venue, c'est précisément parce que vous leurrez les Québécois depuis trois ans dans le domaine des relations fédérales-provinciales et vous avez commencé par l'entente du lac Meech. Je suis content que le vote de censure vienne aujourd'hui. On a posé des questions au premier ministre cet après-midi sur l'entente du lac Meech, lui qui, depuis trois ans avec son ministre, se targue dans tout le Québec que la clause de la société distincte prime la charte des droits. Cet après-midi, en cette Chambre, le premier ministre a confirmé qu'il n'en avait pas la certitude. Il est allé plus loin que cela et il a dit: Ce que vous aviez fait en 1982 avec la clause "nonobstant", c'est pas sûr qu'on ne pourrait pas s'y soustraire s'ils étaient sept provinces canadiennes et 50 % de la population du Canada. Vous avez signé cela et c'est le premier ministre lui-même, de son siège, cet après-midi, qui le disait. Donc, Mme la Présidente, ces champions négociateurs, ceux qui devaient conclure des ententes mirobolantes, ont signé une entente qui lie l'avenir du Québec pour des décennies et des décennies sans avoir eu de certitude qu'ils gagnaient quelque chose. Au contraire, le premier ministre ajoutait, et je le cite au texte: Si jamais la clause de la société distincte ne devait pas primer la charte, non seulement ce serait pire que le statu quo, ce serait un véritable recul. C'est le premier ministre lui-même qui le dit, Mme la Présidente.

(16 h 30)

**Une voix:** Une "rémillardise"!

**M. Chevette:** Et c'est cela qu'ils ont signé, c'est cela l'entente mirobolante qu'ils ont signée. Et là, Mme la Présidente, ce même premier ministre, qui s'abstient d'ailleurs d'être en Chambre sur ces débats, refuse de venir dire aux Québécois pourquoi il ne va pas en référé comme

le lui demande l'Opposition depuis des mois et des mois. Si vous n'êtes pas sûr de ce que vous avez signé, au moins allez le faire vérifier par la cour avant que les deux dernières provinces y adhèrent, pour qu'on puisse véritablement exiger le respect de ce qu'on désirait dans l'entente. C'est un minimum.

**Une voix:** Il ne veut pas le savoir.

**M. Chevette:** Le Conseil de la langue française lui a demandé exactement la même chose: Allez donc en référé. Bien, non. Le gros bon sens va nous guider. Les premiers ministres canadiens vont respecter leur parole. L'ont-ils respectée, leur parole, ces mêmes premiers ministres quand Trudeau les a fait changer d'idée dans une nuit?

**Une voix:** Le rapatriement unilatéral.

**M. Chevette:** Quand Peterson qui assistait aux mêmes rencontres que M. Bourassa, Mme la Présidente, dit que c'est la charte qui prime et qu'il assiste aux mêmes réunions, a-t-on le droit d'être inquiets? Il était au moins présent, lui, alors que le ministre n'y était même pas. Et Peterson dit quoi? Peterson dit: Ce sera la charte qui primera la clause. Écoutez une minute. Est-ce qu'on doit continuer à laisser faire ces gens-là, signer des ententes, signer à peu près n'importe quoi et se targuer par la suite d'avoir récolté le gros lot? Non. Ils n'ont absolument pas le sens de la mesure quand il s'agit de qualifier les gestes qu'ils posent.

On m'apprend, Mme la Présidente, que cet après-midi, à CJMS, M. Mulroney vient tout simplement de refuser de confirmer la primauté de la clause de la société distincte sur la charte. Il a refusé catégoriquement cet après-midi sur les ondes de CJMS de le confirmer.

**Une voix:** Comme Bourassa.

**M. Chevette:** Et un ministre qui a été tenu à l'écart des négociations va essayer de nous faire accroire maintenant que le premier ministre canadien qui, lui, parle personnellement comme négociateur chef face aux autres et lui-même refuse de le confirmer, on va venir nous faire accroire en cette Chambre qu'ils ont la primauté de cette clause sur la charte quand le premier ministre canadien, qui représente 50 % de cette signature à lui seul, refuse lui-même de le confirmer! Eh bien, cela prouve une chose, c'est qu'ils ont signé sans savoir ce qu'ils signaient.

**Une voix:** C'est exact.

**M. Chevette:** Ils ont lié l'avenir du Québec sans savoir ce qu'ils signaient.

**Une voix:** Scandale!

**M. Chevrette:** Et cela ne les dérange pas. Cela ne les dérange absolument pas, Mme la Présidente.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Chevrette:** Vous pouvez en rire. C'est vrai que c'est scandaleux. Dans le procès-verbal, il y aura des rires dans quelques années. On verra des jeunes bouffons, qui ne comprennent rien aux relations fédérales-provinciales, des jeunes bouffons qui sont prêts à lier l'avenir et à ridiculiser ce même avenir du Québec dans des ententes loufoques, qui ont été tout simplement rédigées pour que leur nom passe à l'histoire sans se préoccuper des effets concrets sur la population du Québec.

Cela a été la même chose dans le libre-échange, Mme la Présidente. Ils ont signé une entente. Les bretelles n'étaient pas encore assez longues quand on a signé l'entente du libre-échange. On est à trois mois, trois mois à peine, de l'application de l'entente du libre-échange. Déjà, dans mon milieu, moi, j'ai du monde dans le domaine du textile, et vous en verrez dans vos milieux ceux qui en ont, des usines de textiles qui fermeront. Vous viendrez rire. Je regardais le député d'Arthabaska cet après-midi poser timidement une question à son ministre parce qu'il est pris avec un programme de fou, signé par un ministre de ce gouvernement, programme qu'on appelle PATA. C'est un programme destiné à la main-d'oeuvre qui perd son emploi, main-d'oeuvre âgée, 55 ans et plus, qu'on ne peut plus recycler. Qu'est-ce qui se dépensait au Québec avant? 350 000 000 \$. Le premier ministre disait hier: On est fier du programme PATA. Oui. À l'avenir, au lieu de 350 000 000 \$, il va se dépenser environ 120 000 000 \$, 70 000 000 \$ au Québec. Ils sont tout fiers de cela d'avoir coupé quatre fois, d'avoir sabré quatre fois dans le montant antérieur. Ils sont heureux d'avoir signé PATA, des sommes quatre fois moins grosses qu'antérieurement.

**Une voix:** Patof!

**M. Chevrette:** Oui, cela va faire Patof! Là, vous pourrez vous ridiculiser vous autres mêmes d'avoir adhéré à de tels programmes. Vous pourrez vous ridiculiser vous autres mêmes. Cela n'a pas de bon sens. Vous serez pris dans vos bureaux de comté, les députés, vous serez pris avec des réponses comme celle que le ministre a donnée cet après-midi: Bien, je ne pouvais rien faire, ils ne pouvaient donner plus. Pourquoi n'est-il pas venu en Chambre se faire appuyer par l'Assemblée nationale? Tous les députés qui vivent les problèmes dans leur comté se seraient levés et auraient dit: C'est vrai que ça n'a pas d'allure, la main-d'oeuvre âgée de 55 ans et plus. Cela n'a pas de bon sens de ne pas avoir un programme de préretraite qui empêchera le Québec même de payer, parce qu'on va les

ramasser sur l'aide sociale, vous le savez tous. On n'a rien fait. Ce n'est pas grave. On se targue - et le premier ministre en tête le disait - d'y voir un excellent programme signé entre le fédéral et le provincial. Je vous avoue que c'est rendu qu'on ne comprend à peu près pas, de ce côté-là, ce qu'on signe. Ça n'a pas de bon sens. Vous aurez à vous expliquer dans vos bureaux de comté, vous savez.

Je pourrais continuer. Ce fameux vote de blâme n'est pas venu de la spontanéité. Regardons les faits. Meech, je l'ai expliqué, et même le premier ministre du Canada nous le confirme cet après-midi. Ce qui prouve que l'Opposition fait son travail, son devoir, dans ce sens. Le libre-échange: on vous en donne des exemples concrets. Vous ne savez même pas, à deux mois de l'application de la formule du libre-échange, quels seront les programmes de transition permettant de seconder, d'aider ou de soutenir la main-d'oeuvre qui sera affectée. Vous ne savez même pas ça. Et le 1er janvier 1989, qu'est-ce qui va arriver? Déjà, on a des effets de cette entente dans certaines de nos circonscriptions et ce n'est pas signé, imaginez-vous! Ce n'est pas en application! Le fameux comité de Grandpré du fédéral, de quoi a-t-il accouché? Vous lirez les "clippings" de presse, ce qu'on vous envoie. Il semble que les programmes existants seront suffisants. Pour ceux qui ont lu leurs dossiers, vous l'avez lu, ça. C'est suffisant. Qu'est-ce qu'on fait? Qu'est-ce qu'on fait avec des programmes existants suffisants?

**Une voix:** On fait dur.

**M. Chevrette:** Vous irez demander dans la région de l'Estrie, avec la chaussure et le textile en quantité qu'ils ont, s'ils vont trouver que les programmes existants sont suffisants. Vous irez peut-être dans la région de Saint-Jérôme. J'ai hâte de voir le député de Saint-Jérôme se lever pour parier du programme PATA à ses électeurs. D'abord faudra-t-il qu'il comprenne et qu'il regarde ce qu'il y a dedans. Il faudra dire ce qu'il y a dedans, oui, parce que c'est important d'être capable de comprendre ce qu'il y a dans un programme pour l'expliquer aux gens. Il ne faut pas oublier ça, Mme la Présidente. J'ai l'impression, à les voir réagir, qu'ils ne comprennent pas nécessairement ce qu'ils ont signé. Ils ne comprennent pas les effets, sinon ils ne ridiculiserait surtout pas les arguments de l'Opposition là-dessus. Vous nous seconderiez et vous demanderiez peut-être un vote libre avant de vous exprimer en faveur de certains programmes. Vous seriez très heureux qu'on vous ouvre la porte à des votes libres, vous auriez moins à vous expliquer dans vos circonscriptions électorales.

Mme la Présidente, qu'on pense aux frégates. Le ministre a admis timidement tantôt s'être trompé. Je pourrais partir autant de l'aéronautique que du maritime. Au Québec, on avait

l'expertise dans les deux secteurs. Dans l'aéronautique, on a obtenu l'entretien des **F-18** tout au plus, et vous le savez. On vient de signer un autre contrat dernièrement, timidement, qui va nous aider un petit peu.

**Une voix:** C'est scandaleux.

**M. Chevrette:** Dans le domaine de l'aéronautique, qui avait l'expertise? Pourquoi n'avons-nous pas lutté? Pourquoi, en Chambre, n'y a-t-il pas eu de motion en cette Assemblée nationale pour appuyer une revendication du gouvernement du Québec en faveur précisément de nos chantiers québécois? Comment se fait-il que dans le domaine maritime on ait laissé aller au Nouveau-Brunswick, pour 600 000 habitants, des contrats de 6 000 000 000 \$ et qu'au Québec, avec 6 000 000 d'habitants, on ne se soit pas battu **d'arrache-pied** comme Assemblée nationale pour aller chercher notre part du gâteau? Alors, on serait en mesure de dire... Je verrais le ministre pancanadien, les bretelles encore plus étirées, se vanter d'avoir réussi quelque chose, s'il s'était battu pour aller chercher véritablement les contrats. Mais pas du tout, Mme la Présidente. Encore là, on s'est ramassé avec des miettes et on essaie de dire que tout va bien dans le meilleur des mondes.

Mme la Présidente, dans le domaine de l'agriculture - mon collègue en a parlé - au-delà de 2 000 000 000 \$ en trois ans dans l'Ouest. À peu près rien au Québec: 1 000 000 \$ ici et là; 1 000 000 \$ pour les planteurs de tabac, 2 000 000 000 \$ dans l'Ouest. Imaginez-vous, ça paraît bien, ça. Les bretelles ne sont pas encore assez longues pour dire que ça va bien. Il est temps qu'on revienne sur terre.

Les pêches. On avait deux bateaux qui pouvaient aller dans la zone des 200 milles; le député de Saguenay en sait quelque chose. On avait deux bateaux qui pouvaient aller dans la zone des 200 milles. Qu'a fait le ministre des Pêcheries? Il a vendu ces deux bateaux! Les deux seuls bateaux qu'on avait et qui pouvaient aller dans la zone des 200 milles, il les a vendus à la Nouvelle-Écosse. Il le sait. On n'a plus rien pour aller dans la zone des 200 milles. Pourtant, la seule façon de maintenir nos usines ouvertes, en production, au Québec, c'est d'avoir accès à la zone des 200 milles et d'aller chercher les quotas nécessaires pour permettre aux gens de la Gaspésie de travailler. Ils ne sont même pas capables, cette année, de réaliser le nombre de semaines de travail nécessaires pour avoir droit à l'assurance-chômage. Ce sera encore le Québec qui paiera la facture, parce que ça deviendra des assistés sociaux.

(16 h 40)

Est-ce qu'il y a de quoi se péter les bretelles sur les relations fédérales-provinciales dans le dossier des pêcheries? Quand on va sur place à Bonaventure, à New Richmond, quand on visite des pêcheurs, des capitaines de bateau et

des gérants d'usine ils nous disent: On ne va plus voir les ministres provinciaux, le premier qui était aux Pêcheries a comparé une usine de pêche à une usine de roues de bicycles et le deuxième ne comprend même pas ce qu'est un poisson. Donc, on va au fédéral. C'est ça qu'ils nous ont dit en pleine réunion et j'étais là présent, avec ma collègue de Chicoutimi et d'autres employés, attachés politiques. C'est ça que les gens nous ont dit. Est-ce qu'il y a de quoi se péter les bretelles à propos des relations fédérales-provinciales dans le domaine des pêcheries? De la foutaise, de la bouillie pour les chats!

Mme la Présidente, je pourrais continuer. Les contrats de recherche. De 20 % qu'on avait en 1984-1985, on est rendu à 10 %. Ça va bien dans les relations. Les relations sont harmonieuses. Oui, faites-vous des mamours si vous voulez, mais il y a des gens qui veulent travailler au Québec. Ils ne veulent pas seulement des relations harmonieuses. Quand on a comme premier souci la défense des intérêts des Québécois, on se défend, on se bat avec ses tripes, avec ses convictions. On ne se bat pas sur l'artifice. Ça va bien, les relations sont bonnes. Oui, mais il n'y a rien. Ça ne fait rien, elles sont bonnes. Voyons! Le beurre et le pain sur la table, ça passe par la défense des intérêts et non pas uniquement par une façade, par une harmonie très très fictive qui ne donne rien. Cela passe par des convictions profondes que l'on a dans la défense de nos dossiers. Quand un gouvernement central sent qu'un gouvernement a une colonne vertébrale, qu'il se tient debout, qu'il croit fondamentalement aux objectifs qu'il poursuit, il ne le laisse pas tomber comme il le fait présentement. Cela n'a pas de bon sens! Les plus brillants, ceux qui ont obtenu le plus dans tout ce partage de gâteau fédéral-provincial, qui sont-ils? C'est McKenna du Nouveau-Brunswick qui se fait tirer encore la patte pour adhérer. Il dit: Pas trop vite pour adhérer au lac Meech. Pourquoi est-ce que j'adhérerais à cela? Réglez-moi donc mes dossiers économiques et peut-être que j'adhérerai.

C'est Peterson en Ontario qui se fait tirer la patte et dit: Je ne suis pas pressé pour signer. J'ai peut-être deux ou trois dossiers économiques à régler pour mes concitoyens. Non, nous autres on signe tout, on se garroche spontanément. On n'exige pas, si bien qu'on se retrouve précisément avec un dossier minable en matière de relations fédérales-provinciales.

M. le Président, je me rends compte que le temps file rapidement. J'aurais bien voulu terminer, au moins, sur un aspect qui n'a pas été touché jusqu'à maintenant et qui est le suivant. Regardons le premier ministre québécois qui, pendant trois ans, a projeté l'image que ça allait bien, que les relations étaient harmonieuses, que tout fonctionnait à merveille, que le Québec avait sa juste part, que le Québec avait peut-être même plus que sa part. Ça allait tellement

bien! Dernièrement, il a été obligé d'écrire à son ami M. **Mulroney** pour lui dire: Ça ne va pas si bien que ça, vous savez. J'ai dit que ça allait bien, j'ai signé à peu près tout mais, en agriculture, vous ne me donnez pas gros. Une lettre qui a coulé, malheureusement pour eux, mais qui démontre que, là, le premier ministre commence à être un petit peu inquiet parce qu'il ne sait pas si au lendemain des élections, il aura le même rapport de forces. C'est lui qui va avoir besoin du fédéral et non plus le fédéral qui aura besoin de lui.

Au moment où il avait le rapport de forces entre les mains, il ne s'en est pas servi. Au moment où le premier ministre du Québec était en mesure d'exiger, il ne s'en est pas servi. Et là, au moment où il devient plus faible à cause de la conjoncture politique économique qu'on connaît, il dit: **Oups**, je peux être mal pris. Et il sent le besoin d'aller à Winnipeg expliquer aux anglophones du reste du Canada qu'on n'est pas nécessairement des enfants gâtés. On va aller vous le dire chez vous. Écoutez une minute! Qu'il commence donc, comme premier ministre du Québec, à donner aux Québécois non seulement la conviction, mais la persuasion qu'il a, lui-même, de défendre concrètement les intérêts des Québécois. C'est son premier travail, son premier devoir fondamental.

Cette motion se veut purement et simplement un rappel à l'ensemble des Québécois. C'est bien sûr que le poids du nombre va renverser cette motion, mais il n'en demeure pas moins et je mets au défi plusieurs députés libéraux de cette Chambre qui pourraient avoir l'occasion de prendre la parole de nous parler du programme PATA s'ils trouvent que cela a de l'allure. Qu'ils nous **parlent** donc des frégates s'ils trouvent que cela a de l'allure. Qu'ils nous parlent donc de l'agriculture s'ils considèrent qu'on a eu notre part du gâteau, s'ils sont bien rassurés par la clause de société distincte, s'ils sont satisfaits des programmes de transition qui permettront aux travailleurs victimes du libre-échange d'être protégés. Qu'ils nous disent donc, M. le Président, s'ils sont d'accord avec les 10 % par rapport aux 20 % de contrats de recherche que nous avions. S'ils ont le moindre d'honnêteté intellectuelle... Je comprends que, par solidarité, ils ne pourront pas voter pour cette motion de blâme, mais les plus honnêtes pourraient au moins se retirer de la Chambre précisément pour ne pas aller à l'**encontre** de leur conscience. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président:** Nous poursuivons maintenant avec l'intervention de M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

**M. Michel Pagé**

**M. Pagé:** Merci, M. le Président. C'est évidemment avec beaucoup d'intérêt que je prends acte de cette motion déposée aujourd'hui

par l'Opposition officielle et surtout de la façon dont elle est conduite jusqu'à maintenant par les propos du député de **Lac-Saint-Jean**, par les propos du député de Joliette qui s'inspirent davantage d'une démagogie à courte vue et des dossiers pas très bien préparés. À cet égard, je dois au moins saluer la participation du député de **Lac-Saint-Jean** qui a cité plusieurs chiffres. Il aura très certainement apprécié que nous rendions public ce document, une question d'équité préparée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, par l'Union des producteurs agricoles du Québec et par la Coopérative fédérée, document qu'on a déposé au printemps 1988 et qui aura servi essentiellement, uniquement et exclusivement aux propos qu'il nous a tenus aujourd'hui. D'ailleurs, l'intervention du député de Joliette détonnait, était très différente, en termes de contenu, de celle de son prédécesseur au nom de l'Opposition.

Ce prédécesseur, je voudrais le saluer comme étant le nouveau porte-parole en matière agricole, le troisième en moins de trois ans, et je voudrais lui souhaiter un mandat intéressant. Je ne peux que souhaiter deux choses: qu'il demeure longtemps le porte-parole de l'Opposition en matière agricole, mais toujours dans l'**Opposition**, cela va de soi, parce que c'est de commune renommée qu'il faut un certain temps, nous en convenons tous, avant d'être familier avec l'ensemble de ces dossiers.

Je retiens de cette intervention du député de Lac-Saint-Jean, qu'en aucun temps le député de **Lac-Saint-Jean** ne s'est inscrit en appui à la position du Québec et à la position de l'Union des producteurs agricoles du Québec. En aucun temps il ne s'est inscrit en appui et en solidarité à l'égard de ce regroupement du gouvernement, de l'**UPA** et de la Coopérative fédérée du Québec, tout comme, en aucun temps, il ne s'est inscrit en critique à l'égard du gouvernement du Canada. L'exemple qu'on vit aujourd'hui, pour celles et ceux qui nous écoutent, est un autre exemple très éloquant du caractère parfois **questionnable**, je dis bien parfois **questionnable**, de notre système parlementaire qui prévoit dans son règlement le droit de présenter comme ça une motion de blâme qui doit conduire à un vote et où l'on peut adresser allègrement, et d'ailleurs on le voit très bien aujourd'hui, des propos les plus sévères l'un que l'autre à l'endroit du gouvernement, sans pour autant nécessairement avoir des documents ou des chiffres à l'appui, et sans que cela conduise à un débat utile et susceptible de faire progresser la cause qui devrait nous occuper ici, qui est la cause du Québec, la défense pleine et entière des intérêts du Québec.

(16 h 50)

Mon propos va porter, et je le veux le plus bref possible parce que d'autres doivent intervenir, sur l'agriculture. C'est le cas, c'est public, c'est su, c'est connu, c'est dit, c'est véhiculé, c'est réitéré par le gouvernement du Québec, par

le premier ministre du Québec, l'honorable Robert Bourassa, par le ministre de l'Agriculture du Québec, par les députés libéraux à l'Assemblée nationale du Québec, c'est continuellement réitéré que le Québec, en matière agricole et agro-alimentaire, n'a pas été traité de façon juste et équitable. Les chiffres auxquels se réfère le député sont nos chiffres. À quoi tout ça est-il dû? À quoi est due cette situation où l'agriculture n'a pas eu sa part, cette situation où le rythme des dépenses du gouvernement canadien a augmenté de façon beaucoup plus importante dans les autres provinces qu'au Québec pendant les mêmes périodes?

Il y a deux motifs principaux, M. le Président. Cela ne date pas d'aujourd'hui ni de 1985. Cela date de plusieurs années. Pour le gouvernement canadien, pour la machine fédérale, la transformation des produits, l'industrialisation, est dans le centre du pays. C'est au Québec, c'est en Ontario. Pendant trop longtemps, l'agriculture, dans la perception de la machine fédérale à Ottawa, c'était dans l'Ouest canadien. L'agriculture, c'étaient les céréales. Nous, ici au Québec, on avait développé une expertise, une connaissance, une façon de faire, une excellence dans la production laitière qui implique une contribution annuelle de la Commission canadienne du lait et des programmes fédéraux d'au-delà de 300 000 000 \$ environ.

Or, pour ce motif, conjugué à un autre motif qui lui aussi est important, et une analyse objective, sérieuse et crédible de ce dossier nous commande d'y référer, l'agriculture au Québec est beaucoup plus diversifiée que dans les autres provinces. Cet élément, conjugué à une situation de fait que je dois constater aujourd'hui, que je dois indiquer aujourd'hui, non pas dans une perspective de démagogie, les chiffres sont là pour le démontrer... Quand je suis arrivé comme ministre de l'Agriculture en 1985, quand nous sommes arrivés comme gouvernement, nous avons été à même de constater qu'on n'avait pas pris notre place dans ce pays depuis neuf ans. Le Québec a été absent de la scène canadienne de 1976 à 1985. Le Québec se limitait à une participation physique.

Pendant un bon bout de temps, le Québec n'a pas participé à ces échanges fédéraux provinciaux pour aller défendre nos intérêts, pour aller chercher notre part du gâteau, pour aller chercher notre part des impôts qui sont payés à Ottawa. On a préféré, peu importe le motif, je n'ai pas à juger, le précédent gouvernement, le gouvernement du Parti québécois a été jugé par les actes qu'il a posés... Mais le droit et l'obligation de dire aujourd'hui que le fait qu'on n'ait pas pris notre place nous a coûté cher. Notre objectif, comme gouvernement, et mon objectif comme ministre de l'Agriculture a été et demeure, non seulement de reprendre, mais de prendre notre place dans ce pays, de faire en sorte que nos politiques agricoles canadiennes s'appliquent sur une base d'équité,

de justice en référence à un niveau de participation au Québec comparable à ce qui se fait dans les autres provinces. Et si, je dis bien "si" parce que je suis habitué quand même, je commencerai bientôt ma seizième année ici au Parlement, je suis habitué à des discours qui sont parfois teintés d'un peu de démagogie...

Vous avez parlé du soutien. Vos chiffres, entre parenthèses, n'étaient pas exacts. Vous auriez dû prendre ceux du tableau de la page 7. Qu'on prenne le cas des céréales, parce que le Québec produit des céréales. On a atteint un niveau d'autosuffisance pour consommation animale à près de 85 % concentrée entre autres dans le maïs. Quant aux céréales pour consommation humaine, qu'on mange dans le pain, le blé panifiable, etc., quand nous sommes arrivés en 1985, on produisait, quoi, près de 15 000 tonnes de céréales par année. La moyenne des années 1987 et 1988 nous permet maintenant de constater que nous sommes en production de 65 000, 70 000 tonnes. On a augmenté substantiellement notre degré d'autosuffisance à cet égard. Cela s'est fait depuis 1985.

Regardons rapidement et brièvement le niveau d'aide accordée par le gouvernement fédéral aux producteurs de céréales de l'Ouest comparativement aux producteurs de céréales du Québec, dans le cadre de la loi de stabilisation des grains de l'Ouest pour l'année de production 1986-1987. Le programme d'assurance-stabilisation qui s'applique là-bas est payé, financé par les producteurs et par le gouvernement canadien. Les provinces ne paient pas un sou dans ce régime. C'est donc dire que l'Alberta, le Manitoba, la Saskatchewan ne paient pas, ne contribuent pas par leur trésorerie, par leurs taxes, leurs impôts, leurs propres budgets. Loi de stabilisation des grains de l'Ouest: l'Ouest a reçu pour l'année de production 1986-1987, 1 370 000 000 \$. Programmes spéciaux. Pour le programme de 1986, versés en 1987: 821 000 000 \$ pour aider les producteurs de céréales qui faisaient face à une chute assez importante des prix. Programme de paiement en cas de désastre: 110 000 000 \$; 140 000 000 \$ de programmes d'aide alimentaire pour un total de 2 552 000 000 \$ versés par le gouvernement du Canada seulement pour cette année. Avec une production totale de céréales dans l'Ouest cette année-là de 51 600 000 tonnes. C'était donc un support de 49,46 \$ par tonne métrique.

Le calcul du support équivalant à celui des Prairies nous aurait donné au Québec 103 000 000 \$. Or, on a participé aux programmes spéciaux des grains de 1986 pour 32 000 000 \$. On a obtenu une aide de l'Office de stabilisation des prêts agricoles pour 31 000 000 \$. Donc, un support total de 30 \$ la tonne, c'est-à-dire un manque à gagner de 40 000 000 \$ pour l'année 1986-1987 et de 41 000 000 \$ estimés pour l'année de production 1987-1988.

Si on veut répliquer à vos arguments qui

s'inscrivent beaucoup plus dans un sens du spectacle, un sens strictement électoraliste, ça peut se faire à deux ça. Ça peut se faire à deux. Pour ouvrir cette parenthèse que je m'empresserai de fermer: Où étiez-vous en 1985, alors que le manque à gagner était de 73 000 000 \$? Étiez-vous trop occupés par vos divisions internes pour faire partir M. Lévesque ou encore pour remplacer M. Johnson? Où étiez-vous en 1984-1985, alors que le manque à gagner dans les céréales - vous, du Parti québécois, qui dénoncez notre gouvernement aujourd'hui - était de 40 900 000 \$ pour cette année? Vous étiez en train de préparer le départ de votre chef, à ce moment-là? Le ministre de l'Agriculture du temps était en train de se préparer à vouloir lui succéder? Où étiez-vous en 1983-1984, alors que le manque à gagner, toujours dans le cadre de ce programme, était de 14 300 000 \$? Les prix étaient un peu plus fermes à ce moment-là, et la production du Québec était de seulement 1 800 000 tonnes.

Où est-ce que vous étiez? Vous n'y étiez pas! La participation du gouvernement du Québec, du ministère de l'Agriculture, dans les conférences fédérales-provinciales se limitait à y aller, à participer aux cocktails, à manger des canapés et à boudier dans le coin. Or, en ce qui nous concerne, la position du Québec est très claire. Notre position, c'est de reprendre notre place, d'aller en chercher plus, comme on a fait dans le cas de la recherche. Vous me direz: C'est bien modeste. J'en conviens, comparativement aux sommes importantes qui sont versées par le gouvernement de M. Mulroney à l'Ouest canadien. (17 heures)

Nous sommes allés chercher une entente de 37 000 000 \$ dans la recherche. Nous avons réglé le problème de la stabilisation tripartite pour les pommes. On a réglé le dossier du tabac auquel référait le député de Joliette, tout à l'heure, avec peut-être un peu - je vais utiliser le terme - de dédain; ce n'étaient que quelques millions! Il était bien heureux, cependant, de l'aide apportée aux producteurs de tabac de sa circonscription et de sa région. Il était bien heureux aussi d'accepter, lui et son personnel, l'invitation du ministre de l'Agriculture et du député de Berthier pour faire les annonces. Le programme qu'on a annoncé il y a une dizaine de jours, était important aussi pour les producteurs acéricoles du Québec. On a à faire face à un problème majeur de dépérissement des érablières du Québec, une valeur économique importante qui représente du travail pour 1500 personnes-années. 60 % des exportations de sirop d'érable à l'échelle mondiale, viennent du Québec. C'est un problème aigu, épineux. Le gouvernement fédéral s'est impliqué, peut-être un peu sur le tard. Il aura fallu que le Québec annonce lui-même son propre centre de recherche, l'an dernier, pour être capable de faire des inventaires, des analyses, etc., mais quand même, il a accepté.

Ce qu'on a demandé? Ce qui reste sur la

table... Il reste à régler le programme, le droit pour le Québec de participer au régime d'assurance-stabilisation des revenus des producteurs de viande rouge. C'est un régime qui est **susceptible** de sécuriser les producteurs pour faire face aux aléas des **prix**: le prix du porc qui est à quelque soixante cents la livre, actuellement, à l'abattage, était à 0,87 \$, 0,88 \$ et même à 0,91 \$, l'an dernier. Imaginez-vous l'impact économique qu'une faiblesse de prix comme cela peut impliquer pour un producteur, pour une productrice. Nous avons, au Québec, nos propres régimes d'assurance-stabilisation et ce qui contribue à faire du Québec une province agricole en meilleure santé que les autres provinces - il faut avoir assez d'honnêteté pour en convenir - ce sont les programmes qu'on s'est donnés chez nous, au Québec. On s'est donné notre propre régime d'assurance-stabilisation, pour douze régimes, couvrant entre autres le porc, l'agneau, le boeuf. On s'est donné ça en 1974. C'est le gouvernement de l'honorable Robert Bourassa qui a présenté cette loi, qui a mis en oeuvre ces régimes, ces programmes.

On s'est donné aussi des politiques de financement agricole mieux adaptées aux besoins des agriculteurs qu'ailleurs au Canada. On s'est donné comme objectif une participation pleine et entière à des structures de contingentement. On a diversifié notre production. La production laitière importante, qui est de 1 700 000 000 \$ en valeur à la ferme, c'est 3 500 000 000 \$ de produits transformés, c'est 48 % des quotas de lait de transformation au Canada qui appartiennent au Québec, ce sont des fermes qui ont développé une excellence, qui ont augmenté leur productivité, leur efficacité. Ce sont des fermes familiales. Seulement dans la production laitière, la valeur moyenne des fermes au Québec est de 455 000 \$ avec un niveau d'équité plus élevé que celui des producteurs laitiers américains.

On a fait de bonnes choses, mais ce qu'on doit reconnaître, aujourd'hui, dans le cadre de ce débat, ce sont les niveaux de performance. Un niveau de performance exceptionnel, entre autres, dans le porc. On produit du porc, on en produit 160 % de notre consommation, on en exporte pour plusieurs centaines de millions de dollars par année aux États-Unis; on en **exporte** pour plusieurs millions de dollars aussi au Japon. On produit un porc de meilleure qualité parce que le pourcentage de gras y est moindre que dans les autres provinces. Là aussi, on veut reprendre notre place dans l'ensemble canadien. Ces grands discours d'avant étaient beaux. Vous savez, je le dis et je peux le répéter aujourd'hui, ici, en toute objectivité, mon prédécesseur n'a pas fait que des mauvais coups. Il faut quand même reconnaître qu'alors on était à un niveau de production de 32 % - on parle du porc, de la production canadienne - que 32 % de la production venait du Québec, on a dû constater, H n'y a pas si longtemps, qu'on était maintenant rendu à 28 %. C'est ce pourquoi on ouvre des program-

mes, pour mieux supporter notre production, pour garder cette part du marché. Pour ceux qui nous écoutent, là où est la production là, sont aussi la transformation, la valeur ajoutée et les emplois.

Tout cela, on l'a fait à partir principalement de budgets provenant du Québec. C'est la trésorerie, ce sont les Québécois et les Québécoises par leurs propres impôts et leurs propres taxes payés à Québec et non pas à Ottawa qui ont contribué au développement de l'agriculture du Québec. C'est ce pourquoi nous disons, même si nous avons nos propres régimes d'assurance-stabilisation, nous demandons le droit de participer en complémentarité, pas en ajout mais en complémentarité, au régime d'assurance-stabilisation du gouvernement canadien qui est administré au niveau fédéral. Cela représente, parce que c'est récurrent, annuel, renouvelable, plusieurs millions de dollars susceptibles d'entrer dans l'économie agricole et agro-alimentaire du Québec. À cet égard, je peux vous indiquer qu'on a eu plusieurs séances de négociation. Quand je vous ai dit, il y a quelques semaines, que le dossier cheminait très bien, le ministre de l'Agriculture donnait un reflet exact de la situation. Je serai très probablement en mesure, je compte bien avant le 21 novembre prochain, d'annoncer aux producteurs agricoles du Québec le règlement du dossier de l'assurance-stabilisation tripartite.

Cependant, il y a d'autres choses aussi à régler; il y a d'autres choses à régler sur lesquelles le gouvernement du Canada, par la voie de son ministre d'État à l'Agriculture notamment, s'est engagé envers l'Union des producteurs agricoles du Québec. Chez nous, le sens de la parole est encore quelque chose; chez nous le sens de la parole est comme un contrat, comme une signature. Cela, c'est dans le domaine des céréales.

Dans le domaine des céréales, nous demandons que les producteurs de céréales qui consomment eux-mêmes leurs céréales soient admissibles aux programmes même si ces céréales ne sont pas commercialisées. Le rapport qui a été produit par des spécialistes fédéraux, le rapport Kraft auquel on se réfère régulièrement, nous indique qu'il y a un préjudice. Le producteur de céréales qui produit ses propres céréales, qui les fait consommer par ses propres animaux, subit un préjudice en comparaison de ceux qui commercialisent de telles céréales et cela, ce sont des sommes importantes, entre autres pour l'année de production 1986.

Nous demandons de plus que le gouvernement canadien mette ce régime à la disposition des producteurs de céréales de l'Est du pays, parce qu'on produit ici des variétés différentes. Exemple concret: on produit du **maïs** en Ontario et au Québec, il ne s'en produit pratiquement pas dans l'Ouest canadien. Nous demandons la mise en vigueur et le respect de l'engagement formulé par le gouvernement canadien par son ministre dans le cas de la dernière conférence fédérale-

provinciale, de mettre en oeuvre ce régime dans les meilleurs délais. Nous demandons, à défaut de voir appliquer les régimes d'assurance-stabilisation pour les viandes rouges cette année pour la production du porc, *une* indemnité.

Qu'a eu l'effet de la chute des prix des céréales l'an dernier, en **1986-1988**, comme résultat? Le gouvernement canadien est intervenu massivement. D'ailleurs, M. **Mulroney** lui-même l'a annoncé, s'est fait un devoir de l'annoncer. C'était plusieurs millions, c'était au-delà du milliard de dollars. L'effet de la baisse des prix des céréales a eu quoi comme résultat? Cela a eu comme résultat que des producteurs de céréales ont transformé leurs céréales en viande, ils ont fait du porc avec, parce que, quand on mange du porc, on mange un animal qui a consommé des céréales pendant un certain temps. Cette augmentation de la production du porc a entraîné une chute des prix du porc et comme on produit, comme je vous le disais, maintenant 28 % de la production canadienne, cela a impliqué des pertes importantes pour nos productrices et nos producteurs. À cet égard, si le Québec ne participe pas pour l'année de production 1988 au régime d'assurance-stabilisation tripartite dans les viandes rouges, notamment dans le porc, le gouvernement canadien devra nous verser 40 000 000 \$.

Je pourrais référer aussi au règlement de ce dossier qui traîne depuis déjà un bon moment, à un engagement pris par le gouvernement canadien par la voix de son député d'alors, M. Roch Lasalle, de Joliette, qui a été ministre par la suite et qui avec beaucoup de fierté s'est présenté à Longueuil au siège social de l'Union des producteurs agricoles quelque part autour d'août, début septembre 1984 - c'était la campagne électorale - avec un chèque fait à l'ordre de l'Union des producteurs agricoles pour payer une réclamation légitime, ce que nous croyons et soutenons ici à Québec, des producteurs de porcs et d'agneaux, et qui n'a pas été réglée depuis.

(17 h 10)

Alors, essentiellement, il y a deux attitudes possibles pour l'Opposition. La première attitude, c'est de rechercher, c'est de défendre les intérêts du Québec, c'est d'appuyer le premier ministre du Québec, c'est d'appuyer le ministre des Affaires **intergouvernementales** canadiennes, c'est d'appuyer ces députés et ces ministres, c'est de faire une voix, en quelque sorte, une voix solide, une voix forte, unanime, au même diapason pour demander au gouvernement canadien de faire plus, de faire mieux et d'être équitable pour le Québec en matière agricole. Telle est la première possibilité. S'inscrire en défense des intérêts du Québec, s'inscrire en défense des intérêts des productrices et des producteurs, ceux qui la vivent quotidiennement, l'agriculture.

L'autre attitude possible, c'est de s'inscrire un peu bêtement, un peu gauchement, dans une défense des intérêts du PQ. C'est ce que l'Op-

position officielle a fait aujourd'hui en disant: Nous, on doit blâmer tout le monde, sauf les fédéraux, parce qu'ils ne l'ont pas fait aujourd'hui. Je comprends que, pour le député de Lac-Saint-Jean, c'est peut-être délicat dans les circonstances de blâmer son homologue fédéral dans son propre comté. C'est d'avoir une vision à courte vue comme vous avez aujourd'hui. C'est regrettable. Vous avez été un parti qui, pendant un certain temps, avait des idées. Vous avez été un parti qui, pendant un certain temps, savait mettre de côté ses intérêts partisans à courte vue et à court terme. Mais aujourd'hui, force nous est de constater que votre langage est directement proportionnel à votre force. Votre langage est faible et votre force est absente. À écouter le chef de l'Opposition tantôt, je me dis: Ah! La qualité des débats à l'Assemblée nationale a baissé de plusieurs crans depuis le départ du député d'Anjou. Que c'est donc regrettable que le chef actuel du Parti québécois, d'ailleurs contesté par le whip actuel de l'Opposition officielle qui est dans le même parti, n'ait pas accepté cette proposition généreuse, contributive d'un Parlement avec plus de vitalité, qui est venue de notre premier ministre. Pourquoi a-t-il refusé de venir siéger avec nous?

Je suis persuadé qu'aujourd'hui, cette motion aurait probablement été différente et on aurait probablement été à un cran plus élevé en termes de qualité de débat. D'autres de mes collègues auront l'occasion de revenir et de reprendre. Entre autres, le député de Joliette - un dernier commentaire là-dessus, M. le Président - le député de Joliette indiquait tout à l'heure que le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes s'était trompé quand il se référerait à l'EDER. Vous savez, M. Chevette mentionnait qu'en vertu de l'EDER, le revenu au Québec était de 84 \$ par personne, en vertu de cette entente, alors que, dans les provinces de l'Ouest, il équivalait à 164 \$ par personne. Si son dossier avait été préparé avec un peu plus de rigueur, soit par lui ou par ses analystes, il aurait constaté ou il aurait dû prendre en compte le fait que ce montant de 64 \$ n'implique pas le montant imputé par citoyen du Québec, comme suite de l'entente de 1 270 000 000 \$ qui a été signée préalablement, si ma mémoire est fidèle, en 1984 et comme devant s'appliquer jusqu'en 1990. Vous savez, c'est ce dont on parle quand on cite la qualité parfois discutabile en termes de contenu, j'entends, du discours que vous conduisez aujourd'hui.

M. le Président, on va voter contre cette motion, et sans aucune hésitation, parce qu'on s'est inscrit en défense des intérêts du Québec, parce qu'on prend notre place dans ce pays-là, parce qu'on va continuer à travailler pour que le Québec ait sa part des dépenses fédérales, pour qu'on puisse en arriver à la signature d'ententes aux bénéfices des agriculteurs du Québec dans les meilleurs délais. Et cela, c'est de beaucoup

plus positif et important pour ces concitoyens et concitoyennes qui nous écoutent, qui par leur travail quotidien font vivre l'appareil de l'État, qu'une attitude comme celle qui, pendant trop longtemps, a été celle du Québec par la vote de son gouvernement, notamment de 1976 à 1985 où on ne jouait pas les règles du jeu de ce pays-là. Aujourd'hui, il faut reprendre le temps perdu et c'est ce à quoi nous travaillons avec acharnement comme membres de ce gouvernement. Merci.

**Le Vice-Président:** Je cède maintenant la parole à M. le leader de l'Opposition et député d'Abitibi-Ouest.

#### M. François Gendron

**M. Gendron:** M. le Président, je suis très heureux de participer au débat sur cette motion qui, je vais essayer de le prouver, est justifiée à plusieurs égards. En particulier, H y a certains éléments sur lesquels je voudrais insister davantage, puisqu'ils concernent ma responsabilité de critique de l'Opposition officielle.

Je voudrais d'abord rappeler la motion. La motion est simple. Nous autres, nous voulons blâmer sévèrement le gouvernement libéral qui, par sa mollesse... Cela a été dit par ses collègues, ses propres collègues et c'est beaucoup plus crédible que le discours ronflant, un petit peu ennuyant du ministre de l'Agriculture qui s'est sans doute couché très tard. Pour quelqu'un qui parlait de canapés, j'ai eu l'occasion de le voir hier à l'inauguration du Musée de la civilisation. J'étais heureux de le voir là et H n'avait pas trop l'air de détester les canapés lui non plus. Que je sache, je pense que s'il avait pris le temps de se préparer, il n'aurait au moins pas eu l'indécence de prétendre que notre motion ne s'inscrit pas exactement dans la réflexion qu'il a bien préparée. Je ne parle pas de son discours. Je parle de la brique qu'il a publiée en disant: On s'est fait avoir en agriculture.

C'est pour ça qu'on fait une motion. Je ne sais pas comment il lit, il faut vraiment lire à l'envers. On est d'accord avec lui. Quand 1 a publié sa brique en agriculture, il a dit: Écoutez, on est faiblard, on perd sur tout, voici le portrait, voici la situation, ça n'a pas de bon sens, il faut que ça arrête; il faut que ça cesse. Bien sûr, on est d'accord là-dessus. Mais ce n'est pas parce qu'il y en a un qui se réveille trois ans après avoir été nommé ministre de l'Agriculture, M. le Président, qu'aujourd'hui on va applaudir au discours démagogique du ministre de l'Agriculture. Son discours était carrément dans le même sens que notre motion, mais avec la carte de la partisanerie comme il le sait. Il la pratique depuis 18 ans. Il a dit ça: Cela fait bientôt 16 ans, plutôt, que je pratique ça, la partisanerie ou la démagogie politique.

C'est évident que ce qu'il nous a dit essentiellement dans son discours, c'est qu'on fait une motion de blâme pour dire: Vous vous

êtes traînés les pieds. La preuve, dans votre document, M. le ministre, vous l'écrivez. Vous dites: En agriculture, on se fait avoir. Je le cite. Il dit: La seule façon, c'est d'appuyer le Québec, ses intérêts et le premier ministre, parce que nous, nous défendons la cause du Québec. Si c'était vrai, pensez-vous que, trois ans après, il aurait écrit le document qu'il a écrit pour dire que ça ne va pas? Le Québec se fait rouler dans le domaine de l'agriculture. Appuyer le gouvernement du Québec, on ne peut pas faire ça. On peut appuyer le Québec, on peut appuyer les intérêts du Québec, mais pas le gouvernement qui a vendu le Québec, qui est en train de le vendre par petits morceaux, qui a donné sa chemise, le petit peu qu'il nous restait pour un accord de libre-échange où on n'a aucune garantie de ce qui va se passer. Mais ce n'est pas grave. Dans deux mois, ça va s'appliquer. Ces gens-là n'ont aucun programme de substitution pour les travailleurs et les travailleuses qui vont y goûter, qui vont être pénalisés.

Je vous citerai tantôt le ministre de l'Industrie et du Commerce, le ministre MacDonald qui se lamentait en disant: Oui, ça va mal en recherche et développement. Ce ne sont pas nos chiffres, ça. Ce ne sont pas nos chiffres. Nous, soit dit en passant, on n'en a pas de chiffres. Il disait: Écoutez, nous, on a les bons chiffres. C'est toujours ça le problème du Parti libéral; il a la vérité révélée. Je veux bien croire qu'ils sont inspirés par le ministre de l'Éducation, mais il y a toujours un bout. Il y a toujours un bout pour penser. Nous, on aime mieux citer les chiffres qui existent, qui sont réels et je vous donnerai tantôt des chiffres cités par le ministre de l'Industrie et du Commerce. Lui, il n'a jamais dit que c'étaient ses chiffres. Il a dit: Ce sont les chiffres réels. En recherche et développement, on se fait rouler, on se fait avoir, on n'a pas notre part, on est mauvais négociateur. J'en parlerai tantôt plus concrètement. Je veux simplement finir avec le ministre de l'Agriculture.

Celui-ci a dit que le gouvernement n'a pas eu sa part. C'est vrai, on est d'accord avec lui. Il a dit que c'est de tout temps, ça. Nous aussi, on est d'accord avec lui, que ça fait trop longtemps que ça dure. Là où est le problème, c'est que ça s'est drôlement aggravé depuis 1985 et il s'en est rendu compte tardivement. Là-dessus, c'est réglé. Le ministre de l'Agriculture, on est d'accord avec lui. Mon collègue, le député de Lac-Saint-Jean, a dit exactement la même chose. C'est pour ça qu'il y a une motion de blâme. La motion de blâme ne dit pas: On félicite le ministre de l'Agriculture parce que, lui, il y a à peu près une couple de mois, il a vu clair et a dit: On fait dur; on ne l'a pas dans le domaine de l'agriculture; on se fait avoir, on se fait rouler; pouvez-vous me faire une motion de félicitations?  
(17 h 20)

On ne peut pas faire une motion de félici-

tations, parce qu'il y en a un qui a vu clair en disant la même chose qu'on dit, qu'ils sont dans les patates et qu'ils sont en train d'affaiblir le rôle du Québec. C'est cela, la motion. La motion dit: Blâmer pour manque dans votre responsabilité de défense vigoureuse des intérêts du Québec. Vous n'avez pas obtenu la juste part des retombées économiques. Le ministre de l'Industrie et du Commerce l'a dit, le ministre de l'Agriculture l'a dit. Le ministre Rémillard a dit tantôt qu'à certains égards, il n'était pas satisfait et ces gens-là nous disent: Justement, parce que vous avez raison, on va voter contre la motion. C'est d'une très grande logique.

La motion dit ce qui se passe. Vous êtes en train, par votre attitude et surtout celle du premier ministre, bon coucheur, entre guillemets, avec le gouvernement Mulroney... Imaginez que c'est une position de force, ça! Quand on sait qu'on passe notre temps à négocier avec l'autre palier de gouvernement, d'avance, le premier ministre du Québec dit: Écoutez! je vous trouve beaux, fins, je vous admire, ça va bien. Et il pense que c'est une position de force qui va nous permettre de nous faire respecter dans des créneaux de développement qui, traditionnellement, ont été les nôtres.

Il y en a un qui a toujours eu le courage de ses opinions dans ce gouvernement-là, c'est le député de Hull, l'ancien ministre des Approvisionnements et Services. Cela ne veut pas dire que je suis d'accord, Oui, il a eu le courage de dire: Le premier ministre dort constamment, il somnole. C'est dangereux pour l'avenir du Québec et moi, je change de place. Lui, il a vu ça et il va voir pire encore. Imaginez! On est en pleine campagne électorale. Normalement, pour un gouvernement qui a un peu d'échine, un peu de colonne vertébrale, ce serait le temps de prendre position et de dire: Écoutez! M. Mulroney, on est d'accord pour faire des choses ensemble, mais à la condition qu'on ne soit pas toujours perdants dans tous les dossiers.

Moi, je veux en toucher deux plus particulièrement: Contrats fédéraux de recherche et développement. Ce ne sont pas des chiffres du ministre de l'Agriculture et ce ne sont pas ceux de celui qui vous parle, ce sont les données comptabilisées partout, à la Bibliothèque nationale, à Statistique Canada, Statistique Québec, au ministère de l'Industrie et du Commerce. Qu'est-ce que ça dit? Un avis rendu public en avril dernier par le Conseil québécois de la science et de la technologie dresse un piètre bilan de la performance du Québec depuis 1985. Ce n'est pas moi qui ai mis le chiffre là et l'année 1985 ce n'est pas moi qui ai parlé de ça. Allez voir dans l'avis du Conseil québécois de la science et de la technologie. Le constat est dur pour l'administration libérale, il est dur pour ceux qui dorment sur la "switch" comme on dit en latin.

La part du Québec en matière de contrats fédéraux de recherche a diminué de moitié à partir de 1985-1986, passant de 20,6 % à 10,6 %.

Et ils vont voter contre ça, contre le fait qu'on dise: Aidez-nous justement pour aller dans le sens du ministre de l'Agriculture. Si ces gens-là avaient à coeur les intérêts du Québec ils voteraient en double, comme d'habitude. La majorité silencieuse sans rien regarder, voterait pour ça à mort parce que les chiffres de leur document prouvent et attestent qu'on s'est fait avoir. Le Conseil québécois de la science et de la technologie recommande en outre que le gouvernement du Québec entreprenne des démarches nécessaires auprès du gouvernement fédéral pour faire toute la lumière sur les faibles résultats du Québec, en particulier depuis 1985, pour qu'il augmente de façon importante la présence des ressources significatives. Et là, le ministre MacDonald s'est confessé à un moment donné. Les données préliminaires que je possède pour 1986-87 me laissent croire que la situation malheureusement ne s'est pas améliorée du tout. C'est lui qui parle. Et là, il dit: Je vais brailler au premier ministre, mon premier ministre, le brillant premier ministre que le ministre de l'Agriculture nous demande de défendre et je vais lui demander d'améliorer la situation.

Pensez-vous qu'il va améliorer la situation après toutes ces "mamours" avec le gouvernement conservateur en disant: C'est terrible comme ça va bien, ça va tellement bien que toutes les discussions se font dans une harmonie totale. Je comprends, on se fait avoir sur toute la ligne tout le temps. C'est facile ce genre d'harmonie. Je ne connais personne qui ne serait pas en situation harmonieuse si le vainqueur est toujours le même dans tous les sujets de discussion, dans tous les dossiers majeurs. Le vainqueur, c'est le fédéral, c'est l'Ontario, un gouvernement pour les autres, rien pour le Québec. En gros.

Le ministre MacDonald continuait et admettait implicitement l'échec de sa fameuse stratégie. La situation ne s'est pas améliorée. Michel Vastel dans *Le Devoir*, 23 septembre 1988 ne savait pas que l'Opposition avait l'intention de faire une motion aujourd'hui lorsqu'il disait: Vous ne valez pas cinq cents comme gouvernement et vous êtes en train de nous mener chez le diable dans certains secteurs importants. Vastel disait: Depuis les cinq premiers mois de 1988, c'est encore une réduction ahurissante dans les contrats de recherche et de développement. Il ajoutait: Comment le gouvernement peut-il justifier son échec lamentable dans ce dossier vital pour le développement de notre économie, alors que son arrivée au pouvoir, sur la foi de ses allégeances incontestables au fédéralisme, devait permettre au Québec de devenir un véritable partenaire majeur de la fédération? Où sont ses talents de négociateur extraordinaire? Cela ne finit plus, M. le Président. C'est toujours la même chose: RDP - RDP veut dire recherche et développement, pour les juniors...

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Gendron:** Le Québec est en chute libre! Recherche: moins pour le Québec et plus pour l'Ontario. La province du ministre des Sciences obtient quatre fois moins que l'Ontario. Pas une fois, deux fois ou trois fois, quatre fois moins. Là, tous les répondus automatiques vont reprendre le même discours tantôt et dire: Écoutez, on est beaux, on est fins et ça marche au Québec. Le système fédéral n'a jamais autant donné de retombées au Québec; ce qui est fondamentalement faux, erroné et ils savent, du moins les quelques-uns qu'on entend de temps en temps en cette Chambre, les deux ou trois ministres. Les autres? Demandez à la population du Québec le nom de dix ministres. Je vous mets au défi, il n'y a pas dix personnes au Québec capables de les nommer. On ne les voit pas, sauf le premier ministre en campagne électorale pour dire que M. Mulroney respecte le Québec et que cela va bien.

Ce n'est pas ça, les chiffres. RDP, on n'est pas dedans; on n'est pas dans le portrait. Recherche et technologie, M. MacDonald accuse Ottawa de diluer la réalité. Regardez la progression de l'Ontario. M. De Cotret demande à M. MacDonald d'être honnête. On pourrait continuer. Seulement 10 % pour le Québec. M. MacDonald: Une injustice inacceptable. Ah voilà! Est-ce qu'un ministre peut se contenter de dire une fois par deux ou trois ans: "Mosus" que c'est injuste! Cela n'a pas de bon sens. Puis, arrive une campagne électorale et avec le premier ministre du Québec, main dans la main, bras dessus, bras dessous, on se promène ensemble, sur les mêmes tribunes, et on dit: Écoutez, jamais le Québec n'a été autant respecté. Pensez-vous qu'on peut fonctionner là-dedans?

La motion d'aujourd'hui est simple. C'est pour dire que, non, ce n'est pas vrai qu'on peut vous féliciter sur les aspects qu'on dénonce, bien sûr. J'entendais - et on va en entendre d'autres - des gens dire: Oui, mais on a réussi une entente de développement régional. On ne dit pas le contraire. On ne dit pas le contraire. Ce qu'on dit, c'est qu'elle est deux fois moindre que celle qu'on avait obtenue cinq ou six ans auparavant dans un contexte économique difficile. On est en période de prospérité économique et ça ne paraît pas. Et ils vont nous parler de PATA. On se fout de PATA, nous, on s'en fout. Cela ne vaut pas 0,05 \$, c'est quelque chose qui ne marchera pas. C'est quelque chose genre les programmes agricoles du ministre de l'Agriculture qui, en passant, a remis quatre fois sa visite en Abitibi. Il ne peut pas venir en Abitibi, il va se faire ramasser par les gens de l'Abitibi, mais qui vont dire: Écoutez, M. le ministre, vous nous avez trompés depuis 1985.

**Une voix:** Il y va le 14 novembre.

**M. Gendron:** Oui. On me dit qu'il va venir le 14 novembre. Supposons qu'il se montre la fraise le 14, quand on aura probablement quel-

ques pouces de neige, ce sera la quatrième fois qu'il aura remis sa visite promise et, le 14, ce sera effectivement pour se faire dire par le président de l'UPA et par d'autres: M. le ministre, vos programmes, en agriculture, chez nous, ne marchent pas et savez-vous pourquoi ils ne marchent pas? L'ex-président du Conseil du trésor ne voulait pas de programmes régionaux en agriculture. Ils se sont entendus ensemble - c'est cela qui est grave - pour avoir des programmes avec des critères tellement inappropriés par rapport à ce que nous sommes, qu'ils savaient que personne n'y participerait. Que voulait le président du Conseil du trésor? Il voulait ce qui arrive dans le domaine des affaires sociales, il voulait périmer tous les crédits de ces programmes-là. Il va y arriver. Bravo pour son beau programme.

Le ministre de l'Agriculture pourra dire: M. le président du Conseil du trésor, j'ai réussi ce que vous aviez derrière la tête, mais pas assez franc et assez honnête pour nous le dire franchement. Il nous fait croire que personne n'entre dans les programmes et, là, quand il va aller négocier avec le président du Conseil du trésor, que va-t-il arriver au ministre de l'Agriculture? Le président du Conseil du trésor va regarder le magnifique succès des programmes agricoles en Abitibi-Témiscamingue. Il va se rendre compte qu'il n'y a à peu près aucun producteur agricole qui les a pris, non pas parce qu'ils ne les voulaient pas, mais parce qu'ils ne pouvaient pas se qualifier à cause des critères. C'est la meilleure façon d'arriver à ses fins par des moyens détournés. Il voulait faire sauter les programmes agricoles.

( 17 h 30 )

Écoutez bien ce que je vous dis. Cela m'étonnerait que l'an prochain il y ait des programmes régionaux en Abitibi-Témiscamingue. Et le président du Conseil du trésor va avoir raison. Il va dire: Écoutez, vous voulez que je maintienne des programmes et personne ne les a pris. Pensez-vous que je vais garder des crédits pour personne? Mais ça, c'est quand on veut avoir un discours et faire l'inverse. C'est ce que j'appelle parler des deux côtés de la bouche. Ces gens pratiquent ça constamment, parler des deux côtés de la bouche.

Un autre sujet que je voudrais toucher dans la motion: l'ingérence d'Ottawa en matière d'éducation. Pourtant, y a-t-il un domaine plus sacré que l'éducation qui appartienne aux provinces? On n'invente pas l'état de la situation quand on vous demande de vous blâmer pour une mauvaise défense des intérêts du Québec. Dans l'éducation, êtes-vous au courant, M. le Président... Je ne suis pas sûr que cela puisse trop intéresser ces gens-là. Vous allez le voir par les chiffres. Êtes-vous au courant que le fonds fédéral d'aide à la recherche universitaire que le premier ministre Mulroney a annoncé en janvier 1988 pour 1 300 000 000 \$ de recherches en développement scientifique dans le milieu univer-

sitaire?

D'abord, êtes-vous au courant que le ministre de l'Éducation du Québec l'a appris par les journaux dans un champ de compétence exclusif du Québec. Il l'a avoué parce que, de temps en temps, il lui reste quelques relents d'honnêteté. Il a déjà été au journal *Le Devoir*, il se rappelle de ça comme éditeur, éditorialiste important, senior. Dans ce temps-là, il disait la vérité. Alors, là, il a dit: Cela n'a pas de bon sens que le fédéral entre dans un domaine dont la juridiction exclusive appartient au Québec. Au moins on va regarder ça pour voir ce qu'il y a comme retombées pour le Québec. Regardez bien cela. Paradoxalement, l'ingérence d'Ottawa, en matière d'éducation postsecondaire survient au même moment où les paiements de péréquation versés par Ottawa au Québec dans le secteur de l'éducation postsecondaire diminuent d'une façon considérable.

Et là, j'aimerais citer le ministre de l'Éducation. À un moment donné, il envoie une lettre. C'est intitulé "Les priorités 1988-1989". Regardez ce que dit le ministre de l'Éducation de ce gouvernement qui devrait voter pour nous sur la motion. Il est d'accord. Dans une lettre, il dit ceci: "Le gouvernement fédéral - écoutez ça, les quelques auditeurs présents ici, les autres, je sais que vous écoutez - n'a pas cessé le désengagement du financement de l'enseignement postsecondaire qu'il a entrepris depuis quelques années." Le signataire est Claude Ryan, l'actuel ministre de l'Éducation. Ce n'est pas celui qui vous parle. Je répète: "Le gouvernement fédéral n'a pas cessé le désengagement du financement de l'enseignement postsecondaire." Il continuait: "Le gouvernement fédéral multiplie les initiatives ponctuelles de façon unilatérale, telles la création des centres d'excellence et l'annonce de bourses d'excellence pour les étudiants de premier cycle en sciences et en génie." Et ça continue. Si ce n'était pas assez, M. le Président! Le comble du comble! Cela n'a pas de bon sens parfois comme ces gens n'ont aucune suite dans les idées. Ouvrez vos pupitres, ceux qui sont là. Vous allez constater que dans vos pupitres à l'Assemblée nationale pour avez le discours sur le budget de votre brillant ministre des Finances que vous avez applaudi à tout rompre. Il y a un addenda à la page 25 qui s'intitule "Désengagement du gouvernement fédéral". On a pris la peine de mettre dans le discours sur le budget un addenda - ça veut dire un ajout - pour montrer comment le gouvernement fédéral, dans le domaine que je viens de citer, dans le domaine de l'ingérence d'abord dans l'éducation et dans le domaine de la recherche universitaire.

Je lis l'addenda présent dans le discours sur le budget. "Le gouvernement fédéral est de plus intervenu à trois reprises dans le financement des programmes établis, mais, chaque fois, cela a été pour réduire sa participation financière dans un champ de juridiction exclusive. Annexe à leur budget, M. le Président, pas au nôtre, à leur

budget.

Seulement par le biais de l'enseignement postsecondaire, il s'agit d'un manque à gagner d'environ 2 000 000 000 \$ sur la base des dix dernières années. En 1991-1992, regardez l'impact que ça va avoir. L'impact budgétaire de C-96 - c'est une loi fédérale - sera supérieur au transfert prévu au titre de l'enseignement post-secondaire. Tout cela arrive à un moment où les universités ont un besoin criant de ressources pour relever les défis de la recherche et de la formation d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée.

On pourrait lire dans le document du ministre des Finances: Le gouvernement du Québec - et c'est encore leur ministre qui parle - considère que si le gouvernement fédéral n'est plus à même d'assumer ses responsabilités financières à l'égard de la santé et de l'enseignement post-secondaire, il se doit de se retirer de ces secteurs moyennant compensation sous forme de points d'impôts additionnels. C'est leur gouvernement qui dit cela.

Autre exemple, M. le Président, dans ce domaine qui me touche davantage, le programme fédéral de lutte contre l'analphabétisation. Tout le monde sait qu'il y a un très grand pourcentage d'analphabètes au Québec, entre 300 000 et 350 000 personnes. C'est sérieux. C'est 300 000, 350 000 Québécois et Québécoises qui sont analphabètes.

C'est un champ de juridiction exclusivement du Québec. Qu'est-ce qu'on a entendu récemment? Le premier ministre Mulroney, le grand ami de M. Bourassa - l'indifférent par excellence de la présente campagne électorale, il ne se mêle pas de cela, lui mais c'est son grand copain, "mamours" par-dessus "mamours" - annonçait le 8 septembre un programme national de lutte contre l'analphabétisme, encore une fois sans consultation préalable auprès du ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan. Par ce programme, le Secrétaire d'État consacrerait 110 000 000 \$ à la lutte contre l'analphabétisme au cours des cinq prochaines années, évidemment répartis, encore une fois, là où on sait que le Québec n'est pas avantagé. M. Ryan a réagi promptement cette fois, de la même façon qu'en 1987, alors que le Secrétaire d'État à l'époque, David Crombie, annonçait un plan d'action dans ce domaine. Il rappelait d'abord qu'il s'agit d'un secteur qui nous appartient. Je cite le ministre actuel de l'Éducation: "Si le fédéral veut investir en alphabétisation, il faut que son action complète celle du Québec. Nous sommes très au fait de nos besoins en cette matière et nous pourrions lui indiquer là où il est possible de le faire. " Déclaration au *Devoir*, le 10 septembre 1988.

Qu'a fait le premier ministre du Québec? Le premier ministre, que le ministre de l'Agriculture voudrait qu'on défende, qu'on se mette à genoux supposément pour défendre les intérêts du Québec, qu'a-t-il fait pour mettre le gouvernement fédéral à sa place, dans un champ de

juridiction qui est nôtre? Qu'a fait le ministre de l'Éducation, à part de s'insurger dans un article qui a paru un petit peu entre nous, parce que cela a été publié dans *Le Devoir*? C'est le seul geste qui a été fait. Fini.

Ces gens prétendent qu'ils se sont acquittés de leurs responsabilités, alors qu'on sait très bien que le problème de l'analphabétisation, c'est un problème majeur, important. On ne peut pas accepter, comme parlementaires, comme société, d'avoir des beaux discours sur l'éducation: Ce n'est même pas une dépense, c'est un investissement - c'est ce gouvernement qui tient de tels discours - et de ne pas mettre un rond pour faire des efforts dans le domaine de l'alphabétisation, et surtout d'accepter qu'on se fasse rentrer dans le corps dans ce dossier, quand on sait très bien que c'est un champ de juridiction exclusif. C'est ça de l'échine, M. le Président? C'est ça de la colonne vertébrale? C'est ça un gouvernement qui se tient debout et qui défend les intérêts du Québec? Ces gens vont avoir le culot de dire qu'aujourd'hui, ce qui nous intéresse, nous, c'est de faire uniquement de la politique sur une motion de fond?

Une motion de censure, en passant, M. le Président, si c'était pour faire ce que le ministre de l'Agriculture pense, on en ferait une tous les jours, mais on ne peut pas, vous le savez. Les gens ne le savent peut-être pas, mais on ne peut pas en faire une à tous les jours. Parce que pour nous, blâmer ce gouvernement tous les jours, je peux vous dire qu'on n'aurait pas besoin de se forcer. On n'aurait même pas besoin de caucus. On n'aurait pas besoin de se réunir et d'y réfléchir longtemps. On a des exemples aux dix secondes, d'accord? Aux dix secondes, dans tout le Québec. Mais ce n'est pas cela. Une motion de blâme, c'est sérieux. On a droit à deux ou trois par année pour montrer le caractère. Quand une Opposition décide de blâmer sévèrement un gouvernement, c'est parce qu'il y a un manque majeur. Et là, il y a un manque majeur dans cette attitude de sans-colonne-vertébrale devant le gouvernement fédéral. Là on parle de notre juste part des retombées économiques liées aux investissements fédéraux.

On ne veut pas, nous, laisser accréditer la thèse dans cette présente campagne selon laquelle on dirait: Bien sûr le Québec, comme d'habitude, est avantagé. C'est faux, M. le Président. Québec n'est pas avantagé, et surtout pas avec ces gens qui sont prêts à être dans le même lit plus souvent qu'autrement, en se préoccupant à peu près pas des résultats que cela peut donner sur les intérêts réels du Québec. C'est ça la motion. Mon collègue, député de Lac-Saint-Jean, il l'a très bien campée la motion. Il l'a campée avec les frégates. Il l'a campée dans une série de domaines où effectivement on se fait littéralement usurper nos champs.

(17 h 40)

Si ce n'était que cela! C'est grave, mais

c'est encore moins grave que de toujours se rendre compte qu'on passe à côté; on passe à côté des retombées et de la caisse. En ce qui concerne les frégates, vous ne me ferez pas accroire que c'est avantageux pour le Québec quand ça s'en va ailleurs.

L'agence spatiale, pensez-vous que ce n'est pas une farce? J'écoutais lors d'un débat à la télévision, récemment, un certain ministre important, majeur, devenu senior du gouvernement canadien - lequel, en passant, lors de son élection dans le comté de **Roberval**, pas de Roberval, je pense, de Lac-Saint-Jean, au fédéral, l'a promis: "C'est réglé, l'agence spatiale. Ici, on a eu de bons discours là-dessus, en mai et juin. La campagne est commencée, est-ce que vous avez entendu le premier ministre du Québec réclamer l'agence spatiale depuis trois semaines, depuis un mois? Je mets au défi ceux qui vont essayer de parler tantôt, s'il y en a, de me donner un seul exemple où le premier ministre du Québec a réclamé, dans la présente campagne, la nécessité que nous ayons quelque chose qui nous revient et qui avait été confirmé. Qu'est-ce que ce silence? Qu'est-ce que ce silence en-dessous de la table? J'entends justement ce que je sais: On en parlera après. Bien, les "deals" en-dessous de la table qui ont comme conséquence qu'on se fait toujours avoir, nous, nous aimons mieux en parler à la face du public, pas après. Il faut vraiment être sans expérience et petit, il faut vraiment ne pas trop avoir à coeur les intérêts du Québec pour avoir une attitude de "vendu d'avance".

**Une voix:** C'est cela.

**M. Gendron:** Vous m'avez comme premier ministre du Québec, M. **Mulroney**, vous savez que je suis avec vous. Vous pensez que cela va faire des enfants forts si ce gouvernement est reconduit. Pourquoi est-ce que le premier ministre Peterson... Il sait sur qui se coller? Vous savez à qui il s'est collé pour au moins se garder une marge de manoeuvre de négociation? Il sait lui, que gouvernement fédéral... Le gouvernement libéral, c'est un régime pour lui; il a au moins compris cela, il a compris que l'Ontario est toujours avantage. Pensez-vous qu'il va contribuer à ce que le Québec reçoive davantage sa part en se vendant littéralement pieds, bras, mains liés? Pensez-vous que cela va nous permettre d'avoir cette conviction, pour nous assurer que, dans des créneaux qui sont nôtres, nous puissions, au moins, avoir la part qui nous revient?

Alors, je ne veux pas être plus long, M. le Président. C'est le sens de la motion. Ce n'est pas compliqué. On vous blâme sur des choses spécifiques. C'est là-dessus, je pense, qu'on devrait même avoir l'unanimité de cette Chambre. La Chambre devrait être unanime et, là, le discours du ministre de l'Agriculture serait un peu plus crédible. Il disait: "ce qui m'intéresse,

la seule façon, c'est d'appuyer le Québec, ses intérêts". Bien, justement, si ça l'intéresse d'appuyer les intérêts du Québec et le Québec, il devrait appuyer la motion.

En tout cas, pour nous, c'est sans aucune réticence qu'on va appuyer majoritairement cette motion de blâme pour, au moins, vous secouer un peu et pour qu'au moins vous sentiez que, règle générale, les nuits sont prévues pour se reposer et qu'on peut dormir un peu. Mais dormir depuis trois ans sur certains dossiers, cela ne fait pas sérieux. En conséquence, il est urgent qu'on vous sonne quelques cloches.

**Le Vice-Président:** Je vais maintenant céder la parole à M. le député de Taschereau.

**M. Jean Leclerc**

**M. Leclerc:** Merci, M. le Président. Je suis évidemment heureux d'intervenir sur la motion de censure du député de Lac-Saint-Jean et, notamment, d'intervenir tout de suite après le député d'Abitibi-Est, d'Abitibi-Ouest, pardon.

Après avoir entendu le député d'Abitibi-Ouest qui nous a fait une caricature de ce qui se passe au Québec, cela me donne bien des motifs, bien des façons, bien des points à corriger. Évidemment, il nous a dit que ça allait très mal au Québec, que cela allait très mal dans nos relations avec le gouvernement fédéral. Évidemment, il y a des dossiers qui ont fort bien cheminé avec le fédéral, mais il y a également, le ministre des Relations intergouvernementales canadiennes et le ministre de l'Agriculture en ont fait état, des dossiers qui, pour toutes sortes de raisons, ont été moins bien. Mais, quand on regarde la problématique actuelle avec une certaine perspective, quand on essaie de comparer la situation actuelle avec ce qui se passait sous le règne du Parti québécois, on peut dire que les relations entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral sont bien meilleures.

Les relations sont bien meilleures parce que l'attitude est bien meilleure, parce que le postulat de base du Parti libéral du Québec qui forme le gouvernement est de demeurer dans la Fédération canadienne. Inutile de vous dire, c'est facile à comprendre, que cela négocie mieux, que c'est plus facile de s'entendre avec des gens quand, au départ, eux et nous, nous nous entendons sur les fondements de la Fédération, nous nous entendons pour dire que, oui, le Québec doit demeurer dans la Confédération. Il n'y a pas lieu de s'interroger, de s'étonner de voir que, pendant les neuf ans que le Parti québécois a été au pouvoir, il a eu des relations tendues avec le fédéral. C'est tout à fait normal. D'une part, il les provoquait mais, d'autre part, au point de départ même de négociations alors que deux gouvernements se rencontrent, alors que leur entente de base ne comprend même pas que le gouvernement du Québec doive rester à l'inté-

rieur du Canada, comment voulez-vous que des négociations soient entamées? Comment voulez-vous que les conclusions en soient heureuses? Donc, ce sont des postulats de base complètement différents entre le gouvernement qui nous a précédés et le gouvernement du Parti libéral. Pourquoi, alors, le député de Lac-Saint-Jean nous **présente-t-il** cette motion? C'est la reprise de la session, les sondages sont excellents, notre entente avec le gouvernement fédéral, de façon générale, est excellente, c'est toujours perfectible et il y a des élections fédérales. Alors, qu'est-ce que fait le député de Lac-Saint-Jean? Il présente à l'Assemblée nationale une motion, il tire la sonnette d'alarme, appelle les pompiers, commence à arroser, mais on n'a qu'à avoir écouté les discours de mes deux collègues, le député de Jean-Talon et le député de Portneuf, pour se rendre compte qu'il n'y a pas de feu. Il y a une entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, cordiale, il y a des dossiers qui cheminent bien et il y a - nous l'avons dit, nous ne nous en cachons pas - des dossiers qui pourraient aller mieux. Nous nous affairons jour après jour, les ministres responsables, le gouvernement du Québec, à continuer les négociations dans une atmosphère positive.

Depuis le 2 décembre 1985, rien n'est plus comme avant. Le pragmatisme a remplacé les guerres de drapeaux. La négociation a remplacé l'affrontement. Notre attitude est bien sûr moins explosive, on en parle moins, on fait moins souvent la une des journaux, mais elle est efficace. Ces hommes, ces femmes députés à Ottawa, quel que soit leur parti, sont de bonne foi et ce n'est pas en les ridiculisant, en les traitant de collaborateurs, comme a déjà fait le Parti québécois, qu'on en aura davantage. C'est en les respectant comme élus. Nos relations avec le fédéral sont saines, mais il y a toujours des dossiers qui ne sont pas encore réglés à notre satisfaction. À cet égard, le député d'Abitibi-Ouest avait raison de parler de l'agence spatiale. Oui, le gouvernement du Québec, les députés, la population, tous sont anxieux de connaître la décision du fédéral qui, de l'avis de tous ici au Québec, doit être d'implanter l'agence spatiale sur le territoire du Québec.

Par conséquent, nous n'avons aucune leçon à retenir des neuf ans de l'administration péquiste. Qu'ont-ils fait pendant ces neuf ans? Ils ont déchiré leur linge. Ils ont boudé. Ils ont claqué la porte avec le gouvernement fédéral. Nous sommes allés à Ottawa toujours positifs, toujours décidés à obtenir ce que le Québec avait le droit d'avoir dans le respect des autres provinces canadiennes, dans le respect de la fédération.

Le système fédéral est un système qui évolue constamment. On n'a qu'à se référer à d'autres fédérations dans le monde: l'Autriche, la Yougoslavie, l'Australie. C'est un système où les membres de la fédération doivent négocier, année

après année, pour toujours améliorer. Mais encore faut-il le faire de bonne foi.

(17 h 50)

On a le discours du député d'**Abitibi-Ouest**. On a le discours de l'Opposition du Parti québécois, mais il faut aussi regarder les faits. Pendant neuf ans, ceux-là, ceux qui les ont précédés, nous ont parlé des horreurs du fédéralisme avec le sommet que l'on a connu au référendum. Nous, les fédéralistes, nous n'avions rien compris. Nous étions des **anachronismes**. Nous n'étions pas de notre temps. Et eux, ils avaient la voie, la vérité, la vie. Ils avaient tout **compris** le destin du Québec. Mais il faut regarder! Que font-ils ces hommes, ces femmes qui, à partir de 1970 jusqu'à récemment, nous ont prôné que le Canada n'avait pas sa raison d'être, que le Québec devait se séparer du Canada? Que **font-ils** maintenant? Un bon nombre d'entre eux, malheureusement, s'appliquent à ce que j'appellerais le fédéralisme rentable. C'est une notion qui a été développée au cours des années soixante-dix, qu'il pouvait être rentable pour le Québec de faire partie de la Confédération, et c'est ce que nous croyons toujours. Mais un certain nombre d'individus ont pris ce slogan pour eux. Et c'est ce que je veux vous faire remarquer, M. le Président, c'est qu'entre le discours de l'**Opposition**, entre le discours du Parti québécois et ce qu'ils font, on trouve une différence difficile à expliquer.

Cela me fait penser à la position qu'ils avaient sur l'éducation. Vous savez que le Parti québécois était contre l'enseignement privé. Il se proposait d'abolir les écoles privées, de les fusionner au système public, et un bon nombre de ministres envoyaient leurs enfants à l'école privée. Dans bien des domaines politiques au Québec, le Parti québécois a un discours, mais agit différemment. J'ai une liste de noms que je vais brosser très rapidement. Je ne veux surtout pas faire de personnalité, mais je veux démontrer à la population que le Parti québécois dit une chose et en fait une autre. C'est un fait qu'un certain nombre d'individus, tout séparatistes qu'ils puissent être, travaillent maintenant pour le fédéral. Comment se fait-il que le fédéral, depuis 1970 jusqu'à récemment, pour ces individus-là, était une aberration de l'intelligence pour les Québécois? Comment se fait-il que ceux qui étaient des vrais Québécois devaient être séparatistes, alors qu'eux maintenant travaillent pour le fédéral, travaillent pour des organismes fédéraux? Jean-Roch Boivin, est-ce que je me trompe ou si c'était le chef de cabinet pendant des années du premier ministre, M. Lévesque? **Est-ce** que je me trompe? Il a travaillé de 1970 à 1976 pour le Parti québécois dans l'Opposition? Et maintenant, il est le vice-président aux ressources humaines de Via Rail, une belle entreprise fédérale qui a le mandat de transporter les Canadiens d'un océan à l'autre. M. le Président, fédéralisme rentable.

Le député d'Abitibi-Ouest nous a parlé du député de Hull. Je vais lui parler de la députée

de Hull, Jocelyne **Ouellette**, celle qui fut, à notre accession au pouvoir, à la Maison du Québec. Vous vous rappelez, la Maison du Québec à Ottawa qui était située à Hull. Elle avait d'ailleurs engagé à peu près toute sa famille. Maintenant, Mme Ouellette, toute séparatiste, toute péquiste qu'elle fut pendant des années - et c'en était une achemée - travaille au ministère des Travaux publics à Ottawa.

Une voix: Fédéralisme rentable.

**M. Leclerc:** Elle s'occupe des beaux bâtiments fédéraux d'un océan à l'autre, de Saint-Jean (Terre-Neuve) à Vancouver. M. le Président, fédéralisme rentable.

Yves Duhaime, le dernier - heureusement - ministre des Finances du Parti québécois, qui s'est rendu célèbre par sa taxe sur les assurances, qui était, lui aussi, peut-être pas un dur de dur - c'était peut-être un mou, comme vous les appelez - Yves Duhaime est maintenant au conseil d'administration de la Banque du Canada qui, évidemment, s'occupe de toute l'activité monétaire du Canada, de **Saint-Jean** (Terre-Neuve) à Vancouver. Fédéralisme rentable.

**M. de Belleval**, ex-ministre des Transports et député de Charlesbourg, celui qui a fait construire un pont où il passait à peu près deux autos, un certain hiver, est maintenant président de Via Rail, la même compagnie fédérale qui embauche M. Boivin, qui a le mandat de transporter les Canadiens d'un océan à l'autre.

Mme Louise Beaudoin, qu'on a battue, à ma souvenance, trois fois dans des élections - je me rappelle d'elle davantage parce que lorsque j'étais à l'école entre 1973 et 1976, elle est venue nous expliquer, lors d'une campagne électorale, comment c'était dans le vent d'être péquiste, d'être séparatiste, qu'elle, même si son père était juge, avait fait fi de toutes les valeurs de la société québécoise et qu'elle avait opté pour la séparation du Québec - hé **bien!** cette Mme Beaudoin, qui a tant vanté le séparatisme jusqu'en France, travaille pour Télé-Film Canada. C'est une société d'État qui a pour mandat de faire connaître au monde entier les beautés du Canada. Fédéralisme rentable, M. le Président.

La toute dernière, mais je serai très bref, Mme Côté-Lévesque. Je ne veux pas trop insister là-dessus. Il y a même M. Parizeau qui, entre sa démission comme ministre des Finances et son accession à la présidence du Parti québécois, a travaillé pour les fédéraux. Juste une petite citation à la page 176 du livre *Reign of Errors* - excusez-moi, il n'a pas été traduit en français, je devrai donc vous le citer en anglais - On y dit de M. Stevenson, le trésorier du Parti libéral fédéral: "on one occasion, he issued a check from the Liberal Party to Jacques Parizeau for some consulting." Ah bon! Alors les partis fédéraux, ce sont des gens sur qui on ne peut pas se fier. Vous avez vu le député

d'Abitibi-Ouest nous dépeindre comment on ne pouvait pas se fier aux fédéraux, qu'il n'était pas question que le premier ministre du Québec ou que tout autre ministre puisse s'entendre avec eux pour faire progresser la cause du Québec, mais, entre deux assignations, alors que M. Parizeau avait repris sa liberté, il est allé faire un petit mandat de consultation pour M. Turner et le Parti libéral du Canada. Mais ça, c'est le fameux parti que vous avez tant combattu. Vous l'avez tellement combattu que vous avez, un bon jour, appuyé le Parti conservateur, le parti que vous avez passé une demi-heure à décrier en disant que négocié avec le gouvernement Mulroney constitue un beau risque. C'est M. Lévesque qui disait ça. Fédéralisme rentable! Est-ce que certaines nominations aident à faire passer la pilule, M. le Président?

On est en droit de se demander - et la liste n'est absolument pas complète - comment il se fait que ces individus, pour la plupart péquistes en vue, membres influents du Parti québécois, souvent membres de la première heure du Parti québécois, du jour au lendemain en viennent à travailler pour des organismes fédéraux, en viennent à travailler pour des organismes qu'ils ont combattus alors qu'ils étaient au pouvoir.

M. le Président, vous me faites signe que mon temps est terminé. C'est la pause de **18** heures. Les gens qui nous écoutent sont probablement attablés pour souper et je leur dis: Pensons-y quelques minutes. Comment se fait-il que tous ces individus qui ont essayé de nous démontrer pendant des années que le fédéralisme canadien n'en valait pas la peine, parce qu'ils y trouvent aujourd'hui leur profit, travaillent pour des institutions fédérales? Je vous remercie, M. le Président.

**Le Vice-Président:** Puisque nous arrivons à 18 heures, l'Assemblée suspend maintenant ses travaux qui reprendront ce soir à 20 heures.

(Suspension de la séance à 17 h 59)

(Reprise à 20 h 3)

**Le Vice-Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! Veuillez prendre place, s'il vous plaît.

L'Assemblée va maintenant reprendre ses travaux et poursuivre le débat sur la motion de censure présentée par M. le député de Lac-Saint-Jean.

Je vais maintenant reconnaître comme premier intervenant ce soir M. le député de Mille-Îles.

**M. Jean-Pierre Bélisle**

**M. Bélisle:** Merci, M. le Président. Je me suis demandé tantôt si j'étais pour commencer mon discours par la formule traditionnelle suivante: Je suis heureux d'intervenir dans ce

débat. Malheureusement, ce soir, je ne peux pas dire que je suis heureux d'intervenir dans ce débat, je suis plutôt malheureux et mal à l'aise d'être obligé d'expliquer ce que deux Québécois sur trois comprennent de façon systématique depuis deux ans et demi: c'est qu'on a un gouvernement solide, qui fait bien les choses dans plusieurs domaines et qui le fait bien surtout dans le domaine qui est attaqué par la motion de blâme de l'Opposition, soit les relations fédérales-provinciales.

Cette motion de blâme soulève des aspects de mollesse, d'attentisme du gouvernement en place, du gouvernement libéral. Elle reproche l'absence de défense vigoureuse des intérêts du Québec, déplore que le Québec n'ait pas sa juste part des retombées économiques des investissements fédéraux au Québec et enfin souligne que, présentement, le gouvernement du Québec, le gouvernement du parti libéral laisse s'accréditer au Canada anglais le mythe que le Québec est choyé par le régime fédéral.

Bien entendu, M. le Président, je voterai contre une telle motion de blâme. Mais j'espère que ce n'est pas comme au début des trois dernières sessions où on nous a habitués systématiquement à la même démarche. Je fais tout simplement référence au 10 mars 1987, première journée de la session du printemps 1987. On commence la session: l'Opposition avec un débat d'urgence sur l'impact du conflit du Manoir Richelieu, sur le climat social et l'industrie touristique dans Charlevoix. Le 20 octobre 1987, première journée de la session de l'automne 1987: demande de débat d'urgence sur la situation du marché des valeurs mobilières du Québec. Le 9 mars 1988, première journée de session: l'Opposition présente une motion de censure qui se lisait à peu près comme suit: Que le gouvernement du parti libéral, pour avoir, d'une part, livré un message inaugural dénué de toute mesure concrète et substantielle apte à solutionner les véritables problèmes qui affectent la population québécoise, etc. Il me semble que dans de tels cas, M. le Président, il est évident que c'est le même scénario qui se répète. Première journée de session, c'est du déjà vu que nous voyons, nous, les députés libéraux. C'est comme si le calendrier et le contenu des interventions de l'Opposition étaient prédéterminés et étaient en fonction des besoins d'image et de contenu que l'Opposition a: meubler l'opinion publique, semer quelques poussières de doute dans l'esprit des journaux pour masquer une absence de contenu et de fond.

Mais venons à la motion de blâme et au fond de cette motion. Les relations fédérales-provinciales sont d'une importance capitale pour tout participant à une fédération. Encore plus dans le contexte de la société québécoise, pour le Québec comme un des partenaires de la Fédération canadienne. L'objectif de tout participant à une fédération, quelle que soit la fédération, c'est avant tout de maximiser, d'augmenter, d'accroître les gains qu'il peut

obtenir du partenaire fédéral et, bien entendu, ce qu'il faut constater déjà au départ, c'est que le Québec est dans une position, ça va de soi, de concurrence avec ses autres partenaires canadiens face au pouvoir de dépenser du fédéral l'assiette fédérale étant limitée. Les gouvernements provinciaux demandent au gouvernement fédéral d'acquiescer à certains besoins et de dépenser dans certains domaines sur des projets spécifiques, que ce soit en recherche, en développement, en agriculture, dans le domaine de l'aérospatiale: on les a tous passés tantôt et tous tentent d'avoir la plus grande partie du gâteau. Je pense que c'est normal que ce soit comme ça, que ça se joue dans le cadre d'une fédération.

Les dossiers sont de deux ordres. Les dossiers sont fort complexes. D'abord, il y a les dossiers de politique générale. Tantôt, notre ministre a mentionné les dossiers de l'accord du lac Meech sur la constitution, également le dossier du libre-échange qu'il ne faut pas négliger. Il y a également tous les dossiers sectoriels que les députés de l'Opposition se sont empressés de souligner. Mais à chaque année et à chaque moment du cheminement d'un gouvernement provincial ou fédéral, les priorités ne sont pas toujours les mêmes. L'ordre de chacune des priorités et l'importance de chacun des dossiers varient avec le temps. C'est bien que ce soit ainsi en fonction des besoins de chacune des époques.

Il est évident, d'après les discours que j'ai entendus tantôt, que le parti de l'Opposition, le Parti québécois, diffère fondamentalement, d'abord, sur l'ordre, sur l'importance à accorder à chacune des priorités auxquelles le gouvernement du Parti libéral du Québec s'attaque. Reconnaître, pour eux, qu'il y a harmonie, collaboration, concertation, cogestion amenées par la nouvelle entente, l'entente constitutionnelle du lac Meech, serait pour eux l'équivalent de se faire un hara-kiri politique. Il ne faut jamais oublier que les tenants de la thèse indépendantiste visent la création d'un État indépendant au Québec qui nie ou qui veut remettre à sa place tout pouvoir fédéral.

J'aimerais rappeler que le lundi, 24 septembre 1984, dans **Le Devoir**, René Lévesque, en répondant à une question d'un des journalistes, disait ceci - je cite: "Et si la collaboration du gouvernement conservateur devait s'améliorer, cela ne risquerait-il pas d'étouffer notre option fondamentale et de renvoyer la souveraineté aux calendes grecques?" C'est René Lévesque qui se posait cette question. Je continue la citation de René Lévesque: "De toute évidence, il y a un élément de risque, mais c'est un beau risque."

L'avantage du débat actuel, c'est d'établir encore une fois pour les gens qui nous écoutent, sans équivoque, que jamais et au grand jamais le Parti québécois ne sera satisfait de quelque état satisfaisant des relations fédérales-provinciales tant qu'il n'obtiendra pas la plénitude de tous les pouvoirs qui appartiennent au gouvernement

fédéral. Tantôt, j'écoutais les députés se succéder: le leader de l'Opposition, le député de Lac-Saint-Jean, le chef de l'Opposition. C'est à se demander s'il y a au moins une bonne chose qui est faite au niveau de la fédération canadienne par le biais du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral dans différents projets, dans différents secteurs ou s'il n'y a absolument rien de bon.

Je me pose cette question fondamentale: est-ce qu'il y a au moins quelque chose de bon? À les écouter, il n'y a rien de bon qui se fait. Comment se fait-il que les citoyens du Québec, mois après mois, depuis au-delà de deux ans et demi, comprennent le contraire? Ils comprennent que le gouvernement du Parti libéral du Québec a réussi, lui, par *une* certaine méthode, et j'y viendrai tantôt, à créer un consensus sur le plan constitutionnel et à aider le Québec à réintégrer la Fédération canadienne et également à négocier avec ses partenaires un accord historique de libre-échange. Alors, cela **m'apparaît** évident. M. le Président, malheureusement, j'aurais osé espérer voir quelques députés du côté de l'Opposition qui nous auraient dit: Oui, dans certains domaines, il y a eu des acquis importants au cours des trois dernières années. Ce que je constate en les écoutant, c'est qu'il n'y a pas un domaine où il y a eu un avancement ou un gain pour le Québec. C'est *un* recul, selon eux, sur toute la ligne et ce n'est pas cela que je constate et je vous en donnerai des exemples tantôt.

La question qui se pose est de savoir si on représente un gouvernement provincial dans une fédération, un partenaire dans une **fédération**, quelle est la stratégie de négociations que l'on doit utiliser. Faut-il adopter la stratégie suivante, c'est-à-dire d'être tout simplement à genoux, de supplier le donateur et le gouvernement central d'accorder absolument tout ce que les partenaires provinciaux demandent à genoux en esclaves, en suppliant. Selon moi, c'est une tactique, une stratégie qui s'avère à très court terme néfaste, parce que cela ne laisse aux gouvernements provinciaux que très peu de marge de manoeuvre. Je constate que ce n'est pas la stratégie que le gouvernement du Parti libéral du Québec a adoptée dans le dossier du lac **Meech** où cinq conditions spécifiques ont été demandées et également dans le dossier du libre-échange.

Il y a une deuxième forme de stratégie que pourrait adopter un gouvernement provincial. C'est la théorie du banditisme: pistolet sur la tempe. Face à un interlocuteur fédéral, un gouvernement provincial pourrait dire à chaque dossier: Si tu ne me donnes pas telle chose, je me retire. C'est la **théorie** de l'enfant gâté, de la personne qui a toujours le poing sur la table et qui menace à tout coup de quitter la famille. Encore là, dans ce cas, cette stratégie ne peut se révéler une stratégie gagnante sur le plan des relations fédérales-provinciales.

Quand on regarde ce qui s'est fait depuis le 2 décembre 1985, c'est évident que ce n'est ni

l'une ni l'autre de ces deux stratégies qui ont été adoptées. Pour nous, dans différents domaines, il s'est agi d'une diplomatie à pas feutrés, bien menée, secteur par secteur où, je dois l'admettre, le bilan, je pense que cela devrait peut-être être la conclusion, n'est pas tout à fait facile à faire. Il y a des domaines où il reste beaucoup à faire: l'agriculture. Mais ce n'est pas un domaine qui est récent de trois ans. Je relisais cet après-midi les coupures de presse de 1973, où notre premier ministre actuel, M. Bourassa, à cette époque déjà critiquait avec vigueur l'absence d'injection de fonds **fédéraux** dans l'agriculture québécoise. Et c'était en 1973. Je relisais aussi les coupures de journaux relatant la bataille des communications menée en 1973 par Jean-Paul L'Allier, revendiquant des droits et des pouvoirs importants au Québec en matière de câblodistribution. Autre dossier. Castonguay dans le domaine de la santé. Même chose pendant les années 1972 et 1973. Je relisais les articles et je relisais les titres de ces articles-là de 1972, 1973, 1974, 1975 et 1976. Et là, je passais à la période où le gouvernement du Parti québécois a pris en charge les relations fédérales-provinciales sous son règne et je ne voyais pas essentiellement de différence dans le libellé de ce qu'on lisait dans les journaux: Québec réclame telle chose, Québec veut avoir plus de pouvoirs dans tel domaine.

Je pense que ce qui a changé, ce n'est pas l'apparence officielle ou l'enrobage de la démarche fédérale-provinciale, c'est le ton, le ton dans ce qui se déroule face à face autour d'une table. Quand on a son partenaire en face de soi, quand on est en face de ses associés, quand on discute et quand, surtout, on n'a pas du tout l'intention d'aller voler complètement le compte de banque de tout le monde et qu'on essaie de faire un juste équilibre entre ce qui doit revenir à chacun.

Permettez-moi de mettre en lumière et de comparer l'attitude de l'ancien gouvernement en termes de démarche dans le dossier des relations fédérales-provinciales. Je vais vous donner un exemple qui est assez **symptomatique** et qui, je pense, démontre la différence d'approche. Il y a eu, en 1984, un tollé au Québec qui est venu, bien entendu, de l'ancien chef de la formation de l'**Opposition** du Parti québécois, Pierre Marc Johnson, relativement au projet de loi fédéral C-3 qui s'intitulait, Loi concernant les contributions pécuniaires du Canada aux services de santé assurés et pris en charge par les régimes provinciaux d'assurance-santé. Or, depuis quelques années, depuis une vingtaine d'années, le gouvernement fédéral a mis des fonds sur la table pour financer les services de santé au Québec et ailleurs dans les autres provinces canadiennes, en vertu de normes où tous les Canadiens devaient avoir accès à des soins de santé égaux.

Pierre Marc Johnson et le gouvernement en place à cette époque ont considéré que la

refonte de la loi en 1984, au tout début de l'année 1984, en janvier 1984, attaquait les pouvoirs et la juridiction du Québec. En vertu de la constitution canadienne, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 92-7, c'est de juridiction exclusivement provinciale; le gouvernement du Québec s'occupe de l'établissement, de l'entretien et de l'administration des hôpitaux. Quelle a été la stratégie de négociation? L'ancien gouvernement, sous la gouverne de Pierre Marc Johnson, a ameuté le milieu des soins de santé, des services de santé au Québec. Il a fait toute une tempête. Il est allé voir tous les gens: les associations de directeurs généraux d'hôpitaux, les médecins, les centres d'accueil. Ils ont fait une campagne bruyante. J'ai une liste des organismes qui l'ont appuyé. Je vais vous donner quelques noms: le foyer Villa Maria, le centre d'accueil Le Fort, le CLSC de Brandon, l'Hôpital général de Québec, le CLSC Le Norois. J'en aurais pour deux heures à vous lire cette liste. (20 h 20)

C'était une attitude d'affrontement, une attitude où on a tenté de braquer et de mettre au pied du mur le gouvernement fédéral, mais en fin de compte, le braquage n'a servi absolument à rien parce que, dans les faits, le projet de loi C-3 est devenu loi votée par le gouvernement fédéral le 17 avril 1984. Qu'est-ce qu'on peut constater aujourd'hui? Une seule chose, M. le Président. C'est qu'au moment actuel, la prétention qu'avaient l'ancien gouvernement et l'ancien chef du Parti québécois - que la loi C-3 était pour enlever des droits et empiétait sur nos juridictions québécoises - ça ne s'est pas avéré; c'était mal fondé. Si cela avait été le cas, si Pierre Marc Johnson et le Parti québécois avaient cru fondamentalement qu'ils avaient raison, pourquoi du 17 avril 1984 jusqu'au 2 décembre 1985, après avoir agité le gros bâton pour frapper le méchant loup d'Ottawa, n'ont-ils pas été au bout de leur démarche, c'est-à-dire tout simplement de s'adresser aux tribunaux pour faire trancher la question? S'il s'agissait d'une invasion du gouvernement fédéral dans un domaine de juridiction provinciale, il aurait fallu, M. le Président, que le Parti québécois, que son gouvernement et son ex-chef aient le courage de leurs convictions et qu'ils fassent le bout de route jusqu'à la Cour suprême. Mais ils ne l'ont pas fait. Voilà l'exemple d'une démarche où il était très clair que l'affrontement était visé. Ce n'était pas du tout la protection des droits du Québec. C'était le capital politique tout simplement que le parti au pouvoir pouvait se faire avec un tel dossier.

Je sais qu'il ne me reste pas beaucoup de temps et je vais essayer d'examiner rapidement les quelques points suivants. Tantôt, je parlais de la difficulté de faire le bilan général dans tel et tel domaine. On pourrait, peut-être, souligner, M. le Président, certains faits. Programmes et activités fédéraux-provinciaux pour l'année 1986-1987. Laissez-moi vous donner des chiffres et on

va se poser certaines questions simplement à la lecture de ces chiffres-là. 28 000 000 000 \$ pour 1986-1987. Le Québec, en transferts en espèces et en transferts d'impôts - c'est-à-dire tous les types de transferts à des fins spécifiques - a reçu du gouvernement fédéral 8 864 000 000 \$. L'Ontario a reçu 7 558 000 000 \$. Le Québec a-t-il été favorisé ou défavorisé? Était-ce une bonne ou une mauvaise chose?

Rapport annuel du ministère de l'Industrie et du Commerce 1986-1987. Regardons seulement les subventions et les contributions dans les régions du Québec pour l'année 1986-1987. Total: 921 000 000 \$. Le Québec a reçu 346 000 000 \$, l'Ontario 207 000 000 \$. Prenons également une autre facette, la Loi sur les prêts aux petites entreprises, en 1986-1987. M. le Président sur un total de 709 000 000 \$ au Canada, le Québec a reçu 239 000 000 \$ et l'Ontario 221 000 000 \$. Comment fait-on le bilan de tout ça? Peut-on parler de l'agriculture alors que, de 1976 à 1985, les gens qui sont maintenant sur les banquettes de l'Opposition n'ont rien fait pour corriger la situation parce que, pour eux, que ça aille mal ou qu'on n'obtienne pas notre juste part dans un domaine, c'est un pas en avant dans l'établissement et la création de ce qu'ils visent: leur État avec la plénitude de tous les pouvoirs qui appartiennent présentement au gouvernement fédéral. On pourrait continuer.

Je voudrais tout simplement, en terminant, souligner que je trouve un peu aberrante la position du député de Lac-Saint-Jean qui, à la page 217 du Journal des débats, commission de l'économie et du travail du 14 avril 1988 remarque ce qu'il demandait au ministre de l'Industrie et du Commerce concernant les sous-marins nucléaires. Écoutez bien ça: "Quelle est la stratégie du gouvernement et quelle est la stratégie également de Marine Industrie, une filiale de la société d'État SGF, pour faire en sorte que ce contrat de construction de sous-marins ne nous échappe pas, n'échappe pas au Québec pour que l'on obtienne notre large part? Quelle est présentement la stratégie du gouvernement, à moyen et à court terme, en prévision de l'octroi de cet énorme contrat de construction de sous-marins?"

M. le Président, le moins qu'on puisse dire, quand on parle de démarche, de stratégie, d'objectif à court, à moyen, à long terme, dans un domaine où on est en compétition et en concurrence, je n'ai jamais vu une entreprise dans un domaine où il y a d'autres concurrents d'égale qualité - les provinces canadiennes sont concurrentes entre elles pour les montants qui doivent être versés par le gouvernement fédéral - déclarer sur la place publique le contenu d'une stratégie de marketing ou d'une stratégie d'approche ou d'un objectif ultime de négociation. C'est dévoiler son jeu aux autres concurrents. Ce n'est pas une chose qu'on peut livrer. Il ne faut surtout pas faire cela.

Ce que je constate, c'est que ces questions

doivent demeurer des questions que le gouvernement qui a la confiance de deux Québécois sur trois doit, avec beaucoup de discrétion, conserver. Je remarque que le bilan depuis le 2 décembre 1985 est un bilan par lequel la diplomatie tranquille a gagné le dessus sur l'affrontement. Il n'y a jamais eu de bris de confiance avec la démarche que nous avons eue dans le domaine des relations fédérales-provinciales.

Je veux dire en terminant, M. le Président, que le premier ministre a annoncé récemment qu'il partait en tournée pour rétablir certains faits, mais je comprends très bien que le premier ministre ne veuille pas s'aventurer dans une élection fédérale en essayant de faire monter les enchères à droite et à gauche. Je pense que la Fédération canadienne mérite mieux que cela et que le Québec a beaucoup plus de dignité que le vil marchandage proposé par le leader de l'Opposition qui, tantôt, semblait nous inciter à aller sur la place publique et essayait de nous vendre au plus offrant. Qu'allez-vous me donner, tel parti, qu'allez-vous me donner, tel autre parti, si je vous donne ma confiance? Je pense que le Québec est au-dessus de ça. Le Québec mérite mieux que ça, j'en suis sûr. Je suis sûr que les Québécois qui nous écoutent comprennent qu'on mérite mieux que ça. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président:** Je cède maintenant la parole à M. le député de Duplessis.

#### M. Denis Perron

**M. Perron:** Merci, M. le Président. J'ai écouté avec beaucoup d'attention le député de Mille-Îles intervenir en cette Chambre sur la motion de l'Opposition officielle à l'Assemblée nationale. J'ai la forte impression que ce dernier n'est intervenu que pour parler et parler et parler en faisant usage de paroles vraiment vides de sens.

Je crois que c'est effectivement compréhensible, lorsqu'on regarde les activités de son propre gouvernement au cours des dernières années en particulier celles en rapport avec les relations Canada-Québec.

Je voudrais soulever deux points: un qui me touche de très près et l'autre qui touche la population du Québec de très près aussi. Sur le premier point, parce que le restant était vide de sens, le député de Mille-Îles est intervenu en rapportant certaines paroles de M. Lévesque. Je peux vous dire, M. le Président, que le député de Mille-Îles, est très mal placé pour intervenir en cette Chambre et parler de M. Lévesque. Qu'on le laisse en paix! En particulier, ce député de Mille-Îles. **Deuxièmement**, quand il parle du gouvernement central, du gouvernement d'Ottawa, je crois que le député de Mille-Îles devrait faire ses devoirs et comprendre vraiment ce qui se passe depuis une vingtaine d'années en rapport avec le gouvernement fédéral qui ne cesse, de jour en jour, de semaine en semaine, de mois en

mois et d'année en année de récupérer des pouvoirs qui appartiennent aux provinces, mais sans pour autant discuter sur le fond de ces questions avec les provinces canadiennes.

Il est assuré que, dans une vraie fédération, s'il comprend vraiment le sens du mot, ce sont plutôt les provinces elles-mêmes qui devraient donner des pouvoirs au gouvernement central, comme cela se fait dans toute bonne fédération qui se respecte. Mais ce n'est pas le cas quant au gouvernement fédéral actuel et ce n'était pas le cas non plus dans le temps du gouvernement de M. Trudeau.

M. le Président, je voudrais revenir maintenant directement à la motion qui est présentée par l'Opposition officielle. Cette motion se lit comme suit: "Que l'Assemblée nationale du Québec blâme sévèrement le gouvernement libéral qui, par sa mollesse et son attentisme, a gravement manqué à son devoir de défense vigoureuse des intérêts du Québec, n'a pas obtenu la juste part des retombées économiques liées aux investissements fédéraux et laisse s'accréditer au Canada anglais le mythe que le Québec soit choyé par un régime fédéral." M. le Président, je suis parfaitement d'accord sur cette motion, car, lorsqu'on se donne la peine de regarder ce qui s'est passé, non seulement du 2 décembre 1985 à aujourd'hui, **c'est-à-dire** au 20 octobre 1988, mais lorsqu'on regarde, comme y faisais allusion, d'ailleurs, le député de Mille-Îles, ce qui s'est passé entre 1970 et 1976, le gouvernement libéral actuel, c'est du pareil au même à celui que nous avions comme gouvernement au Québec de 1970 à 1976.

(20 h 30)

Dieu sait combien la population du Québec aura à faire pour comprendre que ce gouvernement est un gouvernement qui attend, un gouvernement qui gère les affaires du Québec à la petite semaine. Je vais essayer, quant à moi, de prouver que ce gouvernement libéral n'est pas de taille à défendre vraiment les intérêts fondamentaux de la population du Québec. Pour moi, c'est un bilan négatif au cours des trois dernières années quant aux relations Canada-Québec. Et j'aurais le goût, bien sûr, de vous parler du bilan du gouvernement Bourassa en matière de relations fédérales-provinciales et de la neutralité bienveillante du chef du gouvernement actuel dans le cadre de la campagne fédérale, comme l'a mentionné d'ailleurs mon collègue de Lac-Saint-Jean.

J'aurais le goût aussi de vous parler des propos de M. **D'Éberville** Fortier sur la bilinguisation du Québec, des entreprises et des retombées de la loi C-72. J'aurais voulu vous parler, M. le Président, de l'implantation de l'agence spatiale et du contrat lié à la station orbitale. Je laisserai d'autres de mes collègues en parler. J'aurais voulu vous parler des contrats fédéraux de recherche et de l'ingérence d'Ottawa en matière d'éducation et dans des domaines qui sont proprement attribués au Québec depuis des

dizaines d'années. J'aurais voulu vous parler, M. le Président, des négociations dans le secteur des garderies dans la foulée de la loi C-144 que tout le monde apprend à connaître actuellement au cours de la campagne électorale.

J'aurais voulu vous parler de l'impact de l'abandon des lignes de chemin de fer au Québec décrété par Ottawa. Je laisserai un autre de mes collègues en parler.

Ce que je vais toucher, M. le Président, c'est l'accès qui est actuellement refusé aux pêcheurs québécois dans la zone des 200 milles; cela, c'est dans le domaine des pêcheries où je suis critique. C'est sur quoi j'entends intervenir, et pourquoi pas? Je pense que la population du Québec, de l'est à l'ouest, comme du nord au sud, est en droit de connaître certaines activités de ce gouvernement en rapport avec le domaine des pêcheries.

Depuis l'élection du 2 décembre 1985, c'est un net recul dans le domaine des pêcheries et ce, en particulier, dans l'est du Québec. Que l'on parle des Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie ou de la Côte-Nord, c'est un net recul et que je sache, il n'y a pas beaucoup de députés libéraux qui sont intervenus auprès de leur collègue, ministre délégué aux Pêcheries, et auprès du premier ministre actuel du Québec, pour essayer d'aider l'ensemble des personnes qui travaillent dans les entreprises de pêcheries du Québec, que ce soient les travailleurs et les travailleuses d'usine, les propriétaires d'industrie ou les pêcheurs eux-mêmes qui travaillent d'arrache-pied pour s'en sortir au cours de 1988. Nul doute que vous comprendrez que, quant à moi, il est extrêmement important que je soulève certains faits en rapport avec le domaine des pêcheries.

En juin 1987, douze usines de transformation du poisson de fond, sept du Québec et cinq du Nouveau-Brunswick, se regroupaient au sein du consortium de pêche Nova Nord. Ce consortium demandait au ministre fédéral des Pêches et Océans, M. Tom Siddon, le 28 octobre 1987, de lui permettre de pêcher dans la zone de pêche canadienne de 200 milles par l'attribution d'un contingent de 34 000 tonnes métriques, dans le cadre du plan de pêche 1988. Par la suite, Nova Nord voulait voir augmenter progressivement ce contingent jusqu'à 68 300 tonnes sur une période de six ans, soit jusqu'en 1995. Or, Ottawa a catégoriquement refusé, en décembre 1987, d'accéder aux demandes de Nova Nord, malgré les protestations du gouvernement du Québec et de celui du Nouveau-Brunswick, mais protestations du gouvernement du Québec qui n'ont pas été tellement véhémentes.

Ainsi, en mars 1988, lors d'une réunion des ministres canadiens des Pêches à Terre-Neuve, le ministre québécois délégué aux Pêcheries a échoué, encore une fois, en essayant de convaincre son homologue fédéral de permettre au consortium Nova Nord d'avoir accès à la zone de pêche de 200 milles pour la saison de pêche

1988. Le ministre a réitéré sans succès, en septembre dernier, la demande de Nova Nord auprès du ministre fédéral Siddon lors du congrès annuel du Conseil canadien des pêches tenu à Québec. Terre-Neuve se refuse à tout compromis qui permettrait au Québec de pêcher dans la zone de 200 milles. Le ministre terre-neuvien responsable des Pêches, Tom Rideout, a rappelé que lors de l'établissement de la zone de 200 milles, le Canada a instauré une règle privilégiant les provinces situées géographiquement dans ce secteur et qui y ont historiquement pêché, comme si l'est du Québec n'y avait pas historiquement pêché.

En pleine campagne électorale, le ministre fédéral Siddon se refuse toujours à trancher le différend qui existe non seulement entre le Québec et Terre-Neuve, mais aussi entre le Québec et la Nouvelle-Écosse. Tout le monde sait qu'actuellement, ce sont ces deux provinces canadiennes - Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse - qui bénéficient de presque tous les permis dans la zone de 200 milles. Effectivement, les autres provinces canadiennes et en particulier le Québec se voient lésées dans leur droit. Pour permettre que nos usines de transformation du Québec puissent s'approvisionner dans une zone qui est extrêmement importante pour son économie pour les travailleurs et travailleuses d'usines, pour les pêcheurs, Dieu sait combien actuellement dans le golfe il y a de pressions d'exercées, et ce, dans tous les domaines, dans toutes les catégories de pêches, que ce soit celle du poisson de fond, de la crevette, du crabe ou des pétoncles.

M. le Président, lorsqu'on vante les mérites du gouvernement fédéral, le système dans lequel nous vivons, s'il y a une chose aberrante, c'est de voir ce que je vais vous expliquer. Dans un premier temps, depuis le 11 juillet 1983 - et je voudrais bien que les députés du gouvernement, les députés libéraux écoutent attentivement - M. de Bané, à la suite d'une décision unilatérale, a enlevé les pouvoirs qu'avait le Québec dans le temps, et ce, depuis 1922, de délivrer des permis de pêche dans le golfe. Depuis cette date, c'est-à-dire le 11 juillet 1983, ce même gouvernement fédéral émet des permis à des pêcheurs québécois, à des pêcheurs des provinces de l'Est comme, par exemple, Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, sans vraiment tenir compte des besoins du Québec. Au Québec, que fait-on depuis ce temps-là? Ce qu'on a toujours fait dans le passé. Pendant que le gouvernement fédéral délivre des permis dans le golfe et dans la zone de 200 milles, nous nous trouvons à subventionner les transformations d'usines, c'est-à-dire les améliorations apportées aux usines de transformation. Nous nous trouvons à subventionner comme gouvernement, les constructions d'usines de transformation. Nous nous trouvons à subventionner, et ce à 100 % ou à quelque pourcentage près, avec des garanties de prêts, la

construction de bateaux pour les pêcheurs du Québec. Nous nous trouvons, dans certains cas, à subventionner les programmes d'adaptation des travailleurs et des travailleuses d'usines, et ce, avec les fonds québécois pendant que le gouvernement fédéral se lave carrément les mains de l'ensemble du domaine des pêcheries, sinon par la délivrance des permis. Avec cette émission de permis, on est pris, au Québec, avec des décisions fédérales et on doit investir, parce qu'il y a plus de pêcheurs, parce que ce sont des pêcheurs qui font des pressions de pêche directement dans ce domaine et qu'on se trouve dans une position de faiblesse.

Mais que fait le gouvernement libéral avec, en tête, le premier ministre du Québec? Qui, suivi par le ministre délégué aux Pêcheries, fait de l'attentisme, de l'**à-plat-ventrisme** même devant le gouvernement fédéral? On ne prend pas, comme gouvernement, les responsabilités qui incombent à un gouvernement du Québec pour défendre les intérêts de ceux et celles qui sont touchés par la récession de 1988. Et; selon les dires du ministre délégué aux Pêcheries lui-même, il n'y a pas tellement longtemps, environ trois semaines, un mois, la saison de 1989 sera encore pire que celle de 1988.

(20 h 40)

M. le Président, je voudrais bien que les députés libéraux, dans le domaine des pêcheries, regardent ce qui se passait lorsque nous étions, en tant que Parti québécois, au pouvoir au gouvernement du Québec. Je vois le député de Gaspé qui fait un grand sourire presque à gorge déployée. Puisqu'on parle de la zone de 200 milles, j'aimerais bien que le député de Gaspé et son gouvernement me répondent sur la question suivante. Le député de Gaspé pourrait peut-être se rappeler que lorsque nous étions au gouvernement, en tant que gouvernement du Parti québécois, nous avons investi des sommes extrêmement importantes dans le domaine des pêcheries justement pour nous permettre d'acheter deux bateaux qui iraient pêcher dans la zone de 200 milles et pour nous permettre aussi d'avoir une porte ouverte dans la zone de 200 milles, non seulement pour la crevette mais aussi dans le cadre du poisson de fond. Ces deux bateaux, le Kristina Logos et le **Lumaaq**, à la suite de l'élection d'un gouvernement libéral, ce gouvernement, M. le Président, a décidé de privatiser, les deux bateaux en question.

Aujourd'hui, le gouvernement libéral vient dire qu'il défend les intérêts du Québec dans la zone de 200 milles. M. le Président, croyez-moi, cela me fait rire. Lorsqu'on voit qu'un gouvernement avait déjà un pied dans la porte, avec ces deux bateaux, le Kristina Logos et le Lumaaq, dans la zone de 200 milles, alors que tout le monde sait qu'il y a des modifications permises qui peuvent être faites à certaines périodes de l'année selon le contingent qui est alloué dans la zone de 200 milles dans le cadre de la crevette, ces bateaux pouvaient être

transformés pour obtenir temporairement des permis pour le poisson de fond. Mais non, le gouvernement libéral s'est reviré de bord. Il a décidé, dans sa folie de privatisation, de privatiser les deux bateaux en question et, aujourd'hui, le gouvernement du Québec, par le biais de la Société des pêches du Québec, n'a aucune poignée possible, face au gouvernement fédéral, dans la zone de 200 milles, parce qu'il s'est départi de ses intérêts et en particulier des deux permis qu'il détenait à ce moment-là. Aujourd'hui, on vient dire qu'on fait son travail, on veut obtenir à nouveau d'autres permis.

Encore, la plus grande risée de tout, M. le Président, c'est que ces deux bateaux, étaient de propriété québécoise. Ils avaient été achetés avec des fonds publics du Québec, avec l'accord de l'ancien gouvernement. Ces deux bateaux, après des soumissions publiques où des investisseurs québécois étaient intéressés à en faire l'achat, le gouvernement libéral que nous avons en face de nous a réussi à faire en sorte qu'ils soient vendus à une compagnie ayant des intérêts en **Nouvelle-Écosse** et on est passé de 100 % de travailleurs québécois sur les deux bateaux en question à 100 % de travailleurs qui viennent de la **Nouvelle-Écosse**. Et, on essaie de l'autre côté, de venir pleurer aujourd'hui sur la motion qui est présentée lorsqu'on blâme le gouvernement du Québec de n'avoir pas agi dans les relations Canada-Québec.

Laissez-moi vous dire, M. le Président, que lorsqu'on regarde le cheminement effectué par ce gouvernement libéral au cours des trois dernières années dans le domaine des pêcheries, on constate que ce n'est pas pour rien, aujourd'hui, dans le domaine des pêches, qu'il y a énormément de problèmes. Les décisions inévitables d'Ottawa qui privent le Québec de véritables perspectives de développement dans le secteur des pêcheries, j'en ai expliqué quelques-unes. Vous avez l'accès à la zone de pêche de 200 milles qui est refusé aux pêcheurs québécois et qui contribue largement à la situation dramatique que vit le secteur québécois des pêches actuellement. Vous avez cet accès qui est refusé au Québec et qui est directement responsable de la mise à pied de plus de 250 travailleurs à l'usine de transformation de poissons de Rivière-au-Renard, propriété du groupe Purdel. Vous avez aussi, M. le Président, ce dont on n'a pas parlé ici dans cette Chambre, dans le comté de Duplessis, dans le comté que je représente à l'Assemblée nationale, deux usines de transformation qui ont été fermées vers la mi-juillet. Qu'a fait le gouvernement?

Bien entendu, je parle de l'usine de Sept-Îles, Alipèche **Sept-Îles**, et je parle d'Alipèche Rivière-au-Tonnerre, deux usines fermées faute d'approvisionnement. Le gouvernement en aucun temps ne s'est impliqué sur le fond pour essayer de régler les problèmes vécus par les propriétaires d'usine et par les travailleurs et les travailleuses d'usine. Pourquoi? Parce que ce gouvernement laisse grande ouverte, laisse sa porte de

grange grande ouverte, en disant: On ne peut pas s'ingérer dans le cadre des entreprises privées. Mais, M. le Président, lorsqu'on voit des travailleurs et des travailleuses d'usine qui sont mis à pied et qui n'ont même pas assez de timbres d'assurance-chômage pour profiter du programme fédéral, **lorsqu'on** voit ce même gouvernement ne pas s'impliquer dans la réouverture des deux usines de transformation que je viens de mentionner, lorsqu'on voit ce gouvernement ne pas s'impliquer vraiment, et le faire debout et non pas à quatre pattes, pour obtenir des permis du fédéral pour permettre que nos usines de transformation du Québec soient bien alimentées, soient bien approvisionnées, on est en droit de se poser de sérieuses questions quant à l'avenir des pêches du Québec.

M. le Président, bien **sûr**, lorsqu'on parle de ce gouvernement libéral, je considère que son attitude est vraiment une risée face à l'ensemble des pêcheries du Québec. J'espère que la population, autant de l'**Abitibi-Témiscamingue**, de la région de l'Outaouais et de l'Estrie que des régions de Québec et de Montréal, va voir, une fois pour toutes, même si cela ne la concerne pas plus qu'il ne faut - parce que, des pêcheries, il n'y en a pas tellement dans les coins que je viens de mentionner - va réaliser qu'au Québec, même si c'est dans le domaine des pêcheries, le gouvernement libéral se laisse aller, permet que les choses que nous vivons actuellement dans le domaine des pêches arrivent, tout simplement parce qu'il ne veut pas établir des programmes ponctuels, parce qu'il ne veut pas prendre de décision véritable pour l'avenir de nos pêcheries du Québec.

Je termine, M. le Président, en vous disant que, quant à moi, il n'est pas vrai, comme le dit le ministre délégué aux Pêcheries, comme le dit le gouvernement libéral, que tout va bien et que ça va bien comme dans le meilleur des mondes dans le domaine des pêcheries. Dieu sait que, dans les prochaines semaines et les prochains mois, pour ne pas dire les prochaines années, il y a des gens qui vont réaliser que le domaine des pêcheries est, non seulement important au Québec pour notre économie, mais aussi pour la création et le maintien des emplois. J'espère que les personnes concernées dans le milieu des pêches vont reconnaître qu'il y a des choses à faire et vont savoir, avec nous, pousser le gouvernement à prendre les décisions qui s'imposent. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président:** Nous allons maintenant poursuivre avec M. le député de Fabre.

**M. Jean A. Joly**

**M. Joly:** Merci, M. le Président. Depuis le début de la journée, nous avons eu l'occasion d'entendre plusieurs intervenants sur la motion de censure présentée par le député de Lac-Saint-Jean que tous s'accordent à considérer comme un

alarmiste, comme un monsieur qui a besoin de couverture, donc, partant de là, quasiment obligé d'imaginer des scénarios et d'établir ses propres tribunes.

Avant de commencer à mon tour et d'essayer de faire valoir pourquoi je suis contre la motion de censure, il serait quand même bon de lire celle-ci, et ce, pour le bénéfice de la population qui écoute ces débats avec beaucoup d'intérêt. Le libellé de la motion de censure dit: **"Que** l'Assemblée nationale du Québec blâme sévèrement le gouvernement libéral qui, par sa mollesse et son attentisme, a gravement manqué à son devoir de défense vigoureuse des intérêts du Québec, n'a pas obtenu la juste part des retombées économiques liées aux investissements fédéraux et laisse s'accréditer au Canada anglais le mythe que le Québec soit choyé par le régime fédéral."

(20 h 50)

La lecture de cette motion, M. le Président, nous amène à retenir deux **mots**: le mot **"mollesse"** et le mot "attentisme". Si on regarde la vraie définition du mot "mollesse" dans le cadre de ce qu'on vient de lire, cela veut tout simplement dire manque de vigueur, manque de force, et "attentisme", c'est l'équivalent d'une politique de temporisation, de repousser dans le temps. Si on prend les deux parties du libellé de la motion, c'est **sûr** qu'on se doit quand même d'être assez prudents, parce que la façon dont elle a été faite - elle a été faite avec subtilité - nous amène à être coupables d'un côté et non coupables de l'autre. D'ailleurs, je vais essayer d'expliquer ce qui en est des deux parties de la motion.

Je me référais au député de Lac-Saint-Jean qui est considéré, par beaucoup en tout cas, par ses propos, par sa façon de penser et par ses attitudes, comme un alarmiste. Mais qu'est-ce qu'un alarmiste? C'est une personne qui répand intentionnellement des bruits alarmants; c'est un défaitiste, un pessimiste. C'est un peu la définition qu'on donne du terme "alarmiste". Est-ce qu'on se doit de coller ce quolibet à notre collègue de Lac-Saint-Jean, pour ce que ça vaut? M. le Président, j'aimerais me référer à l'interpellation du 19 novembre 1987 - le mot n'est pas trop fort - qui opposait le ministre, M. Rémi-Lard, et le député de Lac-Saint-Jean dans un débat de deux heures. Heureusement que les écrits restent, M. le Président! On connaît le vieil adage qui dit: "Les paroles s'envolent et les écrits restent". Ici, on s'imagine que ce sont simplement des paroles mortes. Mais une chance que les écrits restent, parce que j'aimerais citer le député de Lac-Saint-Jean qui disait, à la toute fin de l'interpellation: "Nous disons également que si le ministre veut qu'on le félicite et si le gouvernement veut qu'on le félicite en matière de relations fédérales-provinciales, il faut qu'il y ait, dans les mois qui viennent, des décisions majeures favorisant le Québec. Il faut qu'on soit en face d'un certain nombre de succès

essentiels pour le Québec." Je suis surpris jusqu'à maintenant, M. le Président, de voir que le député de Lac-Saint-Jean ne se soit pas exécuté, qu'il ne se soit pas levé et qu'il n'ait pas traversé la Chambre pour aller donner la main au ministre et le féliciter pour les nombreuses réalisations, qu'on peut vraiment mentionner et même claironner, parce que les entreprises mises de l'avant par le ministre ont connu, non pas un certain succès, mais un succès certain.

J'écoutais cet après-midi le député et ministre, M. Rémillard, qui paraît, avec toute la fierté qu'on lui connaît et avec toute la justification, de l'accord du lac Meech. Partant de là, j'imagine qu'étant alarmiste, on ne peut être myope en même temps; on ne peut être sourd en même temps et on ne peut pas être dupe au point de jouer un jeu qui, dans le fin fond, ne sert qu'à lui-même. Si on veut parler de réalisations, on doit aussi mentionner la papeterie de Matane. Tout le monde avait mis en doute la réalisation de la papeterie de Matane en disant: Vous ne réussirez pas là où on n'a pas réussi. Vous ne réussirez pas là où on a manqué. C'est d'ailleurs souvent ce qu'ils font. C'est le souhait qu'ils formulent, qu'on ne réussisse pas parce que, pour que ça aille bien pour eux, il faut que ça aille mal. C'est le jeu dans lequel ils se sont convaincus d'avoir un rôle à jouer. On appelle ça des "leaders". Ce sont des "trailers", M. le Président. Ils l'ont toujours été et ils ont essayé de nous embarquer à l'arrière du grand "trailer"; mais la population n'a pas été dupe et elle n'a pas suivi les alarmistes. Papeterie de Matane, le **libre-échange**, GM Bois-Briand, combien d'emplois cela protégeait-il? 450 emplois, M. le Président. Des investissements de 110 000 000 \$ de la part du gouvernement fédéral, de 110 000 000 \$ de la part du gouvernement provincial et le reste, nécessairement, le secteur privé.

Contrat d'entretien des chasseurs de l'armée à Canadair. On sait que cela a créé un remous partout au Canada. C'est bien certain, nous, nous défendons les intérêts du Québec. Quand on réussit à avoir quelque chose, eh bien! on ne peut pas se sentir coupables d'avoir réussi à avoir quelque chose. Le Vieux-Port de Québec, le Vieux-Port de Montréal, la dépollution du Saint-Laurent, 100 000 000 \$, la protection de 350 jobs à la **Vickers**. Si ce ne sont pas des résultats concrets, si ce ne sont pas des choses positives sur lesquelles on peut tableur, je me demande ce que c'est.

À mon sens, toutes ces réalisations de coopération sont la preuve irréfutable qu'il n'y a pas de mollesse et pas d'attentisme. Vous savez, je suis un peu tenté de comparer ça à un père de famille qui a plusieurs enfants, comme c'est d'ailleurs mon cas. Ça adonne que j'en ai six.

**Des voix:** Bravo!

**M. Joly:** Merci. Je me souviens très bien, au cours des années passées - parce que ça fait

quand même quelques années - quand on avait à acheter quelque chose pour un de nos enfants que la semaine d'ensuite, on achetait quelque chose pour l'autre parce qu'il fallait quand même budgétiser. Mais, la semaine d'ensuite, celui à qui on avait acheté quelque chose la semaine précédente se disait: Pourquoi pas encore moi? Dans le fond, tout ce qu'on réussissait à faire, c'était de partager le budget, mais selon les vrais besoins. Une semaine, ç'aurait pu être une paire de pantalons pour l'un et l'autre semaine, une paire de chaussures. Alors, partant de là, les besoins étaient différents. Donc, les achats étaient différents.

Je compare un peu le fédéralisme à cela: Une grande famille à l'intérieur d'une fédération avec des besoins différents, avec des disparités, avec une personnalité propre au Québec, des personnalités propres aux autres provinces. C'est ce qui est, à mon sens, la façon de regarder la répartition de l'argent.

Quand on revient à la motion, M. le Président, je serais tenté d'essayer d'exposer comment je me sens à l'intérieur de cette motion. Un jour, un philosophe connaissait beaucoup de choses, mais quelqu'un avait décidé de le prendre en défaut et de lui demander si la colombe qu'il tenait dans sa main était en vie ou si elle était morte. S'il me dit qu'elle est en vie, je lui sers le cou un peu et je lui démontre qu'il avait tort. S'il me dit qu'elle est morte, j'ouvre tout simplement les mains et la colombe s'envolera. Eh bien! c'est un peu ce qu'on retrouve dans la motion. D'un côté, on nous blâme de n'avoir rien été chercher avec le fédéral et de l'autre côté, on cherche à nous faire dire qu'on s'est accredité parmi nos amis les Canadiens anglais du mythe qu'on est choyés. C'est quand même difficile d'en arriver à faire la contrepartie et d'abonder dans le sens de la motion du député alarmiste.

C'est un mythe, Mme la Présidente. Dans la définition qu'on retrouve dans Le Petit Robert, je vais vous dire ce qui en est. Vous allez voir que vous allez sûrement abonder dans le même sens que moi. Représentation de faits ou de personnes réelles déformée ou amplifiée par l'imagination collective. C'est ce à quoi on a à faire face. Alors, on a Le Petit Robert qui nous le dit. Nous, du parti libéral, on est drôlement chanceux. À notre service, on a Le Petit Robert et le grand Robert.

(21 heures)

Mme la Présidente, on n'est pas plus choyés qu'ailleurs. On n'a simplement que la juste part qui nous revient parce qu'on la négocie, parce qu'on a changé complètement d'attitude avec ce qui se passait dans les années antérieures. Qu'est-ce que c'était dans les années antérieures? C'était de la confrontation. C'était du claquement de portes. Il n'y avait aucune concertation. Aujourd'hui, nous, ce n'est pas de la confrontation, c'est de la négociation. La négociation nous amène à réaliser beaucoup plus de

choses. Il n'y a plus de batailles rangées. C'était la belle époque, M. le député alarmiste. C'est fini le rêve. C'est fini le nuage. C'est crevé. On est dans la réalité. On s'en retourne vers le bon côté par rapport au déficit. C'est de la saine administration, de la saine gestion. Le fait de se faire des amis au fédéral n'enlève sûrement pas des chances de réaliser de grandes choses.

Pour le passé, vous me rappelez un peu la chanson: Toujours derrière. Aujourd'hui, on n'est pas en arrière. On n'est pas en avant. On est ensemble. C'est ça qui fait la différence, M. le Président. Cet après-midi, j'écoutais avec beaucoup de plaisir et quelque peu de surprise, un de mes collègues, le député de Taschereau. Un jeune député extrêmement brillant, un avenir incontestable, qui a touché un volet qui m'a surpris, mais qui m'a fait mal en même temps. Là, j'ai vu que dans le passé il y en a qui avaient un double langage: le langage du temps, le langage qui faisait leur affaire et le langage de la piastre.

Aujourd'hui, on nous a confirmé une preuve. Quand j'écoutais le député de Taschereau faire la liste de tous ceux qui ont bénéficié d'un fédéralisme rentable, je n'en revenais pas. Je me suis dit: Ce n'est pas possible. Comme on n'avait pas droit de retourner en arrière et d'écouter tous les noms, je me suis permis de sortir les galées et j'ai essayé de vérifier cela. Ce n'est pas parce que mon collègue de Taschereau dit des choses, que je vais accepter d'emblée tout ce qu'il dit. Quoique jusqu'à maintenant, il n'a pas fait faux bond et il a toujours dit la vérité. Cela m'a amené à vérifier des noms. Des gens qui ont cru dans le temps au séparatisme de façon extrême, comme on dit, "au boutte".

Jean-Roch Boivin, oui, pour ceux qui se rappellent, dans le temps, il hantait un peu les couloirs. L'ex-chef de cabinet de l'ex-premier ministre, de 1970 à 1976 est rendu où? Vice-président des ressources humaines à Via Rail. Via Rail appartient à qui? Cela appartient à tous les Canadiens. Un séparatiste au service des Canadiens, cela fait drôle. Jocelyne Ouellette, qui était à la maison du Québec à Ottawa est rendue où? Au ministère des Travaux publics à Ottawa, au service des Canadiens. Yves Duhaime, l'ancien, l'ex-ministre des Finances du gouvernement péquiste, celui qui m'a fait mal à moi dans mon industrie, alors que j'avais à expliquer à mes gens, à mes clients en assurances pourquoi une taxe de 9 %. Pourquoi? Parce que c'était une taxe immédiate, une taxe vite perçue, comme la taxe sur l'essence. Cela se percevait vite, cela se percevait au moment où on envoyait le contrat d'assurance ou au moment où on remplissait le réservoir. C'était de l'argent immédiat. On en avait besoin. Il fallait payer nos employés. Autrement, on n'en avait pas. Le gouvernement n'avait plus de crédibilité. Le gouvernement n'avait plus de ressources. Donc, les taxes vite, les taxes immédiates, où est-il rendu? Au conseil d'administration de la Banque du Canada. Fédéra-

lisme rentable. Oui.

**La Vice-Présidente:** À l'ordre! À l'ordre!

**M. Joly:** M. Denis de Belleval, ex-ministre des Transports. C'était un vrai séparatiste. Où est-il rendu? Président de Via Rail.

**Une voix:** Il est sur la bonne "track".

**M. Joly:** Il est sur la bonne "track", comme on me le mentionne ici.

**Des voix:** Ah, ah, ah!

**M. Joly:** Je trouve que cela a du bon sens. Louise Beaudoin...

**La Vice-Présidente:** À l'ordre! À l'ordre!

**M. Joly:**... est allée vanter à sa façon jusqu'en France le séparatisme. Téléfilm, oui, à Téléfilm Canada. On me fait même mention que M. Parizeau a été choyé par le fédéralisme rentable en acceptant un contrat de consultation de la part de l'équipe libérale fédérale. On me fait mention de cela.

**Une voix:** Cela se peut.

**M. Joly:** Je ne sais pas si je me trompe, M. le Président, mais toutes ces petites "jobs"...

**Une voix:** Cela se peut.

**M. Joly:**... ce ne sont pas des "jobines"...

**Une voix:** Des positions.

**M. Joly:** Oui, oui, des positions.

**Une voix:** De bonnes relations fédérales-provinciales.

**M. Joly:** Est-ce que je me trompe en disant au moins 75 000 \$ par année? C'est vrai, vous allez me dire que ce sont des dollars canadiens, mais tel qu'on connaît leur attitude et leur façon d'envisager ce qu'est être séparatiste et être canadien, l'argent n'a pas d'odeur ni de couleur, si c'était en "US money", en argent américain, il y serait allé quand même, je suis convaincu de cela.

**Une voix:** Il irait pour des yens japonais!

**Une voix:** Bonyienne!

**M. Joly:** M. le Président, quand on fait face à de telles situations, est-ce qu'on se doit de prendre au sérieux le pompier de l'équipe adverse, le pompier péquiste, le pompier alarmiste, celui qui allume de petits feux partout? Mais il y a une chose à laquelle il faudrait qu'il fasse

attention: un feu, ça se contrôle tant que tu peux l'éteindre du bout du pied, mais si tu en allumes *un* petit peu partout autour de toi, tu vas trouver qu'il fait chaud dans la cabane.

Je serais quasiment **tenté**...

**Une voix:** Cela s'appelle un sinistre.

**M. Joly:** C'est certain, Mme la Présidente, qu'on a encore des choses à négocier. On n'est pas dupes, on est certains qu'on n'est pas allés chercher tout ce à quoi on a droit, mais c'est ça *une* fédération, si vous voulez, c'est ça le système dans lequel on évolue. On se doit de négocier. Tout le monde tire pour sa part, ce qui lui semble justifié, un peu comme chacun des députés fait ici: à l'intérieur du budget de la province: chacun cherche à faire valoir ses priorités et chacun réussit, tant bien que mal, au fil des ans, à passer au travers des engagements qui sont reconnus comme étant justifiés. Alors, M. Bourassa s'est engagé à aller sous peu défendre ce qu'on vit, ce qu'on recherche, ce dont on a besoin et ce qui doit être réalisé au Québec.

Je voudrais terminer, parce que je ne voudrais quand même pas empiéter davantage sur le temps qui m'est dévolu, parce que j'ai un de mes collègues, un jeune député de date, le député d'Anjou, qui, lors de la dernière campagne, a très bien fait contre une ex-péquistes, Mme Marois, qui a été défaite une autre fois. Elle cumule défaite **par-dessus** défaite, j'espère qu'elle va comprendre le message. Alors, j'ai la vague impression qu'elle a sûrement décidé d'accrocher ses patins. Ce jeune député va, à son tour, essayer de démontrer pourquoi on est tout à fait contre une telle motion qui sert tout simplement de tribune au député alarmiste.

J'aimerais terminer en citant Sacha Guitry qui disait: "Si ceux qui disent du mal de moi savaient exactement ce que je pense d'eux, ils en diraient bien davantage." Merci, Mme la Présidente.

**Une voix:** Bravo!

**La Vice-Présidente:** Merci, M. le député de Fabre. Je vais maintenant reconnaître M. le député de Bertrand.

### M. Jean-Guy Parent

**M. Parent (Bertrand):** Merci, Mme la Présidente. Il me fait plaisir d'intervenir, ce soir, sur la motion de mon collègue, le député de Lac-Saint-Jean, une motion de censure en ce début de session, une motion de censure fort importante puisqu'il s'agit de blâmer le gouvernement du Québec pour l'attitude qu'il a tenue avec le gouvernement fédéral au cours de ces dernières années.

Vous savez, Mme la Présidente, j'ai écouté attentivement, au cours de l'après-midi et depuis

le début de la soirée, les propos qui se sont échangés en cette Chambre. Je trouve pour le moins incompréhensible l'attitude de certains députés ministériels lorsqu'on les entend défendre, comme je peux comprendre, leur gouvernement, mais avec des propos parfois qui manquent de sens.

Je m'attarderai, ce soir, dans le peu de temps qui m'est dévolu, à un seul aspect qui me semble important, celui du dossier qui s'appelle l'agence spatiale et qui m'a tenu à coeur ces dernières années, particulièrement depuis les deux dernières années.

(21 h 10)

Vous comprendrez, Mme la Présidente, que voilà deux ans qu'on nous promet l'agence spatiale canadienne, ici au Québec. Pourquoi est-ce important l'agence spatiale? Pourquoi aujourd'hui, 20 octobre 1988, on n'a toujours pas l'agence spatiale à Montréal et au Québec, et pourquoi mon collègue, le député de Lac-Saint-Jean, peut-il blâmer le gouvernement sur un ensemble de mesures? Je pense que l'agence spatiale est un bel exemple.

Mme la Présidente, on se rappellera que dès le début de 1987, donc il y a tout près de deux ans, il y avait des débats ici en cette Chambre; il y avait des questions à la période de questions, pour être capable de faire bouger le gouvernement sur ce que l'on appelait alors l'implantation de l'agence spatiale à Montréal. Je me souviens très bien qu'en cette Chambre, et plus précisément le 19 mars 1987 - cela fait 19 mois - je présentais une motion à cette Assemblée, motion qui a été, soit dit en passant, adoptée à l'unanimité, et le lendemain, dans le journal **Le Devoir**, Bernard Descôteaux disait: "Présentée hier par le député Jean-Guy Parent, la résolution en ce sens a été votée à l'unanimité par tous les députés. Ce geste des parlementaires ne se fait que dans les cas des grandes occasions, lorsqu'il y a une crise qui oppose le gouvernement au gouvernement fédéral." Cela traduisait bien l'état de crise que nous avions ici au Québec sur un dossier aussi majeur que celui de l'agence spatiale. C'était en mars 1987.

Mme la Présidente, vous comprendrez que depuis ces 19 derniers mois, mois après mois, on a été en attente d'une décision du gouvernement fédéral. Comment se fait-il qu'aujourd'hui, à quelques semaines, voire à peine un mois, jour pour jour, de l'élection d'un prochain gouvernement, en pleine campagne électorale, on soit toujours sans nouvelle de l'agence spatiale? Je rappellerai les faits cependant, parce que dans ce dossier comme dans les autres dossiers que mon collègue, le député de Lac-Saint-Jean et les autres collègues ont soulevés, le gouvernement du Québec - le gouvernement libéral, et plus particulièrement le premier ministre - n'a pas fait son travail, n'a pas fait, comme on dit, sa "job", parce que s'il l'avait faite, on l'aurait aujourd'hui l'agence spatiale. Dans ce sens-là, je

ne suis pas le seul à penser, non pas en tant que député de l'**Opposition** - parce qu'on dit très **souvent**: On sait bien, les députés de l'Opposition sont là pour **critiquer** - mais je pense qu'il y a plusieurs députés ministériels qui pensent que sur le dossier de l'agence spatiale, on s'est fait leurrer, et plus particulièrement le porteur du dossier, c'est-à-dire le ministre du Développement technologique qui est maintenant ministre de l'Industrie et du Commerce aussi, M. MacDonald, qui a déclaré lui-même à plusieurs reprises être d'accord avec les propos que je tenais en cette Chambre.

M. le ministre du Développement technologique, M. **MacDonald**, même s'il a déchiré sa chemise sur la place publique, à plusieurs reprises on s'en souviendra, n'a jamais vraiment eu l'appui de son premier ministre, et c'est ce qui explique aujourd'hui le rapport de force que nous avons avec Ottawa.

Je rappellerai seulement à cette Chambre, Mme la Présidente, les propos de M. MacDonald. On tirait dans le **Journal de Québec** le 18 mars dernier, donc il y a sept mois: "MacDonald en a ras le bol d'Ottawa." Je vais cher le texte, parce que cela me semble important pour bien illustrer comment un ministre actuel du gouvernement, porteur de ce dossier, en a lui aussi ras le bol, comme nous en avons actuellement. M. MacDonald déclarait: "Je suis écœuré de me faire considérer par Ottawa comme une bande de caves, a laissé tomber hier le ministre du Commerce **extérieur**." On voit tout au long de l'article la déclaration du ministre qui en avait assez.

Pendant, dans cette belle démonstration et ce bel effort qu'a tentés de faire le ministre MacDonald, ministre du Développement technologique, vous comprendrez qu'il n'a pas eu **d'appui** du premier ministre dans cette action, parce que même aujourd'hui, je suis persuadé que le ministre tiendrait toujours ces mêmes propos, quelques mois plus tard. Mais on a un premier ministre qui, lui, continue à faire ce que l'on a appelé des mamours avec Ottawa. J'écouterais tantôt certains députés ministériels dire que c'est la façon de faire. Je veux bien qu'on ait des relations harmonieuses, mais lorsqu'on regarde un peu l'ensemble du climat politique, le rapport de force qui s'établit entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, qu'on soit péquiste ou libéral, rouge ou bleu, ou n'importe quelle couleur, ce qui est important, c'est d'obtenir des résultats.

Quand on regarde ce qui se passe actuellement dans le dossier de l'agence spatiale et dans plusieurs autres dossiers, Mme la Présidente, on se rend compte que les résultats ne sont pas là. Comment se fait-il que le Québec n'a pas encore eu son agence spatiale? Je vous dirai qu'en 1987, on nous soulignait que le ministre Côté qui n'est plus à Ottawa, prévoyait pour octobre 1987 une réponse concernant l'agence spatiale. C'était **sûr** qu'elle s'en venait ici à Montréal. J'ai de nom-

breux articles qui pourraient aller dans le même sens. Nous avons eu des promesses mois après mois. À la période de questions, je me souviens avoir interpellé le premier ministre pour me faire répondre: Écoutez, restez tranquille, ayez confiance, cela s'en vient, on va l'avoir dans quelques mois, on va l'avoir dans quelques semaines. Je me souviens même, Mme la **Présidente**, qu'au mois d'août 1987, j'étais demandé pour participer à une campagne publicitaire avec le ministre du Développement technologique dans le cadre de la campagne "Montréal, c'est **spatial**". Là, on nous a dit au mois d'août qu'on ferait une campagne publicitaire à la radio, à la télévision, dans les journaux pour faire monter la pression auprès du gouvernement fédéral et on demandait la collaboration de l'**Opposition**. Je pense que, dans le sens que j'avais indiqué, que ma formation politique avait indiqué, nous étions prêts à concourir pour obtenir des résultats concrets.

Mme la Présidente, cette campagne de publicité "Montréal c'est spatial", c'est parti en grande pompe sous l'égide du ministre du Commerce extérieur du temps, l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce, avec la Chambre de commerce de Montréal, avec le Board of Trade. On avait dit: On fera cette campagne et on va l'intensifier de semaine en semaine, de mois en mois, tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas l'agence spatiale à Montréal. Résultat, on a lancé cette publicité au mois d'août 1987 et, à peine un mois plus tard, tout était arrêté. J'ai tenté en vain, Mme la Présidente, de savoir ce qui s'était passé. Personne n'a pu donner la moindre version. La version que, moi, j'ai pu obtenir de façon informelle, c'est qu'on avait eu des pressions d'Ottawa en haut lieu: Si vous ne cessez pas cette façon de faire, ces pressions sur l'opinion publique, vous ne l'aurez pas. Alors là, le mot d'ordre s'est passé. Tout le monde s'est rangé. On a arrêté toute la publicité.

Cela vous démontre, Mme la Présidente, un malaise certain, un malaise profond et une attitude de mollesse du gouvernement, et particulièrement du premier ministre. Je trouve cela carrément inacceptable. On me dira qu'on a eu d'autre chose. Oui, on pourra évaluer le Man, mais le bilan est très maigre. L'agence spatiale, Mme la Présidente, ce n'est pas l'effet du hasard. On sait qu'ici au Québec, Mme la Présidente, la part québécoise de l'industrie aéronautique canadienne représente 51 % de toutes les ventes totales au Canada. On sait que **56** % des emplois et 79 % des sommes qui sont investies en recherche et développement, cela se passe au Québec. Autrement dit, dans tout le Canada, là où est le centre, là où est le coeur des activités des principaux emplois créés, des principales entreprises reliées à cela, c'est au Québec que cela se passe. Et, Mme la Présidente, même avec ces **faits-là**, même avec tous les intervenants du milieu, on se ramasse qu'on n'a toujours pas cette agence spatiale.

Regardons d'un peu plus près ce qui s'est passé ces derniers mois. Le 21 avril dernier, Ottawa, le gouvernement Mulroney, confirmait la participation du Canada au projet américain de station orbitale. C'est un projet de 1 200 000 000 \$. On a vu immédiatement des contrats octroyés à Spar Aerospace de Toronto, maître-d'oeuvre du projet. La part des contrats accordés à l'Ontario et au Québec devait être à ce moment-là plafonnée à 35 % dans chacun des deux cas. Voilà quelles étaient les balises il y a six mois dans le cadre de la station orbitale et ce que le Québec devait obtenir. (21 h 20)

On regarde un peu plus loin ce qui s'est passé. On a eu une campagne électorale au niveau fédéral en juin dernier dans laquelle on a vu le député, M. Lucien Bouchard, pour se faire élire, promettre de façon très vive - cela a été très bien couvert par les médias, dans les journaux - annoncer qu'il prenait l'engagement formel que l'Agence spatiale serait à Montréal. Et même dans ce sens-là, le 9 juin, à la suite de cette déclaration du ministre Bouchard, un article dans le **Journal de Québec** rapportait: Bourassa s'attend à une confirmation imminente; dans les prochains jours, disait-on, on était pour l'annoncer. Vous pouvez voir de quelle façon on se fait leurrer. Quand on dit aujourd'hui que le gouvernement du Québec n'est pas placé en rapport de forces, voilà un bel exemple.

Sans vouloir intervenir, Mme la Présidente, dans la campagne fédérale actuelle, j'ai pu me rendre compte cependant que la plupart des premiers ministres, pour ne pas dire tous les premiers ministres, d'ouest en est, en passant par celui de l'Ontario, M. Peterson, et en passant par M. McKenna, au cours des dernières semaines ont tous demandé de façon énergique des engagements formels sur des dossiers, avec des promesses formelles qu'ils ont obtenues dans plusieurs cas de la part de M. Mulroney et, dans d'autres cas, de la part des deux autres chefs. On a vu des premiers ministres de différentes provinces se tenir debout et demander afin d'obtenir des choses. Comment se fait-il qu'aujourd'hui, le 20 octobre 1988, on se retrouve dans une situation où le premier ministre du Québec ne dit pas même un mot, n'ose lever le ton sous prétexte qu'on doit garder un aspect de neutralité?

Mme la Présidente, je pense qu'il n'y a personne en cette enceinte qui pourra approuver cette attitude. Mme la Présidente, c'est carrément inacceptable. Voilà notre chance *unique* d'être capables de monter le ton, de faire monter la pression. C'est sûr que, dans certains milieux, on nous dit: Écoutez, le "deal" est déjà fait sous la table; dormez tranquille; vous allez l'avoir; le premier ministre le sait, il y a eu une entente. Mais moi, je ne marche pas là-dedans. Qu'est-ce qui arrivera le lendemain des élections? Qu'est-ce qui arrivera le 22 novembre selon la répartition à Ottawa, selon le nombre de députés fédéraux

que le Québec aura, surtout si c'est le gouvernement Mulroney qui est réélu? Comment le Québec sera-t-il traité à ce moment-là? En tant que membre de l'Assemblée nationale et défenseur de toutes les retombées économiques qui doivent avoir lieu au Québec, si ce n'est pas maintenant que ça se passe, si ce n'est pas maintenant que nous obtenons des engagements formels avec des annonces formelles, on va encore une fois se faire leurrer, berner et on va être perdants.

L'agence spatiale, c'est important. C'est important parce qu'on évalue cela aux alentours de 400 000 000 \$ à 500 000 000 \$ par année au cours de la prochaine décennie. Est-ce qu'on a réalisé ce que cela veut dire pour l'économie du Québec? C'est beau. Depuis un an, on nous disait: Cela va bien; on a créé 100 000 emplois en 1987. Oui, mais nous disions au gouvernement: Attendez un peu de voir ce qui va se passer. Déjà, on nous parle pour 1988 de 60 000 à 65 000 emplois et on prévoit pour 1989... Je ne veux pas jeter de sort; je ne suis pas dupe; je tiens à ce qu'on ait 100 000 emplois par année, mais ce n'est pas ça. Actuellement, la courbe est en chute libre. C'est ce qui se passe. Mais, l'agence spatiale, qui est un dossier parmi d'autres, est le plus bel exemple - depuis deux ans, on se la fait promettre et, depuis deux ans, on exige des choses qu'on est en droit d'exiger - qui illustre qu'on a un gouvernement qui ne se tient pas debout.

Je dois quand même rendre hommage au ministre actuel de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie qui, au moins, a déchiré sa chemise sur la place publique. Écoutez, que ce soit le ministre MacDonald ou n'importe quel autre ministre, ils auront beau déchirer leur chemise, s'ils n'ont pas le plein appui du Conseil des ministres, particulièrement la voix haute du premier ministre, vous comprendrez qu'il n'y aura rien qui se passera. C'est exactement la situation dans laquelle on est. Je comprends mal comment il se fait que les autres ministres, plus particulièrement la majorité ministérielle des députés, ne font pas, à l'intérieur du caucus, des pressions auprès du premier ministre afin qu'il y ait un changement d'attitude. Il n'est pas encore trop tard. Non, tout le monde suit à la queue leu leu, tout le monde s'en va.

Je pense qu'on a une responsabilité importante, parce que, qui que nous soyons, est-ce que nous serons réélus à la prochaine élection, est-ce que nous serons là dans trois, cinq ou dix ans? Mais il y a une chose qui est sûre, si le Québec perd l'agence spatiale, si le Québec perd ce projet qui est un peu le projet du siècle, je pense qu'on aura manqué à nos devoirs. Et tout ça parce que le premier ministre a décidé d'agir avec beaucoup de mollesse. Et on connaît ses raisons: il ne veut pas faire de trouble.

Plus grave que ça, je ne suis pas le seul à penser que ses propos tiennent d'une thèse que j'ai pu imaginer. Je lisais récemment dans La

**Presse** du 30 septembre, il y a à peine 21 jours, le leader conservateur au Sénat, le sénateur Lowell Murray... Que disait-il le sénateur Lowell Murray, qui, soit dit en passant, siège au cabinet Mulroney à titre de ministre responsable des relations fédérales-provinciales et fait partie du puissant comité des priorités et de la planification du gouvernement, donc l'homme clé, l'homme au coeur, l'homme le plus influent? Et lui, ce qu'il dit déjà, il donne l'exemple de la participation à la station orbitale, qui représente un investissement de 1 200 000 000 \$ en recherche et développement, H dit que la principale région du Canada qui va en profiter, c'est l'Ontario. Déjà, le principal mandarin, le principal bras droit, le principal "influenceur" au gouvernement Mulroney nous déclare, il y a à peine quelques semaines, Mme la Présidente, que l'Ontario va sortir gagnant dans ce contrat-là.

Même si on annonçait - et je veux être clair là-dessus - au cours des prochains jours, que l'agence spatiale sera à Montréal, même si on l'annonçait le mois prochain, après que la campagne électorale fédérale sera terminée on risque fort de se retrouver dans ce qu'on a appelé, nous, une coquille vide, c'est-à-dire qu'on annoncera pour faire plaisir aux Québécois que l'agence spatiale sera à Montréal, on aura un siège social, une adresse, un numéro de téléphone, mais toute la recherche se fera à Ottawa, toute la recherche se passera en Ontario, tous les sous-traitants seront en Ontario et toute l'entreprise qui gravitera autour, donc les 400 000 000 \$ et les 500 000 000 \$, et je le répète, par année, pour la prochaine décennie, se dépenseront en Ontario. Après ça, on se demandera comment ça se fait qu'au Québec, on ne soit pas dans un même rapport de forces. Après ça, on se demandera comment ça se fait qu'au Québec, on a encore 9, 5 % de chômage, pendant qu'en Ontario, H y en a 4, 5 %. On se demandera comment ça se fait qu'à Montréal, on a 9, 5 % de chômage au mois d'octobre 1988, pendant qu'il y en a 3, 5 % dans la région de Toronto. Ce n'est pas compliqué. On n'a qu'à s'en faire passer une couple comme ça par décennie. C'est actuellement le dossier majeur puisque, s'il n'est pas annoncé, je pense que le gouvernement Bourassa pourra dire qu'il a manqué à ses devoirs.

Mme la Présidente - je sais que mon temps est déjà écoulé - je trouve ça carrément inacceptable. Et quand mon collègue, le député de Lac-Saint-Jean, a fait cette motion, on aura beau dire ce qu'on voudra de l'autre côté, on aura beau vouloir amoindrir les impacts de cette motion de censure - on en a discuté longuement avant de la présenter, durant un caucus de trois jours, pour être capables de cibler sur les choses vraiment importantes... Vous savez, Mme la Présidente, les Québécois et les Québécoises vont se réveiller bientôt et peut-être aussi certains députés dans cette Assemblée. Mais, moi, je peux vous dire une chose: Si le gouvernement actuel du Québec ne prend pas les mesures nécessaires

pour être capable de faire changer la décision du gouvernement fédéral et lui faire annoncer dans les plus brefs délais que l'agence spatiale doit venir à Montréal, il aura carrément manqué à son devoir et, dans ce sens-là, je pense que la motion de mon collègue, le député de Lac-Saint-Jean, est tout à fait à point, et je l'appuie à 100 %. Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente:** Merci, M. le député de Bertrand.

Je vais maintenant reconnaître M. le député d'Anjou.  
(21 h 30)

### M. René Serge Larouche

**M. Larouche:** Merci, Mme la Présidente. C'est bien évident qu'en arrivant comme ça, je ne peux pas me citer moi-même sur ces dossiers, comme vient de le faire notre collègue, le député de Bertrand. Mais on fait face à une motion de censure. Faire face à une motion de censure en arrivant, on se sent alors un peu coupable. C'est bien clair qu'il faut examiner le dossier à sa face même.

À ce niveau, qu'est-ce qu'on entend? Notre collègue, le député de Fabre, M. Joly, nous a expliqué, nous a lu, quel était l'objet exact de cette motion de censure. Qu'ai-je entendu depuis les quatre dernières heures et, en particulier, les deux heures consacrées et occupées par nos amis de l'Opposition? J'ai entendu les mots "défaite", "échec", "injustice", "mollesse", "faiblesse", "avachissement", "bilan lamentable", "échec lamentable", "manque de lucidité face à un système, face à un régime qui a toujours défavorisé le Québec, dupé, berné, leurré par le fédéral", "des somnambules", "du somnambulisme", "de la torpeur" et mettez-en. On a entendu ça d'un côté.

On relit les documents, parce que lorsqu'on arrive, H faut lire un peu plus. Que voit-on? Est-ce que le gouvernement du Québec a réagi? Encore cet après-midi, on posait la question à M. Bourassa. Est-ce que le premier ministre a réagi? Comme si on était un gouvernement de réaction. Le temps de la réaction est fini. Le gouvernement du Québec agit.

La motion du député de Lac-Saint-Jean - on le verra tantôt - ne passera pas. Il y a eu de l'exagération aussi. Par exemple, le député d'Abitibi-Ouest, à 17 h 40, nous disait: On pourrait sortir un exemple aux dix secondes où l'Opposition pourrait lever une motion de censure. C'est exagéré. Alors, de l'exagération. Le vainqueur est toujours le même: Le fédéral, l'Ontario. Comme si on était une race de vaincus. Des "deals" où on se fait toujours avoir. C'est toujours le député d'Abitibi-Ouest. Je pense que mon collègue, le député de Taschereau, a bien résumé ça en disant qu'il s'agissait d'une caricature. On a une stratégie dans l'Opposition basée sur les billevesées, une stratégie basée sur la

logorrhée. On a notre dictionnaire Robert avec nous; on le met à la disposition de l'Opposition.

On parle de trois jours pour rédiger une proposition, une motion comme ça. Trois jours. Ils ont du temps à perdre. On parle d'absence de contenu et de fond. Le député de Mille-Îles nous l'a dit tantôt et c'est vrai. C'est vrai qu'on ne déchire pas sa chemise tous les jours au gouvernement libéral. On ne la déchire pas à la première occasion. Ce n'est pas notre style de faire des grandes déclarations fracassantes, intempêtes, à tout bout de champ. Nos politiques et nos interventions auprès du fédéral sont cependant très fermes. Elles sont déterminées et on ne cède pas sur les intérêts fondamentaux du Québec.

Des exemples de collaboration fédérale-provinciale. On l'a déjà répété, on parle de libre-échange, on parle du Sommet francophone, on parle de l'entente du lac Meech, de l'entente fédérale-provinciale sur le développement régional, de l'entente sur l'est de Montréal où on a eu 35 000 000 \$. Ce n'est évidemment pas l'argent des autres. On ne va pas le quêter. Cela nous revient et on convient entre les deux ordres de gouvernement d'un partage. Nous nous parlons, nous nous expliquons, nous faisons valoir nos points de vue, nous collaborons. Les relations fructueuses entre le Québec et Ottawa commencent de cette façon. Ce sont des relations civilisées entre des individus, des groupes, entre les États dans les organisations internationales. Cela passe par là.

Comme nous le reproche le député de Lac-Saint-Jean, c'est vrai qu'il y a une volonté et une détermination de maintenir un climat de relations harmonieuses avec le gouvernement fédéral. On nous le reproche. Toujours cependant, on le fait en vue des intérêts profonds du Québec. Les Québécois participent à des fédérations à différents niveaux. Ils connaissent ce que c'est une fédération. Ils reconnaissent les avantages de la formule **fédérative**. Je ne veux pas comparer le Québec à un organisme quelconque. Mais comme formule **fédérative**, les gens savent comment ça fonctionne.

Le député de Bertrand nous disait, le vendredi 13 mai, à la commission de l'économie et du travail, page 465: "Lorsqu'il s'agit de sujets comme ceux-là - et il nous parlait tantôt de l'agence spatiale - sujets aussi sérieux qui y vont de l'économie du Québec en matière de recherche et de développement, je pense qu'on doit s'élever un peu **au-dessus** de la partisanerie politique. Moi j'ajoute: C'est un sujet qui va de la réputation du Québec comme partenaire sérieux au plan national et international même. Nous allons devoir être vigilants, continuer de s'assurer que le Québec ait les moyens d'obtenir les résultats." Je cite toujours le député de Bertrand. En somme, le gouvernement du Québec prend ses responsabilités. En recherches et développement, il y a des explications au fait qu'on n'ait pas reçu autant de subventions sans

se culpabiliser, et c'est d'ailleurs Mme la députée de **Chicoutimi** qui le disait à cette même commission. Elle a dit: "On a moins du tiers des diplômés de troisième cycle, au niveau doctorat, que l'**Ontario** et moins du quart au niveau maîtrise. L'éducation, c'est un domaine de juridiction provinciale, que je sache, et on défend cela. On a du progrès à faire et on va continuer à le faire. Il nous faut une solide politique de développement scientifique et technologique qui commande une action structurée, vigoureuse et planifiée." Cela, c'est toujours selon Mme la députée de Chicoutimi. On a à faire notre effort au niveau de nos 300 000 alphabètes, comme le disait l'ex-ministre de l'Éducation, M. le député d'Abitibi-Ouest. À notre point de vue, un analphabète, c'est un de trop. Il y a du travail à faire en éducation. On va avoir notre part de ce point de vue là et on va aller chercher ce qui nous revient. En technologie, il faut rappeler le sommet de la technologie où la majorité de nos collègues, ici, ont participé comme coprésidents d'ateliers. Personnellement, j'étais à celui des télécommunications. Qu'est-ce que j'ai entendu? Je n'ai pas entendu des phrases comme celles que je vous citais tantôt ou des mots comme défaitisme, misérabilisme.

Ce que j'ai entendu, c'est que le Québec était très concurrentiel dans ce secteur, que la formation des diplômés était d'excellente qualité, que nos produits étaient bien acceptés mondialement et que l'accord de libre échange allait encore mieux favoriser cette industrie. Il faut rappeler que M. Bourassa a annoncé un fonds spécial de 300 000 000 \$ pour la recherche et le développement, à cette occasion. En fin de compte, le Québec assume le défi de la concurrence. C'est évident que ce qui ennuie au plus haut point le député de Lac-Saint-Jean, c'est que l'entente du lac Meech montre de façon éloquente que le Québec a sa place dans la Fédération canadienne, en faisant respecter ce qu'il est et en faisant respecter son caractère distinct.

Mme la Présidente, la concurrence, M. le député de Mille-Îles nous l'a bien montré, est toujours féroce entre les provinces et entre n'importe quelle partie d'une organisation. C'est vrai que les politiques fédérales en matière d'énergie, en matière d'agriculture, de recherche et de développement ont profité à d'autres provinces, dont surtout l'Ontario. On l'admet. Ce qui est paradoxal, c'est que le député de Lac-Saint-Jean nous accuse de mollesse et reproche au ministre de l'Éducation et député d'Argenteuil, de défendre avec fermeté les compétences provinciales en matière d'éducation. On nous accuse d'attentisme. On reproche en même temps au ministre de l'Industrie et du Commerce de lever le ton sur le projet d'agence spatiale. On lui reproche d'en avoir ras le bol. On lui reproche de déchirer sa chemise.

(21 h 40)

C'est paradoxal. Je cite encore mon collègue le député de Bertrand, toujours au cours des travaux de l'Assemblée nationale, qui dit: "Ce qui est arrivé dans le passé, on va tirer une ligne dessus, parce que le passé on n'y peut rien. Ce qui est important, c'est ce qui va se passer demain, c'est ce qui va se passer dans l'avenir. C'est cela qui est important.

Le style du gouvernement, notre gouvernement fait confiance à ses partenaires du Canada dans le régime fédéral, avec l'accord du lac Meech. Il fait confiance à ses partenaires des États-Unis avec l'Accord de libre-échange. Il fait confiance à ses partenaires des 40 pays du Sommet de la francophonie au plan international. Il fait confiance aux Québécois en n'adoptant pas des attitudes misérabilistes, de quêteux à cheval. On réclame du fédéral ce qui nous est dû sans se lamenter et en se tenant debout. On entend encore souvent: Quelles garanties avez-vous? Toujours des questions de garanties. M. Bourassa nous l'a dit cet après-midi, la garantie qu'on a, c'est l'application de la loi constitutionnelle. La seule chose qui est garantie, ce sont les taxes et il y en a déjà trop, on le sait.

En conclusion, la motion présentée par l'Opposition, on le sait, est inconvenante dans le contexte politique actuel et elle est inappropriée en fonction de l'action du présent gouvernement du Québec. Mme la Présidente, on ne substitue pas un mythe à un autre mythe. Au mythe que le Québec soit chouchouté par le régime fédéral, il serait encore plus dommageable de substituer le mythe que le régime fédéral dessert systématiquement le Québec. Historiquement, le Québec s'est toujours battu pour toucher sa juste part. Il profite de toutes les tribunes, comme les rencontres fédérales-provinciales, pour faire valoir son point de vue auprès des autres gouvernements, et ce au nom de la spécificité québécoise, et auprès des organisations internationales comme l'Agence de coopération culturelle et technique, comme gouvernement participant au Sommet francophone; c'est quelque chose! La réalité, c'est que le Québec, peu importe le régime dans lequel il évoluera, aura à relever le défi de la concurrence avec les autres provinces dans le cadre fédéral, avec les États-Unis dans le cadre de l'accord de libre-échange et avec les pays de la francophonie. Tout n'est pas rose. Qui est-ce qui nous a promis un jardin de roses? Loin d'être privilégié, le Québec ne demande que de pouvoir développer son potentiel économique dans les secteurs où il a des avantages comparatifs. En conséquence et en terminant, on va voter contre cette motion. Merci, Mme la Présidente.

**Des voix:** Bravo!

**La Vice-Présidente:** Merci, M. le député d'Anjou. Je vais maintenant reconnaître M. le député de Lac-Saint-Jean pour son droit de réplique de quinze minutes.

**M. Jacques Brassard** (réplique)

**M. Brassard:** Mme la Présidente, il y a un argument qui revient dans plusieurs interventions des députés et ministres libéraux, qui revient un peu comme une rengaine. Il a été utilisé, entre autres, par le ministre responsable des relations fédérales-provinciales, délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, de même que par d'autres députés. C'est l'argument suivant qui s'adresse à nous, évidemment, de l'Opposition et du Parti québécois, et qui consiste à nous dire: Vous, vous êtes des souverainistes, des indépendantistes; vous ne croyez pas au régime fédéral, vous souhaitez sa disparition, par conséquent, vous n'êtes pas crédibles et vous n'êtes même pas, je dirais, autorisés à critiquer le régime fédéral dont vous contestez les assises, parce que ce dernier, disent-ils, en ces termes ou en d'autres, ne trouvera jamais grâce à vos yeux. Vous êtes des séparatistes. Pourtant, dans mon intervention de cet après-midi de même que dans l'intervention de tous mes collègues de l'Opposition dans le cadre de ce débat, nous n'avons fait et je n'ai fait, quant à moi, pour l'essentiel en quelque sorte que regrouper ou colliger les doléances, les revendications, les requêtes, les critiques, pas des séparatistes que nous sommes, mais des ministres libéraux eux-mêmes, des membres du gouvernement libéral lui-même.

Dans le domaine du transport ferroviaire, ce n'est pas moi qui dis que l'Ouest canadien est favorisé, que ses lignes ferroviaires sont protégées, mais que, par contre, au Québec des milliers de kilomètres de lignes ferroviaires sont abandonnées. C'est le ministre des Transports, M. Côté, du gouvernement libéral. Et c'est lui qui exige un moratoire sur l'abandon des lignes ferroviaires tel que pratiqué par le gouvernement fédéral. Ce n'est pas un séparatiste qui dit ça, c'est un ministre du gouvernement libéral.

Dans le domaine de l'agriculture, ce n'est pas uniquement moi qui prétends que le Québec se fait littéralement avoir, qu'il est l'objet d'une injustice grave, parce que la part qui lui revient des budgets fédéraux en matière d'agriculture ne correspond pas à l'importance de l'économie agricole du Québec. C'est le ministre de l'Agriculture lui-même. D'ailleurs, il a fait une intervention dans le cadre du débat sur la motion de censure et il a répété que la part du Québec n'était pas équitable et qu'il exigeait, avec les intervenants du monde agricole, que ce soit l'UPA ou la Coopérative fédérée, plus d'équité, et que cela se traduit par des centaines de millions de dollars. Ce n'est pas un séparatiste qui dit ça, c'est le ministre de l'Agriculture lui-même depuis mai dernier, dans le cadre d'une coalition pour obtenir l'équité en matière agricole de la part du gouvernement fédéral. C'est le ministre de l'Agriculture lui-même qui est le plus critique à l'égard du comportement du gouvernement fédéral en matière d'agriculture concernant

le Québec. L'agence spatiale, c'est la même chose. Je ne reprendrai pas les propos de mon collègue de Bertrand, mais c'est le ministre responsable de ce dossier dans le gouvernement libéral qui a exprimé les propos les plus durs, les plus critiques à l'égard du gouvernement fédéral concernant l'agence spatiale, affirmant à juste titre, nous en convenons, que ce serait une injustice grave si cette agence spatiale n'était pas localisée à Montréal.

En matière de recherche et de développement, c'est le même ministre qui s'insurge contre la façon dont le gouvernement fédéral répartit ses contrats de recherche et de développement, et qui trouve inacceptable la façon dont le gouvernement fédéral se comporte en cette matière. C'est un ministre du gouvernement libéral.

Pour ce qui est de l'accès à la zone de 200 milles pour nos pêcheurs québécois, c'est le ministre délégué aux Pêcheries qui, encore récemment, exigeait que les pêcheurs et les entreprises québécoises aient accès à cette zone et qui considère la décision du gouvernement fédéral l'an dernier - de ne pas satisfaire à la demande des pêcheurs québécois - qui considère cela comme étant une injustice grave à l'égard du Québec. C'est le ministre délégué aux Pêcheries de ce gouvernement.

Par conséquent, Mme la Présidente, quand on regarde tout cela, quand on prend connaissance de tous ces propos, de toutes ces remarques, quand on les regroupe surtout, quand on les rassemble, quand on les collige, quand on les regarde en même temps comme un tout, les critiques du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, les requêtes et les revendications du ministre de l'Agriculture, les réclamations du ministre délégué aux Pêcheries, celles du ministre de l'Éducation, etc., quand on regroupe tout cela et qu'on regarde l'ensemble de ces critiques et de ces doléances, la conclusion s'impose. Le régime fédéral nous défavorise. Cela **m'apparaît** très évident et, encore une fois, ce ne sont pas nos propos, ce ne sont pas nos remarques, ce ne sont pas nos critiques, ce sont les remarques, les propos, les critiques et les revendications des ministres du gouvernement libéral. C'est pourquoi d'ailleurs mes collègues ont cité en abondance ces mêmes ministres. La conclusion s'impose. Le régime ne nous favorise pas.

(21 h 50)

Depuis 1985 même, cela se détériore, cela se dégrade en matière de relations fédérales-provinciales. Pourtant, on se le rappellera, en 1985, selon eux, il n'y avait aucun doute possible. Ils allaient immédiatement entreprendre des pourparlers, des discussions et des négociations avec le gouvernement fédéral et on pouvait être assurés du succès parce qu'eux croyaient au régime, eux croyaient au système fédéral, avaient des convictions fédéralistes et que partant, on pouvait être assuré qu'ils allaient obtenir des

succès dans leurs négociations, qu'ils allaient obtenir une juste part pour le Québec. Trois ans plus tard, le bilan est triste. Que voulez-vous que je vous dise? On a beau me traiter ou me désigner d'alarmiste. Je suis obligé de regarder la réalité et je serais plutôt uniquement réaliste. À moins qu'on ne considère les propos du ministre des Transports concernant les lignes ferroviaires d'alarmistes, les propos du ministre délégué aux Pêcheries concernant l'accès à la zone de 200 milles d'alarmistes, les propos du ministre de l'Industrie et du Commerce concernant l'agence spatiale et les contrats fédéraux de recherche et développement comme étant des propos alarmistes. Je ne fais que constater la réalité. Depuis trois ans, le bilan est mauvais en matière de relations fédérales-provinciales et la plupart des revendications sont demeurées insatisfaites. Et, des revendications majeures!

**Une voix: Même Rocheleau...**

**M. Brassard:** Mon collègue me souffle que même l'**ex-ministre** des Approvisionnement et Services, M. Rocheleau, l'a constaté de façon éclatante en quittant le Conseil des ministres pour se présenter comme candidat libéral à l'élection fédérale. Le plus drôle dans tout cela, c'est qu'effectivement, à l'extérieur, le Québec est perçu comme un enfant gâté, comme un enfant choyé du régime fédéral. Qu'on aille dans l'Ouest, en Ontario, dans les Maritimes, le Québec est perçu comme étant l'enfant gâté. C'est une perception évidemment fautive, qui n'est pas fondée, qui ne correspond pas à la réalité, mais c'est une perception qui existe. Comment se fait-il qu'une telle perception ait pu voir le jour en dehors du Québec? Je dis: Quand vous voyez Brian et Robert ensemble, main dans la main, sur les mêmes tribunes, qui se flagorment mutuellement, qui se flattent mutuellement, qui se congratulent, que ce soit à propos de libre-échange ou de l'accord du lac Meech, quand vous voyez ça, en voyant ça et en voyant surtout le premier ministre tout miel et tout sourire, on peut comprendre que la réaction à l'extérieur du Québec, ce soit d'en arriver à prétendre que le Québec est comblé, que le Québec est choyé ou que le Québec est chouchouté par le régime fédéral et qu'il obtient tout ce qu'il demande, qu'il obtient satisfaction en tout. Mais la réalité est tout autre. Je pense qu'on a réussi, à l'occasion de ce débat, à le démontrer et à le démontrer non pas à partir de nous-mêmes, mais à partir des propos, des remarques et des prises de position des ministres libéraux eux-mêmes.

Ce n'est pas être alarmiste, Mme la Présidente, que d'exiger que nos justes demandes, les justes demandes exprimées par les ministres libéraux, non pas les nôtres, mais celles des différents ministres du gouvernement libéral que je considère comme étant justes, soient satisfaites. C'est être réaliste, c'est être lucide et

c'est vouloir défendre avec acharnement les intérêts fondamentaux du Québec. L'attitude actuelle du premier ministre - je reviens malheureusement aux propos de M. Rocheleau - est une attitude de somnambulisme jovialiste. Je vous avouerai, Mme la Présidente, qu'entre être alarmiste et jovialiste, comme l'est le premier ministre, je préfère être alarmiste. Ce n'est pas le cas, je suis plutôt réaliste. Cette attitude actuelle du premier ministre, attitude de somnambulisme jovialiste, est néfaste pour le Québec. Notre motion, la motion de censure que nous avons présentée et débattue aujourd'hui a pour but de sortir le premier ministre de son sommeil profond et de son somnambulisme pour qu'il exige enfin - en période électorale, cela nous apparaît urgent et impérieux - des engagements, non seulement de la part du premier ministre mais de la part des trois chefs des partis fédéraux, des engagements fermes et précis sur les demandes et les revendications justes du Québec, et à la fois pour qu'il exige des décisions, avant le scrutin fédéral, de la part du premier ministre fédéral, parce que, selon nous, après le 21 novembre, dans beaucoup de cas, il sera malheureusement trop tard. Mme la Présidente, je vous remercie.

**La Vice-Présidente:** Merci, M. le député de Lac-Saint-Jean. Cette réplique met donc fin au débat sur la motion de censure présentée par le député de Lac-Saint-Jean. M. le député de Lac-Saint-Jean.

**M. Brassard:** Je demanderais évidemment un vote nominal sur cette motion.

**La Vice-Présidente:** Est-ce que cette motion est adoptée?

**M. Lefebvre:** Non, Mme la Présidente. Je fais motion pour reporter le vote. Oui pour la demande de vote, mais je demande le report du vote à la fin des affaires courantes de la séance de mardi prochain.

**La Vice-Présidente:** Cette motion est-elle adoptée?

Donc, cette motion étant adoptée, nous allons donc reporter le vote aux affaires courantes de mardi prochain.

Compte tenu de l'heure, nous allons ajourner nos travaux à mardi, 14 heures.

(Fin de la séance à 21 h 59)

## Membres du Conseil des ministres

|   |                             |
|---|-----------------------------|
| Premier ministre  | M. Robert Bourassa          |
| Vice-première ministre et ministre des Affaires culturelles   | Mme Lise Bacon              |
| Ministre des Finances   | M. Gérard D. Levesque       |
| Ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science  | M. Claude Ryan              |
| Leader parlementaire, ministre du Tourisme et ministre délégué à la Réforme électorale                                    | M. Michel Gratton           |
| Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation   | M. Michel Pagé              |
| Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et ministre délégué aux Pêcheries   | M. Yvon Picotte             |
| Ministre de l'Énergie et des Ressources   | M. John Ciaccia             |
| Ministre des Transports et responsable du Développement régional  | M. Marc-Yvan Côté           |
| Ministre de la Santé et des Services sociaux  | Mme Thérèse Lavoie-Roux     |
| Ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la Protection du consommateur                                 | M. Herbert Marx             |
| Ministre des Affaires municipales et ministre responsable de l'Habitation   | M. Pierre Paradis           |
| Président du Conseil du trésor et ministre délégué à l'Administration   | M. Daniel Johnson           |
| Ministre délégué aux Finances et à la Privatisation   | M. Pierre-C. Fortier        |
| Ministre de la <b>Main-d'Oeuvre</b> et de la Sécurité du revenu   | M. André Bourbeau           |
| Ministre des Communications, ministre délégué à la Technologie et ministre par intérim des Approvisionnements et Services | M. Richard French           |
| Ministre de l'Environnement   | M. Clifford Lincoln         |
| Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie   | M. Pierre MacDonald         |
| Ministre de la Justice et ministre délégué aux Affaires <b>intergouvernementales</b> canadiennes                          | M. Gil Rémillard            |
| Ministre des Affaires internationales   | M. Paul Gobeil              |
| Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration  | Mme Louise Robic            |
| Ministre déléguée à la Condition féminine   | Mme Monique Gagnon-Tremblay |
| Ministre délégué aux Affaires internationales   | M. André Vailierand         |
| Ministre délégué à la Famille, à la Santé et aux Services sociaux   | M. Robert Dutil             |
| Ministre délégué aux Forêts   | M. Albert Côté              |
| Ministre délégué aux Mines et ministre délégué aux Affaires autochtones   | M. Raymond Savoie           |
| Ministre du Revenu et ministre du Travail   | M. Yves Séguin              |
| Ministre délégué aux Affaires culturelles et responsable de l'application de la Charte de la langue française             | M. Guy Rivard               |

18 octobre 1988

Membres de l'Assemblée nationale du Québec

PRÉSIDENT: M. Pierre Lorrain  
 VICE-PRÉSIDENT: M. Jean-Pierre Saintonge  
 VICE-PRÉSIDENTE: Mme Louise Bégin

| Nom, prénoms                     | Affiliation politique | Profession ou métier             | District électoral                 |
|----------------------------------|-----------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| Audet, Jean                      | PLQ                   | Administrateur                   | Beauce-Nord                        |
| Bacon, Lise *                    | PLQ                   | Administratrice                  | <b>Chomedey</b>                    |
| Baril, Gilles                    | PLQ                   | Homme d'affaires                 | <b>Rouyn-Noranda-Témiscamingue</b> |
| Beaudin, André                   | PLQ                   | Professeur, dir. d'école         | Gaspé                              |
| Bégin, Louise                    | PLQ                   | Avocate                          | Bellechasse                        |
| Bélanger, Guy                    | PLQ                   | Psycho-éducateur, <b>adm.</b>    | <b>Laval-des-Rapides</b>           |
| Bélanger, Madeleine              | PLQ                   | Femme d'affaires                 | Mégantic-Compton                   |
| Bélisle, Jean-Pierre             | PLQ                   | Avocat                           | Mille-Îles                         |
| Bissonnet, Michel                | PLQ                   | Avocat                           | Jeanne-Mance                       |
| Blackburn, Gaston                | PLQ                   | Commerçant et homme d'affaires   | Roberval                           |
| Blackburn, Jeanne L              | PQ                    | Administratrice                  | <b>Chicoutimi</b>                  |
| Blais, Yves                      | PQ                    | Administrateur                   | Terrebonne                         |
| Bleau, Madeleine                 | PLQ                   | Travailleuse au foyer            | Groulx                             |
| Boulerice, André                 | PQ                    | Attaché d'administration         | Saint-Jacques                      |
| Bourassa, Robert *               | PLQ                   | Avocat et économiste             | Saint-Laurent                      |
| Bourbeau, André *                | PLQ                   | Notaire                          | Laporte                            |
| Bradet, Daniel                   | PLQ                   | Enseignant                       | Charlevoix                         |
| Brassard, Jacques                | PQ                    | Professeur                       | Lac-Saint-Jean                     |
| Brouillette, Pierre A.           | PLQ                   | Hommes d'affaires                | Champlain                          |
| Camden, Lewis                    | PLQ                   | Diplômé en <b>SC.</b> politiques | Lotbinière                         |
| Cannon, Lawrence                 | PLQ                   | Hommes d'affaires                | La Peltrie                         |
| Cardinal, Pierrette              | PLQ                   | Secrétaire administrative        | Châteauguay                        |
| Chagnon, Jacques                 | PLQ                   | Administrateur                   | Saint-Louis                        |
| Charbonneau, Jean-Pierre         | PQ                    | Journaliste                      | Verchères                          |
| Chevrette, Guy                   | PQ                    | Secrétaire général               | Joliette                           |
| Ciaccia, John *                  | PLQ                   | Avocat                           | Mont-Royal                         |
| Claveau, Christian               | PQ                    | Administrateur                   | Ungava                             |
| Côté, Albert *                   | PLQ                   | Ingénieur forestier              | Rivière-du-Loup                    |
| Côté, Marc-Yvan *                | PLQ                   | Professeur                       | Charlesbourg                       |
| Cusano, William                  | PLQ                   | Administrateur scolaire          | Viau                               |
| Dauphin, Claude                  | PLQ                   | Avocat                           | Marquette                          |
| Desbiens, Hubert                 | PQ                    | Enseignant                       | Dubuc                              |
| Després, Michel                  | PLQ                   | Administrateur                   | Limoulou                           |
| Dionne, France                   | PLQ                   | Secrétaire de direction          | Kamouraska-Témiscouata             |
| Dougherty, Joan                  | PLQ                   | Administratrice scolaire         | Jacques-Cartier                    |
| Doyon, Réjean                    | PLQ                   | Avocat                           | Louis-Hébert                       |
| Dubois, Claude                   | PLQ                   | Commerçant                       | Huntingdon                         |
| Dufour, Francis                  | PQ                    | Administrateur                   | Jonquière                          |
| Dutil, Robert *                  | PLQ                   | Administrateur                   | Beauce-Sud                         |
| Farrah, Georges                  | PLQ                   | Administrateur                   | <b>Îles-de-la-Madeleine</b>        |
| Filion, Claude                   | PQ                    | Avocat                           | Taillon                            |
| Forget, Paul-André               | PLQ                   | Agriculteur                      | Prévost                            |
| Fortier, Pierre-C. *             | PLQ                   | Ingénieur                        | Outremont                          |
| Fortin, Gilles                   | PLQ                   | Industriel                       | Marguerite-Bourgeoys               |
| French, Richard *                | PLQ                   | Professeur d'université          | Westmount                          |
| Gagnon-Tremblay, Monique *       | PLQ                   | Notaire                          | Saint-François                     |
| Gardner, Laurier                 | PLQ                   | Enseignant                       | Arthabaska                         |
| Garon, Jean                      | PQ                    | Économiste et avocat             | Lévis                              |
| Gauvin, Réal                     | PLQ                   | Homme d'affaires                 | Montmagny-L'Islet                  |
| Gendron, François                | PQ                    | Enseignant                       | Abitibi-Ouest                      |
| Gervais, Jean-Guy                | PLQ                   | Administrateur                   | L'Assomption                       |
| Gobé, Jean-Claude                | PLQ                   | Administrateur                   | Lafontaine                         |
| Gobeil, Paul *                   | PLQ                   | Comptable agréé                  | Verdun                             |
| Godin, <b>Gérald</b>             | PQ                    | Journaliste                      | Mercier                            |
| Gratton, Michel *                | PLQ                   | Ingénieur                        | Gatineau                           |
| Hains, <b>Roma</b>               | PLQ                   | Professeur                       | Saint-Henri                        |
| Hamel, André J.                  | PLQ                   | Administrateur                   | Sherbrooke                         |
| Harel, Louise                    | PQ                    | Avocate                          | Maisonneuve                        |
| Hétu, <b>Damien</b>              | PLQ                   | Entrepreneur électricien         | Labelle                            |
| Houde, Albert                    | PLQ                   | Administrateur                   | Berthier                           |
| <b>Hovington</b> , Claire-Hélène | PLQ                   | Relationniste                    | Matane                             |

## Membres de l'Assemblée nationale du Québec

| Nom, prénoms            | Affiliation politique | Profession ou métier                  | District électoral  |
|-------------------------|-----------------------|---------------------------------------|---------------------|
| Johnson, Daniel *       | PLQ                   | Avocat                                | Vaudreuil-Soulanges |
| Jolivet, Jean-Pierre    | PQ                    | Enseignant                            | Lavolette           |
| Joly, Jean A.           | PLQ                   | Courtier en assurances                | Fabre               |
| Juneau, Carmen          | PQ                    | Femme au foyer                        | Johnson             |
| Kehoe, John J.          | PLQ                   | Avocat                                | Chapleau            |
| Khelfa, Albert          | PLQ                   | Enseignant                            | Richelieu           |
| Laporte, Michel         | PLQ                   | Avocat                                | Sainte-Marie        |
| Larouche, René Serge    | PLQ                   | Conseiller en marketing international | Anjou               |
| Latulippe, Gérard       | PLQ                   | Avocat, CRI                           | Chambly             |
| Lavoie-Roux, Thérèse *  | PLQ                   | Administratrice scolaire              | L'Acadie            |
| Leclerc, Jean           | PLQ                   | Chef d'entreprise                     | Taschereau          |
| Lefebvre, Roger         | PLQ                   | Avocat                                | Frontenac           |
| Legault, Yolande D.     | PLQ                   | Secrétaire                            | Deux-Montagnes      |
| Lemieux, Jean-Guy       | PLQ                   | Avocat                                | Vanier              |
| Lemire, Yvon            | PLQ                   | Homme d'affaires                      | Saint-Maurice       |
| Levesque, Gérard D. *   | PLQ                   | Avocat et administrateur              | Bonaventure         |
| Lincoln, Clifford *     | PLQ                   | Courtier d'assurances                 | Nelligan            |
| Lorrain, Pierre         | PLQ                   | Avocat                                | Saint-Jean          |
| MacDonald, Pierre *     | PLQ                   | Administrateur                        | Robert Baldwin      |
| Maciocia, Cosmo         | PLQ                   | Courtier d'assurances                 | Viger               |
| Maltais, Ghislain       | PLQ                   | Courtier d'assurances                 | Saguenay            |
| Marcl, Serge            | PLQ                   | Administrateur scolaire               | Beauharnois         |
| Marx, Herbert *         | PLQ                   | Avocat                                | D'Arcy McGee        |
| Messier, Charles        | PLQ                   | Techn. en administration              | Saint-Hyacinthe     |
| Middlemiss, Robert      | PLQ                   | Ingénieur                             | Pontiac             |
| Pagé, Michel *          | PLQ                   | Avocat                                | Portneuf            |
| Paradis, Henri          | PLQ                   | Pharmacien                            | Matapédia           |
| Paradis, Pierre *       | PLQ                   | Avocat                                | Brome-Missisquoi    |
| Paré, Roger             | PQ                    | Administrateur                        | Shefford            |
| Parent, Jean-Guy        | PQ                    | Administrateur                        | Bertrand            |
| Parent, Marcel          | PLQ                   | Récréologue                           | Sauvé               |
| Pelchat, Christiane     | PLQ                   | Journaliste                           | Vachon              |
| Perron, Denis           | PQ                    | Opérateur de poste                    | Duplessis           |
| Philibert, Paul         | PLQ                   | Thanatologue                          | Trois-Rivières      |
| Picotte, Yvon *         | PLQ                   | Principal d'école                     | Maskinongé          |
| Polak, Maximilien       | PLQ                   | Avocat                                | Sainte-Anne         |
| Poulin, Rémy            | PLQ                   | Représentant promotionnel             | Chauveau            |
| Rémillard, Gil *        | PLQ                   | Constitutionnaliste                   | Jean-Talon          |
| Richard, Maurice        | PLQ                   | Commerçant                            | Nicolet             |
| Rivard, Guy *           | PLQ                   | Médecin                               | Rosemont            |
| Robic, Louise *         | PLQ                   | Administratrice                       | Bourassa            |
| Rocheffort, Jacques     | IND.                  | Administrateur                        | Gouin               |
| Ryan, Claude *          | PLQ                   | Journaliste                           | Argenteuil          |
| Saintonge, Jean-Pierre  | PLQ                   | Avocat                                | Laprairie           |
| Saint-Roch, Jean-Guy    | PLQ                   | Directeur de marketing                | Drummond            |
| Savoie, Raymond *       | PLQ                   | Notaire                               | Abitibi-Est         |
| Séguin, Yves *          | PLQ                   | Avocat                                | Montmorency         |
| Sirros, Christos        | PLQ                   | Administrateur                        | Laurier             |
| Théorêt, Jean-Paul      | PLQ                   | Homme d'affaires                      | Vimont              |
| Thérien, Robert         | PLQ                   | Professeur                            | Rousseau            |
| Thuringer, Harold Peter | PLQ                   | Administrateur                        | Notre-Dame-de-Grâce |
| Tremblay, Jacques       | PLQ                   | Industriel                            | Iberville           |
| Tremblay, Michel        | PLQ                   | Administrateur                        | Rimouski            |
| Trépanier, Violette     | PLQ                   | Enseignante                           | Dorion              |
| Trudel, Claude          | PLQ                   | Avocat et administrateur              | Bourget             |
| Vaillancourt, Georges   | PLQ                   | Administrateur                        | Orford              |
| Vallerand, André *      | PLQ                   | Économiste                            | Crémazie            |
| Vallières, Yvon         | PLQ                   | Professeur                            | Richmond            |
| Vermette, Cécile        | PQ                    | Membre d'organisme                    | Marie-Victorin      |

PLQ - Parti libéral du Québec (99)

PQ - Parti québécois (20)

IND. -Indépendant (1)

Sièges vacants:

Papineau

Hull

\* Membres du Conseil des ministres

18 octobre 1988